

## PROSPECTUS PROVISOIRE DATÉ DU 19 JUIN 2000

Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ces titres ne seront offerts ni vendus aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, avec ses modifications et sous réserve de certaines exceptions, ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis.

### Nouvelle émission

# SLM<sub>SOFT.COM</sub>

## 25 650 000 \$

**3 800 000 actions comportant droit de vote limité et 1 900 000 bons de souscription d'actions  
comportant droit de vote limité devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé de  
3 800 000 bons de souscription spéciaux**

Le présent prospectus vise le placement des actions comportant un droit de vote limité (les *actions DVL sous-jacentes*) et des bons de souscription d'actions comportant un droit de vote limité (les *bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes*) de SLM<sub>SOFT.COM</sub> (SLM) devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé de 3 800 000 bons de souscription spéciaux (les *bons de souscription spéciaux*) de SLM. Les bons de souscription spéciaux ont été émis en vertu d'une dispense de prospectus dans le cadre d'un placement privé conformément à une convention de placement pour compte du 15 mars 2000 (la *convention de placement pour compte*) entre la Financière Banque Nationale Inc., Yorkton Securities Inc. et Rampart Securities Inc. (collectivement, les *placeurs pour compte*) et SLM. Chaque bon de souscription spécial a été émis en vertu d'un acte de fiducie de bons de souscription spéciaux daté du 15 mars 2000 (l'*acte de fiducie des bons de souscription spéciaux*) entre SLM et la Société de Fiducie Banque de Montréal (la *Société de Fiducie BMO*), à un prix de 6,75 \$ le bon de souscription spécial. Les actions comportant droit de vote limité de SLM (les *actions DVL*) et les actions comportant droit de vote multiple de SLM (les *actions DVM*) sont inscrites et cotées en vue de leur négociation à la Bourse de Toronto (la *BdeT*) sous les symboles ESP.B et ESP.A, respectivement. Le prix d'offre des bons de souscription spéciaux avait été déterminé par négociation entre SLM et les placeurs pour compte. Le 28 février 2000, dernier jour de bourse avant la détermination du prix d'offre des bons de souscription spéciaux et du prix d'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes, le cours de clôture des actions DVL à la Bourse de Toronto était de 7,20 \$ et le ● 2000, dernier jour de bourse avant la date du présent prospectus (au sens défini dans les présentes), le cours de clôture des actions DVL à la Bourse de Toronto était de ● \$.

### PRIX : 6,75 \$ le bon de souscription spécial

	Prix d'offre	Rémunération des placeurs pour compte <sup>(1)(2)</sup>	Produit net pour SLM <sup>(2)(3)</sup>
Par bon de souscription spécial .....	6,75 \$	0,3375 \$	6,4215 \$
Total du placement .....	25 650 000 \$	1 282 500 \$	24 367 500 \$

<sup>1)</sup> Aucune rémunération supplémentaire ne sera versée aux placeurs pour compte dans le cadre du placement des titres devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux.

<sup>2)</sup> En contrepartie supplémentaire des services rendus à SLM par les placeurs pour compte conformément à la convention de placement pour compte, SLM a accordé aux placeurs pour compte et leur a émis des options spéciales (les *options spéciales des placeurs pour compte*) et des options de rémunération (les *options de rémunération*) en vertu d'une dispense de prospectus dans la province d'Ontario. Les options spéciales des placeurs pour compte donnent à ces derniers le droit d'acquiescer, sans contrepartie supplémentaire, des options de rémunération (les *options de rémunération sous-jacentes*). Les options de rémunération sous-jacentes donneront aux placeurs pour compte le droit, à leur exercice en bonne et due forme, d'acheter à SLM un maximum de 190 000 unités et les options de rémunération donneront le droit aux placeurs pour compte, à leur levée en bonne et due forme, le droit d'acheter à SLM un maximum de 76 000 unités, dans chaque cas à un prix de 7,20 \$ l'unité à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) le 15 septembre 2001. Chaque unité se composera d'une action comportant droit de vote limité de la société et d'un demi-bon de souscription d'action comportant droit de vote limité (individuellement, un *bon de souscription d'action DVL des placeurs pour compte sous-jacente* et collectivement, les *bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes*), sous réserve de rajustement conformément aux modalités et conditions du certificat représentant ces options. Chaque bon de souscription d'action DVL des placeurs pour compte sous-jacente donnera à son porteur le droit de souscrire une action comportant droit de vote limité (les *actions au titre des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte*) à un prix de 8 \$ l'action, à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) le 15 septembre 2001. Si l'ensemble des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération sont levées intégralement, SLM recevra le produit brut de 1 915 200 \$ et si l'ensemble des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes sont exercés intégralement, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 1 064 000 \$. Le présent prospectus (au sens défini ci-dessous) vise aussi le placement d'options de rémunération sous-jacentes qui confèrent aux placeurs pour compte le droit de souscrire 190 000 actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes et 95 000 bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes à la levée de chacune de ces options de rémunération sous-jacentes.

<sup>3)</sup> SLM ne recevra aucun produit au comptant à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux. SLM n'a reçu aucun produit au comptant provenant de l'émission des options des placeurs pour compte spéciales et ne recevra aucun produit au comptant à la levée ou à la levée réputée des options des placeurs pour compte spéciales. Les produits nets sont exprimés déduction faite des frais du placement privé des bons de souscription spéciaux et de la préparation et du dépôt du présent prospectus, estimés à 500 000 \$, qui seront payés par SLM sur le produit de la vente des bons de souscription spéciaux. La rémunération des placeurs pour compte a été versée par SLM sur le produit de la vente des bons de souscription spéciaux.

Chaque bon de souscription spécial donne à son porteur le droit, à l'exercice en bonne et due forme, d'acquérir (sans contrepartie supplémentaire) une action DVL sous-jacente et un demi-bon de souscription d'action DVL sous-jacente, sous réserve de rajustement conformément aux modalités et conditions contenues dans l'acte de fiducie des bons de souscription spéciaux, à tout moment avant 17 h à la première des deux dates suivantes (l'*heure d'expiration*) : (i) cinq jours ouvrables après la date de délivrance d'un visa par la dernière des commissions des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation des valeurs mobilières (les *autorités de réglementation des valeurs mobilières*) du Québec, d'Ontario, du Manitoba, d'Alberta et de Colombie-Britannique (les *territoires visés*) pour un prospectus en forme définitive de SLM (le *prospectus*) visant le placement, entre autres, des actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux, et (ii) le 15 mars 2001. Si les droits d'exercice des bons de souscription spéciaux ne sont pas utilisés par un porteur avant l'heure d'expiration, ils sont réputés avoir été exercés par ce porteur immédiatement avant l'heure d'expiration. Si un visa n'a pas été délivré pour le prospectus par la dernière des autorités de réglementation des valeurs mobilières des territoires visés au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 13 juillet 2000, chaque bon de souscription spécial exercé par la suite donnera à son porteur le droit d'acquérir (sans contrepartie supplémentaire) 1,1 action DVL sous-jacente et 0,55 bon de souscription d'action DVL sous-jacente (au lieu de 1,0 action DVL sous-jacente et de 0,50 bon de souscription d'action DVL sous-jacente) pour les bons de souscription spéciaux. Se reporter à la rubrique *Placement privé et mode de placement*.

Chaque bon de souscription d'action DVL sous-jacente sera émis conformément à un acte de fiducie de bons de souscription d'actions comportant droit de vote limité du 15 mars 2000 (l'*acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL*), conclu entre SLM et la Société de Fiducie BMO. Chaque bon de souscription d'action DVL sous-jacente confèrera à son porteur le droit, à l'exercice en bonne et due forme, de souscrire une action comportant droit de vote limité de SLM (individuellement, une *action au titre des bons de souscription d'actions DVL* et collectivement les *actions au titre des bons de souscription d'actions DVL*) au prix de 8 \$ l'action à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) le 15 septembre 2001, sous réserve de rajustement conformément aux modalités et conditions de l'acte de fiducie de bons de souscription d'actions DVL. Le prix d'exercice des actions au titre des bons de souscription d'actions DVL devant être émises à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes a été fixé par négociation entre SLM et les placeurs pour compte. Se reporter à la rubrique *Placement privé et mode de placement*.

Les porteurs d'actions DVL ont droit à une voix par action DVL détenue. Les porteurs d'actions DVM ont droit à un maximum de dix voix par action DVM détenue, ou à un nombre supérieur de voix par action DVM détenue qui peut être déterminé conformément à la formule décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*. Sous réserve des droits antérieurs des porteurs d'actions de toute catégorie ayant priorité sur les actions DVL et les actions DVM, les porteurs des actions DVL et des actions DVM seront en droit de recevoir une part égale par action des dividendes et des distributions du capital. Se reporter à la rubrique *Description du capital-actions*.

La BdeT a approuvé l'inscription des actions DVL sous-jacentes et des actions devant être émises à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes. En outre, la BdeT a aussi approuvé l'inscription des actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes et des actions au titre des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte.

**Le prix effectif payé pour chaque action DVL par l'acquisition d'un bon de souscription spécial, soit 6,75 \$ après déduction de la rémunération des placeurs pour compte et d'une estimation des frais du placement, dépassera de 6,19 \$ la valeur corporelle consolidée nette attribuable à chaque action DVL en date du 31 décembre 1999, compte tenu de l'émission d'actions DVL sous-jacentes à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux, mais compte non tenu de l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ou de la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération, ce qui représente une dilution immédiate de 4,60 \$ par action, soit un facteur de dilution de 68,1 %. Se reporter à la rubrique *Dilution*.**

**Un placement dans les titres dont le placement est visé par le présent prospectus est spéculatif et assujéti à certains risques. En plus des facteurs présentés ailleurs dans le présent prospectus, les épargnants devraient étudier les facteurs de risque et autres points à prendre en considération décrits sous la rubrique *Facteurs de risque* dans l'évaluation du bien-fondé d'un placement dans ces titres.**

Certaines questions d'ordre juridique se rapportant au placement privé des bons de souscription spéciaux ainsi qu'à la préparation et qu'au dépôt du prospectus seront tranchées par Gowling, Strathy & Henderson pour le compte de SLM et par McCarthy Tétrault pour le compte des placeurs pour compte.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
SOMMAIRE.....	4	Bons de souscription spéciaux .....	51
LA SOCIÉTÉ .....	11	Options spéciales des placeurs pour compte ..	53
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ .....	11	INCIDENCES DE L'IMPÔT FÉDÉRAL SUR	
Aperçu .....	11	LE REVENU AU CANADA .....	54
Le secteur .....	12	Introduction .....	54
La solution de la société .....	14	Exercice des bons de souscription spéciaux ...	55
La stratégie commerciale de la société.....	15	Répartition du prix .....	55
Produits.....	16	Exercice ou expiration des bons de	
Services.....	20	souscription d'actions DVL sous-jacentes ..	55
Technologie et architecture .....	20	Disposition d'actions DVL sous-jacentes ou de	
Recherche et développement .....	21	bons de souscription d'actions DVL	
Ventes et commercialisation .....	21	sous-jacentes.....	55
Clients.....	23	Dividendes sur les actions DVL sous-jacentes	56
Partenaires stratégiques .....	23	FACTEURS DE RISQUE.....	56
Concurrence .....	24	DILUTION.....	62
Personnel.....	24	DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS .....	63
Propriété intellectuelle .....	25	POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDE ..	67
Bureaux.....	25	VENTES ANTÉRIEURES D' ACTIONS DVL ..	67
ANALYSE PAR LA DIRECTION DES		ANTÉCÉDENTS BOURSIERS .....	68
RÉSULTATS D'EXPLOITATION.....	26	CONTRATS IMPORTANTS .....	68
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉE ...	35	LITIGES EN COURS .....	69
EMPLOI DU PRODUIT .....	36	VÉRIFICATEURS, AGENT CHARGÉ DES	
DIRECTION.....	36	REGISTRES ET AGENT DES	
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE		TRANSFERTS .....	70
DIRECTION.....	41	DROIT CONTRACTUEL DE POURSUITE EN	
PRÊTS AUX DIRIGEANTS .....	46	RÉSOLUTION .....	70
OPTIONS D'ACHAT DE VALEURS		DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS	
MOBILIÈRES .....	46	CIVILES.....	71
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....	48	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	72
TITRES BLOQUÉS.....	49	ATTESTATION DE SLMsoft.COM INC. ....	94
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES		ATTESTATION DES PLACEURS POUR	
INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS		COMPTE .....	95
IMPORTANTES .....	49		
ACQUISITIONS .....	50		
PLACEMENT PRIVÉ ET MODE DE			
PLACEMENT .....	51		

## SOMMAIRE

*Le texte qui suit n'est qu'un résumé intégralement présenté sous réserve des renseignements plus détaillés et des états financiers apparaissant ailleurs dans le présent prospectus, à la lumière desquels il doit être interprété. Sauf indication contraire, dans le présent prospectus, toute mention de SLM désigne SLM<sup>SOFT.COM</sup> INC., de la société désigne, SLM et ses filiales, de dollar ou du symbole \$ désigne des dollars canadiens et le symbole <sup>MC</sup> désigne les marques de commerce de SLM, et toutes les autres marques de commerce mentionnées dans le présent prospectus appartiennent au propriétaire des marques de commerce tiers.*

### Le placement

**Montant :** 25 650 000 \$

**Placement :** 3 800 000 actions comportant droit de vote limité et 1 900 000 bons de souscription d'actions comportant droit de vote limité devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé de 3 800 000 bons de souscription spéciaux, sous réserve des rajustements décrits sous la rubrique *Bons de souscription spéciaux* ci-dessous.

**Prix :** 6,75 \$ le bon de souscription spécial

#### **Bons de souscription spéciaux :**

Le 15 mars 2000, SLM a émis et vendu 3 800 000 bons de souscription spéciaux en vertu d'une dispense de prospectus dans le cadre d'un placement privé au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, conformément à une convention de placement pour compte datée du 15 mars 2000 entre la Financière Banque Nationale Inc., Yorkton Securities Inc. et Rampart Securities Inc. (collectivement, les *placeurs pour compte*) et SLM. Chaque bon de souscription spécial a été émis en vertu d'un acte de fiducie de bons de souscription spéciaux du 15 mars 2000 (*l'acte de fiducie des bons de souscription spéciaux*), entre SLM et la Société de Fiducie Banque de Montréal (*Société de Fiducie BMO*). Se reporter à la rubrique *Placement privé et de mode de placement*.

De la vente de bons de souscription spéciaux, SLM a obtenu un produit brut de 25 650 000 \$ et un produit net estimé à 23 085 000 \$ (compte non tenu des produits qui peuvent être reçus à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ainsi que la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération). Se reporter à la rubrique *Emploi du produit*.

Chaque bon de souscription spécial confère à son porteur, lors de son exercice en bonne et due forme, le droit d'acquérir (sans contrepartie supplémentaire) une action comportant droit de vote limité (individuellement, une *action DVL sous-jacente* et collectivement, les *actions DVL sous-jacentes*) et un demi-bon de souscription d'une action comportant droit de vote limité (individuellement, un *bon de souscription d'action DVL sous-jacente* et collectivement, des *bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes*), sous réserve de rajustement conformément aux modalités et conditions contenues dans l'acte de fiducie des bons de souscription, à tout moment avant 17 h à la première des deux dates suivantes (*l'heure d'expiration*) : (i) cinq jours ouvrables après la date de délivrance d'un visa par la dernière des commissions des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation des valeurs mobilières (les *autorités de réglementation des valeurs mobilières*) au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique (les *territoires visés*) pour un prospectus en forme définitive de SLM (le *prospectus*) visant le placement, entre autres, des actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux, et (ii) le 15 mars 2001. Si les droits d'exercice des bons de souscription spéciaux ne sont pas

utilisés par un porteur avant l'heure d'expiration, ces droits seront réputés avoir été exercés par ce porteur immédiatement avant l'heure d'expiration. SLM ne recevra aucun produit au comptant à l'exercice ou à l'exercice réputé des droits de souscription spéciaux.

Si un visa n'a pas été délivré pour le prospectus par la dernière des autorités de réglementation des valeurs mobilières dans les territoires visés au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 13 juillet 2000, chaque bon de souscription spécial exercé par la suite donnera à son porteur le droit d'acquérir (sans contrepartie supplémentaire) 1,1 action DVL sous-jacente et 0,55 bon de souscription d'action DVL sous-jacente (au lieu de 1,0 action DVL sous-jacente et de 0,50 bon de souscription d'action DVL sous-jacente) au titre des bons de souscription spéciaux.

Chaque bon de souscription d'action DVL sous-jacente sera émis conformément à un acte de fiducie de bons de souscription d'actions comportant droit vote limité daté du 15 mars 2000 (*l'acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL*) conclu entre SLM et la Société de Fiducie BMO. Chaque bon de souscription d'action DVL sous-jacente confèrera à son porteur le droit, à l'exercice en bonne et due forme, de souscrire une action comportant droit de vote limité de SLM (individuellement, une *action au titre des bons de souscription d'actions DVL* et collectivement les *actions au titre des bons de souscription d'actions DVL*) au prix de 8 \$ l'action à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) le 15 septembre 2001, sous réserve de rajustement conformément aux modalités et conditions de l'acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL. Le prix d'exercice des actions au titre des bons de souscription d'actions DVL devant être émises à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes a été fixé par négociation entre SLM et les placeurs pour compte. Le 28 février 2000, dernier jour de bourse avant la fixation du prix d'exercice des actions au titre des bons de souscription d'actions DVL, le cours de clôture des actions comportant droit de vote limité de SLM à la BdeT s'établissait à 7,20 \$. Le porteur de bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes ne sera pas, à ce seul titre, réputé être un actionnaire de SLM ni considéré comme tel et ce porteur n'aura d'autre droit ou intérêt que ceux expressément prévus dans l'acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL.

**Emploi du produit :**

À la vente de bons de souscription spéciaux, SLM a reçu un produit brut de 25 650 000 \$ et un produit net estimé à 23 085 000 \$ (compte non tenu des produits qui peuvent être reçus à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ainsi que la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération), déduction faite (a) d'une rémunération pour les placeurs pour compte de 0,3375 \$ par bon de souscription spécial vendu, soit une rémunération totale de 500 000 \$, qui a été versée par SLM sur le produit de la vente des bons de souscription spéciaux et (b) des frais du placement privé des bons de souscription spéciaux et de la préparation et du dépôt du présent prospectus, estimés à 1 282 500 \$ qui seront payés par SLM sur le produit de la vente des bons de souscription spéciaux. SLM n'a reçu aucun produit au comptant de l'émission d'options spéciales des placeurs pour compte ou d'options de rémunération et ne recevra aucun produit au comptant à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux ou à la levée ou à la levée réputée des options spéciales des placeurs pour compte.

Le produit net de la vente des bons de souscription spéciaux (compte non tenu des produits qui peuvent être reçus à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ainsi que la levée des

options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération) ont été ou seront utilisés par SLM, selon le cas comme suit :

<u>Emploi du produit</u>	<u>Produit net</u>
Financement du remboursement de dettes.....	8 420 000 \$
Financement de la vente et de la commercialisation du produit EC-STREET <sup>MC</sup> de la société .....	2 000 000
Financement de la commercialisation du produit de fournisseur de services logiciels de la société .....	800 000
Financement d'acquisitions stratégiques .....	3 500 000
Versement au fond de roulement.....	9 147 500
<b>TOTAL</b> .....	<b><u>23 085 000 \$</u></b>

Si tous les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes sont exercés intégralement, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 15 200 000 \$. En outre, si toutes les options de rémunération sous-jacentes et options de rémunération sont levées intégralement, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 1 915 200 \$ et si les bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes sont exercés intégralement, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 1 064 000 \$. Tous les produits reçus par SLM à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ainsi qu'à la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération seront utilisés pour financer des acquisitions stratégiques ou seront ajoutés au fond de roulement de SLM. Se reporter à la rubrique *Emploi du produit*.

**Politique en matière de dividendes :**

SLM n'a encore jamais versé de dividendes. SLM compte continuer de conserver les bénéfices futurs pour financer la poursuite de l'expansion de son entreprise et, par conséquent, ne prévoit pas de verser de dividendes sur ses actions DVL et ses actions DVM dans un avenir prévisible. Cependant, les porteurs de ses actions privilégiées convertibles sont en droit de recevoir, selon les conditions de leur déclaration par le conseil d'administration, des dividendes privilégiés fixés cumulatifs au taux de 0,195 \$ par action, payables annuellement, à raison de 50 % en espèces et de 50 % en actions DVL. Se reporter à la rubrique *Description du capital-actions*. En outre, la convention de crédit de SLM interdit le versement de dividendes sauf avec le consentement de son prêteur, lequel a été obtenu pour les actions privilégiées convertibles. Se reporter à la rubrique *Politique en matière de dividendes*.

**Facteurs de risque :**

Un placement dans les actions DVL est spéculatif et assujéti à certains risques, dont ceux décrits ci-dessous. Se reporter à la rubrique *Facteurs de risque*.

- *La société pourrait ne pas être en mesure de lancer avec succès de nouveaux produits ou de répondre à l'évolution technologique.*
- *Les résultats d'exploitation s'en ressentiraient si le marché des services et des produits bancaires sur Internet ne se développait pas comme prévu par la société.*
- *Les affaires de la société pourraient se ressentir d'une incapacité de gestion de sa croissance.*
- *La concurrence accrue de tiers et de développeurs internes pourrait entraîner une diminution de la demande et une réduction des prix des produits et des services de la société.*

- *La société pourrait avoir besoin de fonds supplémentaires et ces fonds pourraient ne pas être disponibles à des conditions économiques.*
- *Les résultats d'exploitation trimestriels de la société peuvent varier de manière importante et pourraient ne pas répondre aux attentes du marché.*
- *La société court certains risques dans l'exercice de ses activités internationales qu'elle ne court pas en Amérique du Nord.*
- *La prospérité de la société dépend de la conservation de son équipe de direction essentielle et de l'attraction et de la conservation dans ses rangs de membres qualifiés du personnel.*
- *L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle par des tiers pourrait nuire gravement aux activités de la société.*
- *Les logiciels de la société pourraient contenir des erreurs ou des vices susceptibles d'entraîner des manques à gagner, un accueil tardif ou limité par le marché ou des demandes d'indemnisation au titre de la responsabilité des produits avec des frais de justice importants.*
- *SLM compte effectuer des acquisitions stratégiques et les activités de la société pourraient être affectées de manière importante si la société n'était pas en mesure d'intégrer adéquatement les entreprises acquises.*
- *Les actions DVM confèrent plus de voix que les actions DVL.*
- *Les dirigeants de SLM contrôlent la société.*
- *La structure du capital et la propriété de SLM rendent une offre publique d'achat non sollicitée difficile.*
- *Les ventes futures d'actions par des actionnaires existants pourraient faire chuter le cours des actions de SLM.*
- *Les investisseurs subiront une dilution immédiate et importante.*

### **Aperçu**

Fondée en 1986, SLM est un grand développeur de systèmes de paiement électronique et de solutions de traitement d'opérations, et notamment d'applications de commerce électronique axées sur le secteur des services financiers. La société offre des solutions de bout en bout de services bancaires électroniques en temps réel qui comprennent les services bancaires sur Internet, la réponse vocale dialoguée (RVD) (service bancaire par téléphone), l'émission de cartes de débit et de crédit, les guichets automatiques de banque (GAB) et la gestion de réseaux de terminaux de point de vente (TPV), la gestion de succursales de détail, les services bancaires de base et l'imagerie des chèques. SLM offre aussi des applications de gestion de clients et de portefeuilles aux courtiers en valeurs mobilières, des solutions électroniques pour le secteur de la santé, qui permettent l'évaluation, le traitement et le règlement en temps réel des demandes d'indemnisation d'assurance-maladie. Par le biais de sa participation majoritaire dans Infocorp Computer Solutions Ltd., la société offre également des solutions électroniques pour les administrations publiques, qui permettent aux consommateurs de payer des droits pour des services gouvernementaux en personne, à des kiosques, par des systèmes de réponse vocale dialoguée ou par Internet.

La société a mis au point ses produits pour répondre aux demandes du secteur des services financiers et des paiements électroniques mondial. Ses produits permettent le règlement électronique d'opérations en devises et en langues multiples par une grande variété de circuits. Les solutions de la société fonctionnent en temps réel, si bien que les opérations traitées par Internet, par téléphone ou à un GAB sont enregistrées immédiatement dans les systèmes informatiques de base de l'institution financière. Cela élimine les retards et les incohérences des soldes des comptes communs avec les systèmes de services bancaires sur Internet, par téléphone et en succursale des concurrents qui fonctionnent avec un système de traitement par lots ou d'inscription le jour suivant.

Internet offre un mode de prestation et une interface client qui remplace les systèmes d'échange électroniques informatisés (EDI) utilisés traditionnellement par les institutions financières et d'autres secteurs. Comme interface client, Internet représente un support puissant, engageant et efficace pour la prestation de services financiers, dont les services bancaires à domicile et le paiement de factures pour les particuliers, et la gestion de trésorerie et les services de paie pour les entreprises. Par conséquent, Internet crée pour les institutions financières à la fois des débouchés et des défis. Les défis sont (i) l'intégration d'Internet dans les modes de prestation et interfaces clients existants de l'institution financière, (ii) la protection de la position de l'institution financière comme unité de traitement des paiements et (iii) la prestation d'une expérience client en ligne qui est à la hauteur de la prestation des services traditionnels de l'institution financière et des offres de services électroniques des autres institutions financières concurrentes. Les débouchés sont le potentiel pour les institutions financières de tirer parti de leur positionnement dans le secteur pour rester au centre des solutions de paiement électronique en pleine évolution.

La société offre des solutions à systèmes ouverts qui sont indépendantes des plates-formes, du matériel et des bases de données. Ses produits reposent sur une architecture client-serveur modulable, ce qui permet l'expansion des systèmes au rythme de l'entreprise du client pour soutenir un nombre croissant de consommateurs tout en permettant d'ajouter des modules de produits de commerce électronique rapidement et économiquement. L'aptitude à offrir une solution intégrale diminue le risque, la complexité et les coûts d'intégration de composants provenant de fournisseurs multiples. Les solutions à systèmes ouverts laissent aussi aux clients la possibilité d'ajouter des logiciels de tiers et les systèmes exclusifs de la société. Cette souplesse protège les investissements que les clients ont déjà consacrés à leurs systèmes.

La société offre des solutions clé en main complètes qui comprennent le logiciel, le matériel, les services de conversion de données, l'installation, la personnalisation et la formation nécessaires pour la conception, l'installation et l'assistance clientèle dans l'exploitation de la technologie. Avec ses solutions, SLM offre aussi le soutien et la maintenance permanents pour modifier les systèmes et les mettre à niveau afin de répondre à l'évolution des besoins et des pratiques dans le secteur des services financiers. La société offre ses solutions à la fois sous licence et comme fournisseur de services logiciels (ASP) hébergés. Les services ASP et d'impartition de la société comprennent le développement et le déploiement à façon :

- des applications et solutions de traitement d'opérations;
- des solutions de portails de services financiers et de commerce électronique sur intranet et Internet;
- du soutien au développement de sites web pour la création de portails de services financiers complets répondant aux objectifs commerciaux des clients de la société sur Internet et les dépassant; et
- de l'hébergement de sites web, comprenant la gestion de serveurs exclusifs et de co-implantation au centre informatique de la société qui comprend une surveillance 24 heures par jour, 7 jours par semaine, la gestion et la maintenance du matériel, la création de copies de secours régulières des données, l'alimentation électrique ininterrompible et la connectivité Internet.

La vaste gamme de produits et de services financiers électroniques offerts par SLM permet à ses clients du secteur des services financiers de rivaliser efficacement avec leurs concurrents des services financiers technologiquement plus avancés, depuis les nouvelles banques Internet jusqu'aux banques multinationales offrant la gamme complète de services et bien établies. Les solutions de la société répondent aux demandes des consommateurs qui veulent des services de commerce électronique en temps réel et offrent aux consommateurs un accès en ligne par voie électronique, aux services et produits de leur banque dont la capacité de gérer les comptes et d'effectuer des opérations en temps réel, particulièrement à l'heure où les secteurs des banques, des courtiers en valeurs mobilières et des assurances convergent. Se reporter à la rubrique *Activités de la société*. Les solutions électroniques de SLM dans les secteurs de la santé et de l'administration publique tiennent compte du fait qu'à mesure que les secteurs industriels et les technologies Internet convergent, les opérations basées sur des paiements représenteront le lien de commerce électronique entre elles. Par exemple, la société offre maintenant des services Internet tels que EC-STREET.NET<sup>MC</sup> à sa clientèle de traitement de base et d'imagerie aux États-Unis.

Le système EC-STREET.NET<sup>MC</sup> a été étudié pour permettre aux institutions financières d'établir des marchés virtuels qui offrent à leurs clients une passerelle d'application à guichet unique pour accéder à une grande variété de

services financiers. Les portails établis sous la marque des clients offrent actuellement des solutions de services bancaires électroniques, d'information financière électronique, de traitement des paiements et de demandes de prêts, notamment hypothécaires, et offriront des services de courtage et de gestion de portefeuille ainsi que d'autres ressources telles que les assurances et le commerce de détail électronique.

La société a plus de 1 500 installations de ses solutions chez des clients actifs au monde. Elle compte accroître son revenu en poursuivant l'interdistribution de modules de logiciels supplémentaires auprès des clients existants et en offrant des services connexes tels que les solutions de commerce électronique, le traitement des opérations, la consultation et les mises à niveau de systèmes à mesure que ses clients en ont besoin.

Le tableau qui suit présente la répartition du chiffre d'affaires de la société par région et par secteur :

(en millions de dollars)		(en millions de dollars)			
<u>Région</u>	<u>Exercice terminé le 31 décembre 1999</u>		<u>Catégorie de produit</u>	<u>Exercice terminé le 31 décembre 1999</u>	
	<u>Chiffre d'affaires</u>			<u>Ventes</u>	
Canada .....	9,54 \$	15,0 %	Institutions financières .....	58,23 \$	92,2 %
États-Unis .....	49,06	77,6 %	Administration publique .....	4,10	6,4 %
Autres .....	4,63	7,4 %	Institutions sanitaires .....	0,90	1,4 %
<b>Total</b> .....	<u>63,23 \$</u>	<u>100 %</u>	<b>Total</b> .....	<u>63,23 \$</u>	<u>100 %</u>

Actuellement, la société emploie un effectif d'environ 626 personnes réparties dans ses 21 établissements.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CHOISIES

*Le tableau suivant présente des informations financières choisies aux dates indiquées (à l'exclusion des notes y afférentes) qui sont entièrement présentées sous réserve de l'information plus détaillée contenue dans les états financiers consolidés figurant ailleurs dans le présent prospectus. Il convient de lire ce tableau en parallèle avec ces états financiers consolidés et avec l'« Analyse par la direction des résultats d'exploitation ».*

### Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Trois mois terminés les 31 mars		Exercices terminés les 31 décembre				
	2000	1999	1999	1998	1997	1996	1995
	(non vérifié)			(retraité) <sup>(1)</sup>	(retraité) <sup>(1)(2)</sup>	(retraité) <sup>(1)(2)</sup>	
Produits .....	15 942 \$	16 266 \$	63 230 \$	20 643 \$	11 772 \$	7 237 \$	4 715 \$
Frais directs .....	9 159	9 563	40 758	10 756	396	—	—
Bénéfice brut .....	6 783	6 703	22 472	9 887	11 376	7 237 <sup>(3)</sup>	4 715 <sup>(3)</sup>
Charges							
Recherche et développement .....	1 978	374	12 484	4 725	—	—	—
Vente et marketing .....	2 647	1 981	7 312	5 087	4 828	3 395	1 796
Frais généraux et administratifs .....	4 315	1 893	23 986	9 580	3 032	1 387	1 024
Intérêts débiteurs .....	597	299	2 590	770	60	132	91
Amortissement .....	2 500	2 856	19 169	4 851	1 460	920	601
Total .....	12 037 \$	7 403 \$	65 541 \$	25 013 \$	9 380 \$	5 835 \$	3 512 \$
Bénéfice (perte) avant impôts .....	<u>(5 254)\$</u>	<u>(700)\$</u>	<u>(43 069)\$</u>	<u>(15 126)\$</u>	<u>1 996 \$</u>	<u>1 402 \$</u>	<u>1 203 \$</u>
Bénéfice net (perte nette) .....	<u>(5 254)\$</u>	<u>(708)\$</u>	<u>(47 513)\$</u>	<u>(14 832)\$</u>	<u>2 319 \$</u>	<u>642 \$</u>	<u>815 \$</u>
Bénéfice (perte) par action non dilué(e) .....	(0,40)\$	(0,05)\$	(3,62)\$	(1,29)\$	0,25 \$	0,08 \$	0,10 \$
Bénéfice (perte) par action dilué(e) .....	(0,40)\$	(0,05)\$	(3,62)\$	(1,29)\$	0,24 \$	0,08 \$	0,10 \$

### Informations tirées du bilan

(en milliers de dollars)

	Aux 31 mars		Aux 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
	(non vérifié)			(retraité) <sup>(1)</sup>	(retraité) <sup>(1)</sup>
Total de l'actif .....	70 400 \$	93 308 \$	68 623 \$	86 186 \$	27 753 \$
Total de la dette .....	20 424	16 342	27 830	27 751	798
Capitaux propres .....	17 177	48 895	(1 574)	23 970	20 553

<sup>1)</sup> En 1999, la société a modifié rétroactivement sa convention comptable portant sur la constatation des produits réalisés sur les contrats de longue durée qu'elle utilisait dans ses états financiers consolidés de manière à constater les produits sur la durée du contrat plutôt que dans l'exercice au cours duquel la vente a été conclue. Il s'agit d'un ajustement portant sur le moment de la constatation sans effet sur la trésorerie, dont l'effet favorable correspondant se répercutera sur les résultats des exercices futurs. Se reporter à la rubrique « Analyse par la direction des résultats d'exploitation — Modifications de conventions comptables » et à la note 2 des états financiers consolidés figurant ailleurs dans le présent prospectus.

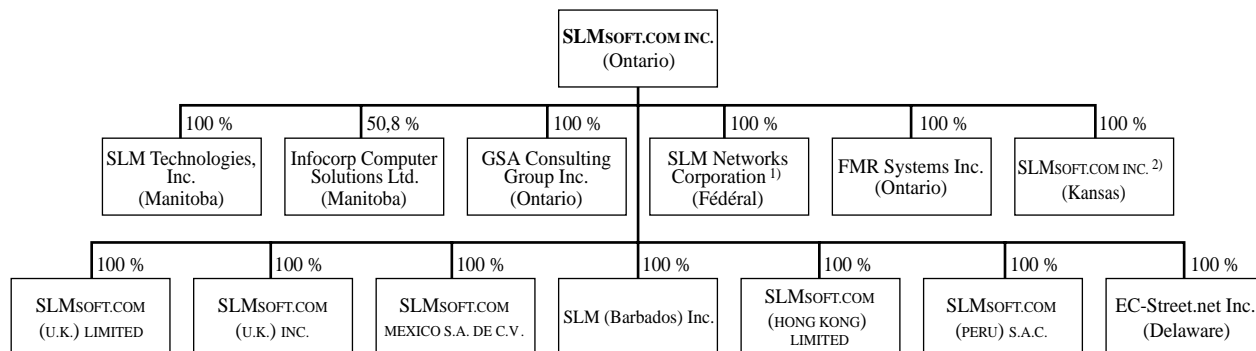
<sup>2)</sup> En 1998, la société a modifié ses conventions comptables portant sur la comptabilisation des impôts sur les bénéfices et les frais de démarrage. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés inclus ailleurs dans le présent prospectus.

<sup>3)</sup> Au cours des exercices terminés les 31 décembre 1996 et 1995, les registres de la société ne présentaient pas la ventilation des produits tirés des droits de licences, des contrats de services, des installations et des autres services ou des frais directs connexes.

## LA SOCIÉTÉ

SLM a été constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario par des statuts constitutifs datés du 13 février 1986 sous le nom de SLM Software Inc. et, par des statuts de modification datés du 23 juillet 1999, elle a changé de nom pour devenir SLMSOFT.COM INC. L'adresse du siège social et du principal établissement de SLM est le 1 Yorkdale Road, Bureau 600, Toronto (Ontario) Canada M6A 3A1, téléphone (416) 787-9884, télécopieur (416) 789-3457, site web [www.slmsoft.com](http://www.slmsoft.com)<sup>1</sup>

Le graphique suivant illustre la structure actuelle de la société.



<sup>1)</sup> Auparavant Milkyway Networks Corporation

<sup>2)</sup> Auparavant Bankline Holdings, Inc.

## ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

### Aperçu

La société est un grand développeur de systèmes de paiement électronique et de solutions de traitement d'opérations, et notamment d'applications de commerce électronique axées sur le secteur des services financiers. La société offre des solutions de bout en bout de services bancaires électroniques en temps réel qui comprennent les services bancaires sur Internet, la réponse vocale dialoguée (RVD) (service bancaire par téléphone), l'émission de cartes de débit et de crédit, les guichets automatiques de banque (GAB) et la gestion de réseaux de terminaux de point de vente (TPV), la gestion de succursales de détail, les services bancaires de base et l'imagerie des chèques. SLM offre aussi des applications de gestion de clients et de portefeuilles aux courtiers en valeurs mobilières, des solutions électroniques pour le secteur de la santé, qui permettent l'évaluation, le traitement et le règlement en temps réel des demandes d'indemnisation d'assurance-maladie. Par l'entremise de sa participation majoritaire dans Infocorp Computer Solutions Ltd., la société offre également des solutions électroniques pour les administrations publiques, qui permettent aux consommateurs de payer des droits pour des services gouvernementaux en personne, à des kiosques, par des systèmes de réponse vocale dialoguée ou par Internet.

La société a mis au point ses produits pour répondre aux demandes du secteur des services financiers et des paiements électroniques mondial. Ses produits permettent le règlement électronique d'opérations en devises et en langues multiples par une grande variété de circuits. Les solutions de la société fonctionnent en temps réel, si bien que les opérations traitées par Internet, par téléphone ou à un GAB sont enregistrées immédiatement dans les systèmes informatiques de base de l'institution financière. Cela élimine les retards et les incohérences des soldes des comptes communs avec les systèmes de services bancaires sur Internet, par téléphone et en succursale des concurrents qui fonctionnent avec un système de traitement par lots ou d'inscription le jour suivant.

La société offre des solutions à systèmes ouverts qui sont indépendantes des plates-formes, du matériel et des bases de données. Ses produits reposent sur une architecture client-serveur modulable, ce qui permet l'expansion des systèmes au rythme de l'entreprise du client pour soutenir un nombre croissant de consommateurs tout en permettant d'ajouter des modules de produits de commerce électronique rapidement et économiquement. L'aptitude à offrir une solution intégrale diminue le risque, la complexité et les coûts d'intégration de composants provenant de fournisseurs multiples. Les solutions à systèmes ouverts laissent aussi aux clients la possibilité d'ajouter des logiciels de tiers et les

<sup>1</sup> Aucun élément du site web ne fait partie du présent prospectus.

systèmes exclusifs de la société. Cette souplesse protège les investissements que les clients ont déjà consacrés à leurs systèmes.

La société offre des solutions clé en main complètes qui comprennent le logiciel, le matériel, les services de conversion de données, l'installation, la personnalisation et la formation nécessaires pour la conception, l'installation et l'assistance clientèle dans l'exploitation de la technologie. Avec ses solutions, SLM offre aussi le soutien et la maintenance permanents pour modifier les systèmes et les mettre à niveau afin de répondre à l'évolution des besoins et des pratiques dans le secteur des services financiers. La société offre ses solutions à la fois sous licence et comme fournisseur de services logiciels (ASP) hébergés. Les services ASP et d'impartition de la société comprennent le développement et le déploiement à façon :

- des applications et solutions de traitement d'opérations;
- des solutions de portails de services financiers et de commerce électronique sur intranet et Internet;
- du soutien au développement de sites web pour la création de portails de services financiers complets répondant aux objectifs commerciaux des clients de la société sur Internet et les dépassant; et
- de l'hébergement de sites web, comprenant la gestion de serveurs exclusifs et de co-implantation au centre informatique de la société qui comprend une surveillance 24 heures par jour, 7 jours par semaine, la gestion et la maintenance du matériel, la création de copies de secours régulières des données, l'alimentation électrique ininterrompible et la connectivité Internet.

La vaste gamme de produits et de services financiers électroniques offerts par SLM permet à ses clients du secteur des services financiers de rivaliser efficacement avec leurs concurrents des services financiers technologiquement plus avancés, depuis les nouvelles banques Internet jusqu'aux banques multinationales offrant la gamme complète de services et bien établies. Les solutions de la société répondent aux demandes des consommateurs qui veulent des services de commerce électronique en temps réel et offrent aux consommateurs un accès en ligne par voie électronique, aux services et produits de leur banque dont la capacité de gérer les comptes et d'effectuer des opérations en temps réel, particulièrement à l'heure où les secteurs des banques, des courtiers en valeurs mobilières et des assurances convergent. Les solutions électroniques de SLM dans les secteurs de la santé et de l'administration publique tiennent compte du fait qu'à mesure que les secteurs industriels et les technologies Internet convergent, les opérations basées sur des paiements représenteront le lien de commerce électronique entre elles. Par exemple, la société offre maintenant des services Internet tels que EC-STREET.NET<sup>MC</sup> à sa clientèle de traitement de base et d'imagerie aux États-Unis.

Le système EC-STREET.NET<sup>MC</sup> a été étudié pour permettre aux institutions financières d'établir des marchés virtuels qui offrent à leurs clients une passerelle d'application à guichet unique pour accéder à une grande variété de services financiers. Les portails établis sous la marque des clients offrent actuellement des solutions de services bancaires électroniques, d'information financière électronique, de traitement des paiements et de demandes de prêts, notamment hypothécaires, et offriront des services de courtage et de gestion de portefeuille ainsi que d'autres ressources telles que les assurances et le commerce de détail électronique.

## **Le secteur**

### *Secteur du commerce électronique*

Dans le secteur des services financiers, la transmission des opérations commerciales et de services bancaires électroniques et d'autres informations par le biais du World Wide Web, les réseaux d'échanges de données informatisées, de services de courrier électronique et de technologies semblables est souvent appelée le commerce électronique. Le commerce électronique comprend non seulement les activités entreprises-consommateurs (tel que la tenue d'un compte de chèques), mais aussi les activités entreprise-entreprise (tel que les transferts de fonds) et administration public-entreprises/consommateurs (tel que la distribution de prestation d'assurance-maladie).

Même avant l'émergence d'Internet, les institutions financières avaient déjà une vaste gamme d'activités de commerce électronique. Le paiement électronique, les virements télégraphiques, les systèmes de cartes de crédit, les réseaux de GAB, les TPV à lecteur de cartes et le service à la clientèle à système de réponse automatisée (téléphonique) sont autant d'activités qui comprennent des éléments de commerce électronique. En outre, les activités électroniques standard courantes dans l'exploitation d'une institution financière comprennent le routage, le contrôle et le règlement de grands volumes de paiements électroniques par un réseau géographiquement dispersé avec le maintien d'une grande variété de contrôles d'autorisations et d'exigences d'information.

Internet offre un mode de prestation et une interface client qui remplace les systèmes d'échange électroniques informatisés (EDI) utilisés traditionnellement par les institutions financières et d'autres secteurs. Comme interface client, Internet représente un support puissant, engageant et efficace pour la prestation de services financiers, dont les services bancaires à domicile et le paiement de factures pour les particuliers, et la gestion de trésorerie et les services de paie pour les entreprises. Par conséquent, Internet crée pour les institutions financières à la fois des débouchés et des défis. Les défis sont (i) l'intégration d'Internet dans les modes de prestation et interfaces clients existants de l'institution financière, (ii) la protection de la position de l'institution financière comme unité de traitement des paiements et (iii) la prestation d'une expérience client en ligne qui est à la hauteur de la prestation des services traditionnels de l'institution financière et des offres de services électroniques des autres institutions financières concurrentes. Les débouchés sont le potentiel pour les institutions financières de tirer parti de leur positionnement dans le secteur pour rester au centre des solutions de paiement électronique en pleine évolution.

Les applications de commerce électronique font aussi leur apparition dans une grande variété d'autres secteurs de l'économie à forte densité d'opérations à la faveur de l'acceptation rapide d'Internet comme support commercial. Le secteur du commerce de détail utilise le commerce électronique pour vendre des biens et des services par le biais d'Internet, alors que celui des télécommunications l'emploie pour offrir à ses clients des fonctions et des applications à forte valeur ajoutée. Le secteur des soins de santé gérés utilise le commerce électronique pour l'adjudication et l'administration des demandes d'indemnisation et les organismes gouvernementaux l'emploient pour offrir des services en ligne pour l'administration des impôts, de la perception et des prestations sociales.

#### *Les défis des PME financières*

La société sert deux marchés principaux : les PME financières qui ont un actif de 50 millions de dollars à 10 milliards de dollars aux États-Unis et les grandes banques à l'échelle internationale.

Ces institutions doivent soutenir la concurrence d'entreprises régionales, nationales et mondiales plus grandes. De plus en plus, elles sont aussi en concurrence avec des institutions financières non bancaires de grande taille et en plein essor (des *banques virtuelles*) telles que BankOne, ELoan, Wigsaw Bank et NetB@nk. La direction de la société croit que les clients potentiels de la société n'ont généralement pas les ressources internes suffisantes pour concevoir, développer, mettre en œuvre et gérer efficacement les systèmes de traitement d'opérations et de commerce électronique exclusifs de plus en plus élaborés qu'emploient les grandes institutions financières pour assurer la prestation des services et consolider leur marque par une vaste gamme de circuits physiques et virtuels. La direction de la société croit aussi que ses limitations présentent un important obstacle à la fidélisation et à l'attraction de clients et désavantagent nettement ces institutions financières par rapport à leurs concurrents.

Selon le *Quarterly Banking Profile* du quatrième trimestre de 1999 de la Federal Deposit Insurance Corporation et la National Credit Union Administration, il existait à la fin de 1999 plus de 20 000 banques commerciales, caisses d'épargne et coopératives de crédit, dont l'actif était inférieur à 10 milliards de dollars. Selon le répertoire des banques sur Internet de Bank Web, moins de 10 % de ces institutions sont aujourd'hui présentes sur Internet. La tendance vers les services bancaires en ligne émane principalement des très grandes institutions financières, mais les PME financières sont obligées d'offrir des produits concurrentiels.

Les questions de service à la clientèle et les problèmes de concurrence poussent les institutions financières à offrir des services bancaires sur Internet et des services connexes en ligne. Le nombre de ménages aux États-Unis qui utilisent les applications bancaires en ligne sur Internet devrait augmenter de plus du triple au cours des quatre prochaines années, passant d'environ 8,1 millions en 1998 à plus de 39,8 millions d'ici 2003 d'après le bulletin de mai 1999 intitulé *Online Banking Banking Forecast 1998-2003 : On the Money* d'International Data Corporation. De plus, les ménages qui effectuent des opérations bancaires en ligne ne sont pas représentatifs du marché de masse potentiel; ils ne se distinguent pas seulement par la composition du ménage et le niveau de revenu, mais aussi par leurs habitudes de paiement de factures. Aussi, un nombre croissant d'institutions financières des États-Unis offrent des services bancaires sur Internet et des services connexes en ligne pour :

- attirer de nouveaux clients et conserver et accroître la fidélité de leur clientèle;
- améliorer l'accès par les clients;
- offrir des services à valeur ajoutée supplémentaires;
- rester concurrentielles;
- accroître leurs revenus;

- diminuer leurs frais de service; et
- diminuer l'affluence dans les succursales.

La direction de la société croit que ces institutions financières pourraient se heurter à des obstacles dans le lancement de leurs propres services de commerce électronique auprès de leurs clients. Plus particulièrement, elles manquent souvent des capitaux et des ressources humaines nécessaires pour :

- mettre au point l'infrastructure technologique indispensable pour offrir à leurs clients des services sur Internet et de commerce électronique fiables;
- acquérir le savoir-faire technique et opérationnel nécessaires pour offrir des solutions de commerce électronique et gérer des technologies qui évoluent rapidement;
- concevoir et exécuter des campagnes de marketing auprès des consommateurs nécessaires pour promouvoir l'utilisation de ces services;
- offrir des solutions de services bancaires intégrés en ligne et en temps réel à des clients avec un soutien 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.

Pour conserver leur clientèle, de nombreuses petites et moyennes institutions financières ont besoin de solutions de gestion des opérations et de commerce électronique économiques qui leur permettent de livrer concurrence aux services électroniques offerts par des banques plus grosses et par les banques virtuelles. Les solutions doivent être mises en œuvre rapidement et économiquement, permettre une interface totalement transparente et en temps réel avec le ou les fournisseurs informatiques de l'institution financière, préserver et renforcer la propre marque de l'institution financière et offrir des fonctions globales aux utilisateurs sur une base d'ASP hébergé. Ces solutions doivent aussi être sûres, fiables et modulables. Enfin, les solutions doivent offrir une plate-forme pour la commercialisation ciblée de services financiers et des offres de commerce électronique potentiellement plus étendues. Ces offres rapporteraient aux petites et moyennes institutions financières des possibilités de revenus supplémentaires et séduisent les utilisateurs finaux qui emploient de plus en plus Internet pour chercher, évaluer et acheter une vaste gamme de produits et de services.

À l'échelle internationale, les systèmes ouverts sont accueillis de plus en plus comme l'environnement opérationnel de choix. L'étude du Groupe Tower intitulée *Multi-Channel Retail Delivery Solutions* datée d'août 1999 estimait que les systèmes de prestation multimodale des services croîtront à un taux annuel moyen composé de 12 % au cours des cinq prochaines années.

Comme les institutions financières achètent souvent leur logiciel d'interface client, d'administration, de paiement et de traitement informatique à différents fournisseurs, il est difficile de coordonner les informations se rapportant à un client qui effectue des opérations par différents modes de prestation. Les institutions financières ont besoin de la capacité de coordonner les informations au sujet d'un client provenant de ses divers systèmes et fournisseurs. Une solution logicielle de bout en bout à système ouvert traite chacune de ces fonctions tout en compilant et stockant des informations sur les clients en un lieu central et les intégrant avec les autres systèmes exclusifs.

De plus en plus, des entreprises non bancaires telles que les fournisseurs de télécommunications et les détaillants à commerce électronique jouent un rôle d'intermédiaire sur le marché des services financiers et des paiements électroniques. L'ensemble de solutions de la société peut jouer un rôle important pour permettre à ces entreprises non bancaires de pénétrer plus rapidement sur les marchés des services financiers et des paiements. Se reporter à la rubrique *Activités de la société — Produits*.

### **La solution de la société**

SLM est un fournisseur de source unique dans le domaine des applications internes de service à la clientèle et d'administration et des solutions sous-traitées par son réseau EC-STREET.NET<sup>MC</sup> de services de commerce électronique, jouissant de la connectivité ouverte que permet son intergiciel ESP-LINK<sup>MC</sup>. Les solutions réseau EC-STREET.NET<sup>MC</sup> peuvent être mises en place rapidement et économiquement dans les institutions financières avec peu de perturbations pour les systèmes classiques existants tout en élargissant leurs fonctions bancaires de base. La solution ESP-LINK<sup>MC</sup> de la société a été conçue pour offrir aux institutions financières une solution technologique complète.

La direction de la société croit que la société est bien placée pour profiter des tendances du marché cernées ci-dessus parce qu'elle offre les avantages suivants :

- *Solutions de bout en bout.* Les solutions intégrales de la société permettent aux clients de faire affaire avec un partenaire technologique unique pour l'ensemble de leurs besoins de commerce électronique, de traitement d'opérations et de système de services bancaires de détail de base.
- *Service au rendement éprouvé et modulable.* La société a aidé plus de 1 500 clients à relever ces défis depuis 1986. Ses systèmes peuvent être modulés rapidement pour prendre en charge un nombre accru d'utilisateurs. Grâce à ses solutions, une institution financière peut moduler ses services pour répondre à la demande croissante, sans construire sa propre infrastructure de serveur séparé.
- *Tarifification et service souples.* La société permet aux grandes et aux petites institutions de relever les défis de leurs concurrents dans tous les aspects de la prestation de solutions de commerce électronique et de service à la clientèle. Ses clients ont la possibilité de choisir des solutions internes sous licence ou de sous-traiter le traitement électronique d'opérations financières à la société, en ne payant que des droits basés sur le volume jusqu'à ce qu'elles atteignent la taille suffisante pour justifier l'adoption sous licence d'une des solutions de la société. Ainsi, les clients de toute taille peuvent accéder à des solutions de haute technologie moins coûteuses dont seules les grandes entreprises pouvaient disposer auparavant.
- *Modèle ASP.* La capacité de la société d'offrir ces solutions selon le modèle d'ASP hébergé permet aux clients de se centrer sur leurs compétences essentielles.
- *Architecture client-serveur ouverte.* L'indépendance des systèmes ouverts de la société par rapport aux plates-formes matérielles et bases de données donne à ses clients la latitude d'acheter la totalité ou une partie seulement de l'ensemble des produits, qui fonctionnent en accord avec les systèmes classiques, protégeant ainsi l'investissement du client dans ses systèmes existants.

### **La stratégie commerciale de la société**

L'objectif de la société est d'être le principal fournisseur mondial de solutions de traitement d'opérations et de commerce électronique pour le secteur des services financiers et d'accroître la pénétration de la société dans les secteurs de l'administration publique, du commerce de détail et des soins de santé. Les progrès des technologies de convergence, la commercialisation de la technologie Internet et la rationalisation de l'industrie continueront de promouvoir une plus grande intégration et interaction entre les principaux secteurs de l'économie, et notamment les institutions financières, le commerce de détail, le secteur de la santé et l'administration publique. La direction de la société croit que ces secteurs disparates deviendront à terme interdépendants par le biais des systèmes de paiement électronique. La société a pour stratégie d'utiliser à la fois son savoir-faire dans le secteur des services financiers et la vaste capacité de son ensemble de solutions pour se diversifier dans ces secteurs en croissance à mesure qu'ils cherchent à adopter des solutions de commerce électronique. Pour sa pénétration verticale du secteur des services financiers, la société compte continuer de mettre au point des applications évoluées à forte marge grâce à son engagement dans la recherche et le développement. La société compte aussi croître auprès de sa clientèle existante en lui présentant progressivement ces produits. Les principaux éléments de sa stratégie de croissance sont les suivants :

#### *Expansion des relations commerciales avec les clients existants*

La société a plus de 1 500 installations de ses solutions chez des clients actifs au monde. Elle compte accroître son revenu en poursuivant l'interdistribution de modules de logiciels supplémentaires auprès des clients existants et en offrant des services connexes tels que les solutions de commerce électronique, le traitement des opérations, la consultation et les mises à niveau de systèmes à mesure que ses clients en ont besoin.

#### *Concentration sur les secteurs à forte croissance et les nouveaux marchés*

La société s'attend à ce que le secteur des services financiers continue de créer une importante demande de systèmes de commerce électronique dans le monde entier. Pour exploiter les avantages concurrentiels qu'offre son ensemble de produits à architecture ouverte, elle a activement ciblé et continuera de cibler activement :

- les petites et moyennes banques et coopératives de crédit en Amérique du Nord; et
- les grandes et moyennes institutions financières sur les marchés émergents, particulièrement en Amérique latine, en Asie orientale et au Moyen-Orient qui, même si elles croissent rapidement, accusent un retard par rapport aux banques canadiennes, américaines et européennes dans leurs investissements en technologie.

La société compte étendre ses activités locales pour offrir les services de vente, d'installation et de soutien complets aux marchés internationaux. La direction de la société croit que l'exploitation des activités locales à l'étranger permettra l'interdistribution de son ensemble complet de solutions auprès de sa clientèle existante. De plus, la société a étendu ses solutions de commerce électronique au-delà du secteur des services financiers à d'autres secteurs tels que le commerce de détail, l'administration publique et le secteur de la santé.

#### *Augmentation de la pénétration dans les plus grandes institutions financières aux États-Unis*

La technologie de la société est actuellement utilisée par certaines grandes institutions financières internationales dont une banque à charte canadienne et une grande banque mexicaine. La société compte offrir son ensemble de solutions au créneau des centres monétaires et des institutions financières suprarégionales aux États-Unis par l'acquisition d'une société de systèmes électroniques d'opérations financières ou de paiements ou un important intégrateur de systèmes ou par la conclusion d'alliances avec de telles sociétés. On entend par centre monétaire, une institution financière multinationale, dont l'actif dépasse 100 milliards de dollars, alors qu'une institution financière suprarégionale, s'entend d'une institution financière présente dans plusieurs États, dont l'actif est supérieur à 50 milliards de dollars. La société compte aussi accroître la taille et améliorer la formation de son effectif commercial pour commercialiser efficacement son ensemble de solutions auprès de ces institutions financières plus importantes.

#### *Poursuite de l'investissement dans les technologies de pointe*

La société compte continuer de se centrer sur la recherche et le développement comme principal facteur de démarquage par rapport à la concurrence. Elle entend investir à l'avenir entre 15 et 20 % de ses produits dans la recherche et le développement. Son groupe de recherche et de développement travaille actuellement sur des produits très demandés tels que l'accès sans fil, les applications d'appareils électroniques à main et les applications de courtage en ligne à service intégral.

#### *Poursuite des acquisitions stratégiques*

La société continuera de faire l'acquisition d'entreprises ayant des technologies et un savoir-faire qui complètent ou améliorent ses propres produits ou qui offrent un accès à de nouveaux marchés ou renforcent sa présence sur les marchés existants. La société intègre les technologies acquises aux produits existants pour offrir des solutions qui regroupent les meilleures caractéristiques et fonctions. Elle s'efforce aussi d'assurer l'interdistribution de ses autres produits et services auprès de la clientèle existante des sociétés acquises. La société a aussi étendu ses capacités à des secteurs présentant des besoins de gestion d'opérations semblables, tels que le commerce de détail, le secteur de la santé et l'administration publique. Bon nombre des acquisitions de la société ont aussi élargi sa pénétration sur le marché géographique. La société évalue chaque acquisition possible en examinant les facteurs tels que la qualité et la compatibilité des technologies, le capital intellectuel et humain, la compatibilité des cultures d'entreprise, la clientèle et les segments de marchés géographiques et par produits. Se reporter à la rubrique *Acquisitions*.

## **Produits**

La société offre un ensemble modulaire de produits et de services visant à simplifier et à coordonner une vaste gamme de systèmes d'information et de services de traitement d'opérations qu'utilisent les institutions financières pour gérer leur exploitation, leur processus de distribution et les opérations de leurs clients.

Les interfaces client de la société permettent aux clients d'une institution financière d'accéder à leur compte par divers circuits dont Internet, les GAB, le téléphone, les guichets dans les succursales, des kiosques et des TPV. Ces applications envoient les demandes d'opérations à l'institution financière. Ces demandes peuvent être la consultation des soldes de compte, des dépôts, des retraits ou des virements de fonds ou encore le paiement de biens à l'aide de cartes de crédit et de débit. Les interfaces client communiquent aussi la réponse de l'institution financière qui peut prendre la forme du solde du compte ou d'une confirmation ou autorisation d'opération.

L'intergiciel de la société fonctionne avec les interfaces client et permet l'acheminement des opérations, l'autorisation, le règlement et les communications réseaux entre le système bancaire de base, les réseaux de règlement et de cartes de crédit et les autres systèmes post-marché d'une institution bancaire. Une fois que les systèmes post-marché produisent une réponse, l'intergiciel de la société dirige celle-ci vers la bonne interface client.

Le logiciel post-marché de la société soutient les fonctions de traitement de données de base de l'institution financière, dont l'administration du système, le traitement des prêts et des dépôts dans les comptes, le grand livre général, l'établissement de budgets et les fonctions de guichet, le développement de produits financiers et le soutien aux

décisions de gestion. L'intergiciel et les solutions post-marché de la société sont tous deux structurés pour offrir des informations de gestion sur les relations avec la clientèle centralisées par l'intégration des données sur le compte du client, des opérations financières, des données financières provenant d'applications financières tierces et d'autres types d'informations nécessaires pour obtenir une vision consolidée des activités de leurs clients sur leurs divers comptes et par les différents points d'accès pour des opérations. La société a mis au point ses produits sur la base d'une architecture ouverte qui leur permet de fonctionner avec ses autres applications de l'ensemble de produits de la société ou avec celles offertes par des tiers. En regroupant ces informations, les produits et services de la société permettent à une institution financière d'avoir une vision consolidée de l'activité de ses clients sur l'ensemble de leurs comptes.

La société vend ses produits sous marque ESP-LINK<sup>MC</sup> individuellement ou comme éléments d'une solution intégrée. Elle offre des solutions clés en main complètes composées de logiciels, du matériel, de services de conversion de données, de l'installation, de la personnalisation et de la formation nécessaires pour la conception, l'installation et l'assistance client dans l'exploitation de la technologie. Dans le cadre de ses solutions, la société offre aussi la maintenance et le soutien permanents pour modifier et mettre à niveau les systèmes afin de répondre aux besoins et pratiques en pleine évolution du secteur des services financiers. La société offre ses solutions à la fois moyennant des redevances sur les licences et comme services ASP tarifés. Les frais pour ses solutions varient selon divers facteurs, à savoir :

- le nombre et les genres d'applications et de fonctions mises en œuvre;
- le nombre de comptes, de succursales et de titulaires de cartes;
- le nombre de connexions avec des réseaux tiers et le niveau de sécurité nécessaires; et
- le calendrier de mise en œuvre.

L'offre ASP de la société comprend des services de traitement des opérations tels que les services bancaires de base, les systèmes d'imagerie, les services bancaires sur Internet, la réponse vocale dialoguée, la gestion de réseaux de GAB et les applications de systèmes de paiement, actuellement offerts à environ 20 % de ses clients. La société commercialise son ensemble de produits ESP-LINK<sup>MC</sup> par un réseau exclusif sous la marque EC-STREET.NET<sup>MC</sup>. En 1999, plus de 60 % du chiffre d'affaire provenaient de la vente de services de traitement d'opérations, le reste émanant des solutions clé en main internes.

La société continue d'investir dans la recherche et le développement et lance de nouvelles versions des produits qui comprennent des améliorations importantes et de nouvelles caractéristiques ou fonctions. Ces mises à niveau sont offertes aux clients existants moyennant des frais. Les mises à niveau de produits qui peuvent contenir des améliorations mineures sont incluses dans les services offerts dans le cadre de contrats de maintenance.

#### *Applications frontales*

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/VFS — Solutions financières virtuelles.* VFS est un produit de services bancaires sur Internet qui permet des services d'opérations en ligne pour les services bancaires aux particuliers et aux entreprises et qui comprend des modules donnant aux clients d'une banque le moyen d'accéder à leurs comptes et de les gérer par téléphone. Grâce au produit VFS, les clients d'une banque, particuliers et entreprises, peuvent effectuer les opérations suivantes :

- consultation du solde et d'un historique complet du compte;
- virement à partir du compte (régulier ou ponctuel);
- interrogation sur des opérations;
- présentation de factures et paiement électronique<sup>1)</sup>;
- versement électronique des impôts fédéraux (EFTP);
- visualisation du recto et du verso des chèques annulés, des bordereaux de dépôt et des relevés;
- consultation et analyse de cours boursiers<sup>2)</sup>;
- demande de services de courtage en ligne<sup>2)</sup>;
- achats en ligne d'obligations d'épargne américaines;
- paiements à des comptes de tiers et virements télégraphiques;
- messagerie par base de données sécurisée;

---

<sup>1)</sup> Par une alliance avec CheckFree Corporation. Se reporter à la rubrique *Activités de la société — Alliances stratégiques*.

<sup>2)</sup> Par une alliance avec Stockwalk.com Inc. Se reporter à la rubrique *Activités de la société — Alliances stratégiques*.

- gestion de compte de particuliers (usager unique) et d'entreprises (usagers multiples);
- traitement de la paie;
- services de gestion de trésorerie; et
- téléchargement dans les logiciels QUICKEN et MICROSOFT MONEY.

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/POS — Solutions de point de vente et de service.* Les logiciels de point de vente permettent la saisie des données, la perception des frais d'opération et la production de rapports de gestion pour les commerçants et les organismes gouvernementaux. Ces solutions permettent aussi le suivi des stocks, le marchandisage, la gestion de trésorerie et la transmission de données sur le profil des clients aux systèmes d'autorisation de paiement et de traitement des détaillants. Les clients du secteur public de la société utilisent les solutions de point de vente pour permettre le paiement électronique de services gouvernementaux tels que l'enregistrement des actes et l'immatriculation des véhicules.

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/CCS — Solutions pour cartes de crédit.* Les solutions pour cartes de crédit permettent aux banques de gérer leurs activités de cartes de crédit et de débit, y compris la définition de produits de crédit renouvelables, l'acquisition des titulaires de cartes et commerçants, l'autorisation et le traitement des opérations de crédit, de débit et de paiement, la production de relevés et la prévention des fraudes. Les clients peuvent émettre des cartes et traiter des opérations pour tous les genres de cartes de crédit et de débit. En plus des liens avec de grandes associations telles que VISA et MASTERCARD, le système permet l'émission et le traitement de cartes de fidélité et de cartes privatives.

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/WMS — Solutions de gestion de patrimoine.* Les solutions de gestion de patrimoine sont un ensemble intégré d'applications de gestion de portefeuilles de placement et de clients avec des fonctions de gestion d'actif et de valorisation autorisant des langages et des devises multiples. Ces solutions offrent un accès aux informations sur le client et le compte, l'intégration des données frontales et post-marché et les évaluations et tarifications en temps réel et en ligne des portefeuilles. Cette solution produit des rapports sur les portefeuilles, des analyses de sensibilité et la modélisation de portefeuilles, des analyses de rendement des placements et des rappels automatisés de dates et de messages.

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/SVS — Cartes à mémoire.* Les cartes SVS mettent en œuvre la technologie des puces rechargeables pour stocker des informations multiples sur les applications et personnalisées pour des programmes de fidélité, des laissez-passer électroniques, des porte-monnaie électroniques ou des cartes de crédit à mémoire. Cette solution permet l'authentification et l'identification électroniques nécessaires pour effectuer des opérations électroniques. Les données concernant le titulaire et son compte peuvent être chargées et mémorisées sur les cartes en vue d'une utilisation hors ligne, ce qui rend les centres d'autorisation inutiles. Les banques peuvent suivre les antécédents des opérations et les habitudes de consommation de l'utilisateur de la carte. La société vend principalement ce produit à l'extérieur des États-Unis où l'utilisation de cartes à puce est plus répandue.

### *Intergiciels*

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/FTS — Solutions d'opérations financières.* FTS est le moteur de gestion des opérations de l'ensemble de produits ESP-LINK<sup>MC</sup>. FTS accepte les demandes de paiements électroniques produites par les consommateurs et transmises par les interfaces client afin d'acheminer ces demandes vers les systèmes post-marché appropriés. FTS accepte ensuite la réponse des systèmes post-marché et la transmet à l'interface client au consommateur. Par exemple, la réponse peut être une autorisation de l'opération ou la présentation du solde du compte. Une fois que la demande a été traitée, FTS envoie un relevé de l'opération à un fichier client centralisé. La direction de la société croit que pour la plupart des produits des concurrents, un agent de la banque doit consulter séparément les applications de chaque mode de prestation, par exemple, un fichier pour l'utilisation du GAB, un pour l'utilisation d'Internet et un autre pour les opérations au guichet d'une succursale.

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/NSS — Solutions de sécurité réseau.* NSS est un coupe-feu évolué au niveau de l'application qui a été mis au point pour assurer la sécurité dans le commerce électronique et l'intégrité des données sur les opérations. NSS est intégré dans tous les produits de la société et peut aussi être cédé sous licence comme solution de sécurité autonome. NSS a été conçu pour protéger le réseau du client en utilisant des serveurs mandataires (*proxy*) pour assurer un niveau de sécurité du réseau plus élevé que les filtres de paquets ou coupe-feu hybrides. NSS a été conçu pour être transparent pour les personnes qui se connectent par le coupe-feu à transparence bidirectionnel breveté de NSS. La société utilise la technologie SOCKS5 de NEC Systems, Inc. dans sa technologie de sécurité Internet. Avec

SOCKS5, la technologie de coupe-feu de la société permet l'emploi d'une plus vaste gamme de systèmes d'authentification pour des opérations Internet sécurisées et des fonctions d'accès unique.

#### *Logiciels post-marché*

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/RBS — Solutions pour services bancaires de détail.* RBS est un système de services bancaires de base qui permet aux utilisateurs de définir et d'établir des prix pour des produits et services bancaires, de gérer des relations bancaires et d'analyser la rentabilité de clients individuels ou de segments de clientèle. RBS offre un soutien aux préposés aux guichets, aux agents de crédit, aux administrateurs de systèmes et aux directeurs d'exploitation pour contrôler les comptes des clients. RBS a des interfaces pour différents modes de prestation pour les produits et les services d'une banque, dont Internet, les GAB, les TPV, les terminaux des guichets en succursale et le téléphone.

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/IPS — Solutions de traitement d'image.* IPS est un ensemble de modules d'imagerie qui offre une solution numérique complète pour la gestion de l'imagerie des chèques et des documents bancaires. RBS est un ensemble intégré de modules tournant sous MICROSOFT WINDOWS qui stockent et localisent des données numérisées sur les clients tels que les images de lecteurs optiques, les images télécopiées, les photographies numériques, les sorties d'ordinateur sur disque laser (COLD), les documents de traitement de texte et de tableur. IPS est surtout utilisé pour l'imagerie électronique des chèques. Cette technique permet aux banques d'envoyer les chèques encaissés aux clients sous forme d'imprimé électronique à la place de l'original. IPC donne aux clients un accès instantané aux images des chèques à un guichet ou par Internet.

*ESP-LINK<sup>MC</sup>/HCS — Solutions du secteur de la santé.* HCS est une suite intégrée d'applications d'adjudication basées sur des règles qui offrent le traitement des demandes d'indemnisation, les évaluations cliniques et des services de paiement en temps réel aux secteurs des services dentaires, médicaux, pharmaceutiques et de soins de santé élargis à la fois pour les assureurs publics et privés. HCS représente le premier effort de la société pour élargir ces capacités de gestion d'opérations au-delà du secteur des services financiers. La direction de la société compte combiner les applications d'HCS avec les produits d'acheminement et de gestion d'opérations de la société pour créer une solution de paiement électronique pour le secteur de la santé.

#### *Services bancaires en ligne*

*EC-STREET.NET<sup>MC</sup> —* Comme les consommateurs exigent que leurs institutions financières offrent des services bancaires à distance et l'accès par Internet à leur compte, la société commercialise son ensemble de produits ESP-LINK<sup>MC</sup> par un réseau exclusif sous la marque EC-STREET.NET<sup>MC</sup>. Ce réseau relie entre eux une série de centres informatiques dans l'ensemble des États-Unis dans un environnement sécurisé mettant en œuvre des technologies de coupe-feu et de cryptage de pointe. Le modèle de tarification d'EC-STREET.NET<sup>MC</sup> permet aux petites et moyennes institutions financières d'offrir à leurs clients des produits et des services en ligne évolués concurrentiels avec ceux offerts par les plus grandes institutions financières sans de lourds investissements initiaux.

Quand une banque adhère au réseau EC-STREET.NET<sup>MC</sup> de la société, elle est mesure d'offrir à ses clients un accès en ligne en temps réel à leurs comptes par les services bancaires sur Internet, les services bancaires par téléphone, l'accès instantané aux comptes par les GAB, et les achats par carte de débit ou aux TPV. Le réseau EC-STREET.NET<sup>MC</sup> offre aux banques l'entreposage électronique massif de données sur la clientèle, des capacités de gestion de marketing auprès de la clientèle, des capacités de présentation et de paiement de facture électroniques (dans le cadre d'une alliance avec CheckFree) et la possibilité de différencier leurs services Internet en offrant des images électroniques des chèques. Les produits et services EC-STREET.NET<sup>MC</sup> portent la propre marque de l'institution financière et contiennent le logo, les couleurs et d'autres caractéristiques de marque distinctives de chaque institution. Par l'aptitude de la société à intégrer des services bancaires sur Internet pour les consommateurs, des services de GAB et des kiosques d'information sur le web, le système EC-STREET.NET<sup>MC</sup> peut offrir une expérience client cohérente par des modes de distribution physiques et virtuels.

Dans le cadre des services de mise en œuvre d'EC-STREET.NET<sup>MC</sup>, la société offre la conception particularisée de sites web, des services d'implantation et de commercialisation et des services d'hébergement sur Internet. Le produit EC-STREET.NET<sup>MC</sup> peut aussi servir de portail pour des informations de tiers tels que les actualités, la météo, la planification de voyages et les informations boursières. L'axe de commercialisation initial de la société consiste à lancer son produit EC-STREET.NET<sup>MC</sup> auprès des clients existants des États-Unis.

## Services

*Services de traitement d'opérations.* La société cède ses applications sous licence en qualité d'ASP et offre leurs fonctions sur la base de l'impartition en échange de frais de traitement des opérations. Pour les clients qui choisissent d'acheter ses produits sur la base de l'impartition, la société offre des services de traitement par le biais de son réseau à relais de trame et de dix centres de données. Ces centres offrent aux institutions financières des services bancaires de base, l'automatisation des succursales, le traitement des chèques, l'imagerie des chèques et des services de traitement de données.

*Services de création de sites web et d'hébergement de portail web.* Pour soutenir ses clients des institutions financières dans la mise en place de la technologie Internet, la société offre des services de soutien à la création de sites web pour la mise au point de portails de services financiers complets et l'hébergement sur Internet. Ces centres de données permettent la surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, la gestion et l'entretien du matériel, la sauvegarde et l'alimentation électrique de secours et la connectivité sur Internet.

*Installation et autres services.* La société offre l'installation et d'autres services pour aider les clients à installer et personnaliser ses produits. La société met à la disposition des clients une variété de services de soutien dont des services d'intégration des produits du place, la planification de projets, la formation, la préparation de sites, l'installation, les essais et le soutien et la gestion de projets pendant toute la durée de cycle du projet.

La société offre aussi des services techniques à ses clients, dont la programmation et le soutien à la programmation, l'exploitation au jour le jour des systèmes, l'exploitation du réseau, la dotation en personnel d'un bureau d'aide, les essais d'assurance qualité, la résolution de problèmes, la conception de systèmes et la planification ainsi que l'évaluation du rendement. Ces services techniques sont tarifés sur une base hebdomadaire selon le niveau de savoir-faire technique nécessaire et la durée du projet.

*Services post-contrat.* Une fois l'installation du logiciel et le projet terminés, la société assure des services de maintenance aux clients moyennant des frais annuels généralement tarifés à 15 à 25 % des redevances sur la licence du logiciel correspondant. Ces contrats sont des conventions pluriannuelles et s'étendent habituellement sur cinq à sept ans. Tous les contrats des nouveaux clients de la société prévoient :

- un soutien téléphonique 24 heures sur 24 pour la résolution de problèmes;
- un soutien dans la gestion des comptes du client;
- la documentation des produits;
- la compatibilité avec le système d'exploitation du matériel; et
- l'adhésion à des groupes d'utilisateurs et des invitations aux conférences de groupes d'utilisateurs.

## Technologie et architecture

Toutes les solutions de la société sont basées sur une technologie à architecture ouverte, de type client-serveur. Toutes les solutions ESP-LINK<sup>MC</sup> sont actuellement offertes sur des plates-formes UNIX qui, en raison de leur réputation de modularité, de robustesse et d'aptitude à s'intégrer aux anciens systèmes existants, sont souvent la plate-forme de choix pour le développement d'applications avec des logiciels de gestion d'opérations de grande envergure.

Un certain nombre de produits ESP-LINK<sup>MC</sup> sont aussi offerts pour le système d'exploitation MICROSOFT WINDOWS NT et d'autres produits seront mis à la disposition en fonction de la demande du marché. De plus, la société a deux produits pour le système d'exploitation LINUX. La direction de la société croit que les applications basées sur MICROSOFT WINDOWS NT et LINUX seront adoptées dans les entreprises pour lesquelles le coût est un facteur déterminant. Les éléments clés des produits ESP-LINK<sup>MC</sup> ont été convertis au langage JAVA pour permettre une indépendance de plate-forme et offrent aux utilisateurs la capacité de dialoguer avec toutes les applications utilisant des navigateurs Internet conformes au système JAVA, tels que MICROSOFT INTERNET EXPLORER et NETSCAPE NAVIGATOR.

L'approche à plates-formes multiples de la société est une stratégie technique de produits cruciale puisque les systèmes MICROSOFT WINDOWS NT et LINUX émergent comme des solutions concurrentes des solutions UNIX pour le marché des services financiers. L'aptitude de la société à offrir une prise en charge de plates-formes multiples lui permet d'adapter sur mesure des solutions de commerce électronique à une plus vaste gamme de systèmes et d'exigences des clients.

Pour protéger les produits de la société, chaque client reçoit une clé de cryptage à utiliser pour lancer le logiciel. Les codes secrets de la clé sont modifiés selon les modalités et conditions du contrat de licence et ne sont fournis qu'aux clients qui sont autorisés à utiliser les solutions logicielles. Cette approche est couramment utilisée dans le secteur des logiciels pour les applications particularisées parce qu'elle est relativement peu coûteuse et diminue la probabilité de poursuites en justice. La direction de la société croit que ces clés sont un moyen efficace d'éviter l'utilisation non autorisée des logiciels, quoiqu'il ne soit pas possible d'assurer qu'elles seront complètement efficaces dans toutes les circonstances. Ce processus est particulièrement utile pour les clients étrangers pour assurer la perception des comptes débiteurs.

## **Recherche et développement**

La société est déterminée à perfectionner et développer constamment ses produits. Elle investit dans des produits nouveaux et existants ainsi que dans l'intégration et le perfectionnement de technologies acquises. Depuis la création de SLM en 1986, la société a dépensé quelque 54,8 millions de dollars en recherche et développement et depuis l'acquisition de Bankline Holdings, Inc., la société a consacré environ 16,3 millions de dollars à la recherche et au développement de son réseau EC-STREET.NET<sup>MC</sup> de solutions de commerce électronique. Les objectifs de perfectionnement et de développement des produits pour 2000 sont notamment les suivants :

- utiliser le réseau à relais de trame exclusif existant pour développer et déployer le système EC-STREET.NET<sup>MC</sup> pour les clients des États-Unis;
- mettre au point les logiciels de commerce électronique groupés avec des technologies complémentaires de tiers et l'intégration de technologies acquises;
- convertir le reste de l'ensemble de produits aux systèmes d'exploitation MICROSOFT WINDOWS NT et LINUX et au langage JAVA;
- satisfaire les exigences des clients concernant de nouvelles fonctions par le développement conjoint avec les clients et, là où c'est approprié, des fournisseurs tiers tout en maintenant la propriété de toutes les technologies exclusives; et
- développer l'accès sans fil, les appareils électroniques à main et les applications de courtage en ligne.

En 2000, les plans de la société prévoient des mises à niveau plus fréquentes de ses solutions, de nouvelles caractéristiques de produits et de nouvelles solutions basées sur les études de marché et les commentaires des clients. L'essentiel du personnel de recherche et de développement effectue une rotation périodique entre le perfectionnement et le développement de produits et les activités de soutien aux afin de permettre des possibilités d'échange d'idées et de consolider les relations avec la clientèle.

## **Ventes et commercialisation**

### *Ventes*

La société utilise un modèle d'effectif de vente directe régional pour assurer l'expansion de ses relations avec sa clientèle et l'adaptation de ses services aux besoins régionaux. Au 31 décembre 1999, l'effectif de vente et de marketing se composait de 26 professionnels situés dans 9 bureaux dans l'ensemble du Canada, des États-Unis et d'Asie. La société a créé son infrastructure de vente et de marketing mondiale au cours des dix dernières années. Un petit pourcentage des ventes sont effectuées par le biais de distributeurs; cependant, à mesure que les ventes dans une région particulière augmentent, la société ouvre en général des représentations commerciales pour servir directement les clients locaux. Le bureau local offre un soutien à la clientèle permanent ainsi que des services de vente et de marketing régionaux.

Le cycle de vente habituel de la société dure environ six mois pour les nouveaux clients et deux mois pour les ventes de suivi ou de mises à niveau auprès de la clientèle existante. Pour les nouvelles ventes aux banques moyennes au Canada et aux États-Unis, le principal contact chez les clients est généralement le chef de la direction, le directeur des services financiers ou le directeur des services informatiques ou une combinaison de ces trois cadres supérieurs. Sur les marchés mondiaux, le contact initial chez les clients est généralement effectué par l'entremise des distributeurs de la société ou par des recommandations faites par des partenaires. L'effectif commercial est chargé de la reconnaissance et de l'acquisition de nouveaux clients ainsi que de la gestion des comptes existants et de l'interdistribution de produits supplémentaires à ces clients.

Les tableaux qui suivent présentent une répartition du chiffre d'affaires pour la société par région géographique et par secteur économique :

(en millions de dollars)

Région	Exercice terminé le 31 décembre 1999	
	Chiffres d'affaires	
Canada .....	9,54 \$	15,0 %
États-Unis .....	49,06	77,6 %
Autres .....	<u>4,63</u>	<u>7,4 %</u>
<b>Total</b> .....	<u><u>63,23 \$</u></u>	<u><u>100 %</u></u>

(en millions de dollars)

Catégorie de produit	Exercice terminé le 31 décembre 1999	
	Ventes	
Institutions financières .....	58,23 \$	92,2 %
Administration publique .....	4,10	6,4 %
Institutions sanitaires .....	<u>0,90</u>	<u>1,4 %</u>
<b>Total</b> .....	<u><u>63,23 \$</u></u>	<u><u>100 %</u></u>

### Commercialisation

La société emploie de nombreux supports et activités promotionnels pour soutenir ses efforts de vente. En termes de publicité, elle déploie des efforts de commercialisation conjointe avec des partenaires stratégiques dans le monde entier et fait de la publicité dans les publications financières, les revues professionnelles et les annuaires du secteur financier. La société exploite de manière proactive les occasions d'activités de relations publiques pour faire connaître sa marque et ses produits. Les programmes de relations publiques de la société visent la presse traditionnelle, les services d'information souscrits et les événements dans l'industrie. La publicité directe est utilisée pour acheminer le message de la société à des décideurs clés dans des banques ciblées aux États-Unis. La société utilise aussi des campagnes de télémarketing orientées pour assurer le suivi de ses programmes de publicité directe et de sa publicité générale.

La société participe activement aux salons professionnels du secteur, à la fois seule et avec ses partenaires stratégiques. Elle organise des réunions de groupes d'utilisateurs régionaux et nationaux mettant en vedette des conférenciers reconnus du secteur du commerce électronique et des services financiers. Ces séminaires sont des séances d'échange d'informations concentrées qui bénéficient aux décideurs de sa clientèle, donnent des orientations sur les initiatives de développement des produits et permettent à la société d'exploiter ses relations pour trouver des possibilités de ventes complémentaires. La société participe aussi aux événements de commerce électronique qui offrent des occasions de maillage pratiques, tels que le World IT Congress et le Financial Technology Forum.

La société a un programme de distribution des revendeurs pour ses initiatives de ventes indirectes. Ce programme comprend des programmes de commercialisation en coopération, des trousseaux d'information, une formation à la vente, la formation technique et l'homologation des produits. De plus, la société prévoit d'utiliser des supports électroniques. Par exemple, le logo EC-STREET.NET<sup>MC</sup> apparaîtra dans les succursales Internet des banques clientes pour promouvoir les services du réseau de commerce électronique.

La société compte élargir sa présence sur les segments de marchés existants et pénétrer de nouveaux marchés en se concentrant sur les éléments suivants :

- la commercialisation directe auprès de sa clientèle existante par un ensemble de conférences d'utilisateurs annuelles, publicités directes et télémarketing, des visites régulières par l'effectif de vente et des visites en personne par les membres de la haute direction;
- la création d'alliances de marketing et de coentreprise avec les fournisseurs de systèmes bancaires de base de la société, les organismes de traitement des paiements aux commerçants Internet, les services d'hébergement de sites web pour les commerçants Internet, les exploitants de réseaux de GAB et d'autres qui peuvent donner à la société un accès immédiat à sa clientèle des institutions financières;
- la négociation de partenariats commerciaux avec des distributeurs ou des fournisseurs de solutions locaux qui ont déjà pris position sur le marché dans des pays ou régions ciblées où la société n'est pas encore un participant; et

- la sensibilisation par les activités de relations avec les médias telles que les annonces dans la presse, les interviews, les articles, les visites pour la presse, les témoignages de clients et des conférences, la publicité dans les revues professionnelles et commerciales ainsi que la présentation et les démonstrations de produits dans les salons commerciaux.

## Clients

La société vend principalement ses produits à des clients en Amérique du Nord mais elle vend aussi dans le reste du monde. Ces clients sont principalement des institutions financières, mais comprennent aussi des administrations publiques, des institutions du secteur de la santé et des commerces de détail. La gamme des clients de la société va des petites coopératives de crédit aux grandes institutions financières. En 1999, aucun client ne représentait à lui seul plus de 3 % des produits totaux de la société.

Le tableau qui suit présente le nombre de clients de la société par secteurs et les principaux clients dans chacun de ces secteurs :

Secteur	Nombre de clients	2-3 principaux clients
Institutions financières		
Licences internationales .....	57	Banque de Chine, Unibanca au Pérou, Bancomer au Mexique
Traitement d'opérations .....	410	First American Bank, Gold Banc, Woodforest Bank
EC-STREET.NET <sup>MC</sup> .....	18	Momentum Cash, Metcalf Bank, Tri-Century Bank
Gestion de patrimoine .....	85	RBC Dominion Valeurs mobilières, Société de fiducie CIBC, Merrill Lynch
Administrations publiques .....	5	Ville de New York, Ministère du Solliciteur général du Manitoba
Institutions du secteur de la santé .....	5	Oman Insurance Company, Ontario Dental Association
Commerce de détail .....	150	
Sécurité réseau .....	830	

## Partenaires stratégiques

Des alliances stratégiques donnent à la société le moyen de profiter du savoir-faire local et d'offrir aux clients des produits améliorés qui sont intégrés dans l'ensemble de solutions de la société. Les partenaires et distributeurs permettent à la société de livrer le matériel, les bases de données, les périphériques et les applications à valeur ajoutée essentiels dont ont besoin ses clients ainsi que d'étendre les activités de soutien à la clientèle et de vente de la société.

La société est généralement informée quand ses partenaires vendent du matériel ou des réseaux à un client qui pourrait profiter de l'installation d'un de ses logiciels.

### *Applications à valeur ajoutée*

*Cognos Inc.* Le partenariat de SLM avec Cognos aide les clients à obtenir un avantage concurrentiel par l'exploitation des données et des logiciels d'information commerciale. Par des informations sur les habitudes d'achat et les choix de services des consommateurs, la société et Cognos aident le client à formuler des stratégies basées sur des faits pour répondre aux besoins des consommateurs et les anticiper. La société intègre les produits de Cognos pour l'information d'entreprise et le traitement analytique en ligne afin de déceler des modèles de comportement et des relations par des solutions de gestion des opérations. Le logiciel COGNOS repère et extrait des informations cruciales des sources de données des entreprises pour effectuer des opérations et partager les informations à l'échelle du réseau.

*JetForm Corp.* JetForm est un grand fournisseur d'automatisation du flux de travail et des formulaires électroniques. À l'aide des applications JetForm, les clients prennent le contrôle de l'ensemble de leurs processus basés sur des formulaires, éliminant le besoin de formulaires préimprimés. Les demandes d'ouverture de compte, les formulaires d'obtention de prêts, les relevés bancaires, les factures et autres relevés de frais peuvent facilement être

remaniés et manipulés à l'écran et produits sur demande sur toute imprimante, par télécopieur, par courrier électronique ou par Internet. Ce partenariat aide la société à répondre aux besoins de formulaires particuliers du client sans modification de programmation et offre aux clients la fonction de gestion de la conception et de distribution des relevés. La société intègre les produits JETFORM dans son ensemble de solutions de services financiers électroniques.

*Stockwalk.com Inc.* Stockwalk.com est une société de négociation de valeurs mobilières en ligne avec laquelle SLM a conclu un accord qui permet à la société d'offrir une version sous marque privative des services de courtage en ligne de Stockwalk.com à sa clientèle des services bancaires sur Internet.

*CheckFree Corporation* CheckFree est un fournisseur d'une solution de présentation et de paiement de factures entièrement intégré qui permet aux clients de recevoir et de payer des factures par Internet et par d'autres voies électroniques. L'alliance de SLM avec CheckFree permet à la société d'offrir des services de présentation et de paiement de factures à sa clientèle des services bancaires sur Internet.

## **Concurrence**

Le marché des logiciels de commerce électronique et des services de traitement d'opérations est très concurrentiel. Différents fournisseurs de logiciels vendent des produits visant des segments différents du marché des logiciels de commerce électronique qui sont en concurrence directe avec divers éléments des logiciels de la société. La direction de la société a repéré certains concurrents tels que Digital Insight Corp. et S1 Corp., qui offrent principalement des interfaces client, Transaction Solution Architects Inc. et S2 Systems Inc., qui offrent des applications de gestion d'opérations financières, et Jack Henry and Associates et Fiserv Inc., qui offrent surtout des applications post-marché.

La société subit une concurrence dans ses services de consultation et de développement de logiciel de la part d'un grand nombre d'entreprises de services professionnels. Pour les grandes solutions, la société est souvent en concurrence avec de grands fournisseurs de logiciels et de matériel diversifiés et avec des intégrateurs de systèmes dont Logica, Andersen Consulting, EDS et IBM.

La direction de la société croit que la plupart des concurrents de la société offrent des produits et des services qui ne répondent pas à la variété de besoins des institutions financières que satisfont ses propres solutions. Par conséquent, la direction de la société estime que l'étendue des solutions de bout en bout de la société lui donne un avantage important sur la concurrence. De plus, elle considère que ses produits ont un avantage sur la concurrence sur la base des facteurs suivants :

- solution de bout en bout intégrée;
- souplesse et configuration des produits;
- modularité ou aptitude à prendre en charge des groupes progressivement plus grands;
- service de qualité et abordable;
- soutien à la clientèle mondial.

La direction de la société croit que la concurrence augmentera à mesure que de nouvelles entreprises prendront pied sur les marchés des produits et des services segmentés et chercheront à fournir des solutions de gestion des opérations de bout en bout entièrement intégrées. La direction croit aussi que les concurrents potentiels devront engager des coûts importants pour développer une solution de gestion d'opérations à système ouvert, modulable et entièrement intégrée. De nombreuses institutions financières disposent de ressources pour établir des capacités de développement de logiciels internes et certaines de ces institutions évaluent à l'occasion si elles devraient développer leur propre logiciel de commerce électronique en concurrence avec les produits de la société ou exploiter leurs propres services de traitement d'opérations.

## **Personnel**

Au 31 mars 2000, la société avait environ 626 employés dans le monde entier, y compris ceux à temps partiel. La nature multiculturelle de l'effectif de la société lui permet de traiter avec des clients internationaux dans leur propre langue et améliore les relations avec la clientèle grâce à la reconnaissance des particularités culturelles.

Le tableau qui suit répartit la direction et le personnel par secteurs fonctionnels d'emploi.

<u>Domaine d'emploi</u>	<u>Effectif</u>
Direction centrale .....	14
Finances et administration .....	30
Commercialisation et ventes .....	35
Ingénierie des produits .....	151
Exploitation des centres informatiques .....	396
<b>TOTAL</b> .....	<u>626</u>

Le personnel de la société n'est pas représenté par des unités de négociations collectives. Les employés de la société sont rémunérés à l'année ou à l'heure et sont admissibles au régime d'options de la société décrit sous la rubrique *Options d'achat de valeurs mobilières*. La direction de la société croit que la rémunération versée au personnel est concurrentielle avec ce qui se pratique dans l'industrie.

### **Propriété intellectuelle**

L'actif de la société sous forme de propriété intellectuelle comprend les marques de commerce ESP-LINK<sup>MC</sup> et EC-STREET.NET<sup>MC</sup> ainsi que les droits d'auteur sur ses manuels et documents d'exploitation et de formation et les secrets commerciaux sur ses logiciels. La société a des demandes en instance auprès du Patent and Trademark Office des États-Unis et de la Direction des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada pour le dépôt fédéral de ses marques de commerce. Les droits d'auteur de la société sont protégés en *common law*.

Les manuels d'exploitation et d'instruction de la société pour ses logiciels contiennent des diagrammes et d'autres œuvres rédactionnelles et artistiques protégés par des droits d'auteur. Cependant, étant donné l'utilisation de clés de cryptage par la société pour tous ses logiciels cédés sous licence, la direction de la société croit que la reproduction de ses manuels en infraction de ces licences est peu probable.

Les connaissances détaillées en programmation des divers logiciels de la société représentent un important secret commercial. La société s'efforce de faire signer à tous les membres clés de son personnel des engagements au secret et de non-concurrence. Se reporter à la rubrique *Facteurs de risque — Utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle*.

### **Bureaux**

Le siège social de la société est situé à Toronto (Ontario) et abrite la direction centrale, le développement et les ventes et la commercialisation alors que le siège américain est situé à Lenexa (Kansas). L'établissement du Kansas est le siège de l'administration principale, des ventes et de la commercialisation, du développement, des services de conversion et d'installations des activités de la société aux États-Unis. De plus, la société exploite 15 autres bureaux au Canada et aux États-Unis et quatre bureaux dans d'autres pays.

## ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

*L'analyse suivante par la direction des résultats d'exploitation doit être lue à la lumière des états financiers consolidés qui figurent ailleurs dans le présent prospectus; elle contient des informations financières qui ont été tirées de ces états financiers consolidés et ont été préparées selon le mode de présentation exposé dans les notes afférentes à ces états financiers consolidés.*

### Vue d'ensemble

Les produits réalisés au cours de l'exercice 1999 ont augmenté de 206 % par rapport aux produits retraités de 20,6 millions de dollars réalisés en 1998, pour s'établir à 63,2 millions de dollars. Cette hausse découle, dans une proportion de 36 %, de l'octroi de licences et d'activités connexes et, dans une proportion de 64 %, des activités de traitement transactionnel. En raison de son investissement dans le développement et le lancement de son réseau et de ses applications de commerce électronique, de l'achèvement de l'intégration des entreprises acquises antérieurement et des changements apportés à ses conventions comptables, mentionnés ci-dessous, la société a inscrit une perte nette de 47,5 millions de dollars ou 3,62 \$ par action pour l'exercice 1999, comparativement à une perte nette de 14,8 millions de dollars ou 1,29 \$ par action pour l'exercice 1998.

La société exerce ses activités dans l'un des secteurs d'activité les plus dynamiques du monde entier, le commerce électronique, et elle se spécialise dans les solutions interactives de bout en bout et à accès Internet. La société est l'un des principaux fournisseurs de logiciels de commerce électronique et de services de traitement transactionnel; elle fournit ces produits et services aux secteurs des services financiers et des soins de santé et aux administrations publiques. En 1999, la société a plus que doublé son chiffre d'affaires, grâce à sa croissance interne et à l'intégration complète de Bankline Holdings, Inc. Voir la rubrique « Acquisitions ». La hausse des produits réalisés en 1999 est en bonne partie attribuable aux activités de la société aux États-Unis qui représentent 77 % des produits, contre 53 % en 1998. Dans les exercices antérieurs, la société tirait la majeure partie de ses produits de la vente de licences d'utilisation de logiciels, alors qu'en 1999, la hausse des produits découle de l'accroissement des produits tirés des services de traitement transactionnel, activité qui représente pour la société une source de revenus continus stable.

La société a toujours visé à réaliser un bénéfice net égal à 20 % des produits d'exploitation. En 1998 et 1999, la société a investi dans le développement de solutions interactives de commerce électronique de bout en bout et à accès Internet pour sa clientèle cible; au cours de cette période, elle a augmenté considérablement son personnel affecté à la vente et au marketing, au service à la clientèle et au service de soutien, à la recherche et au développement, ainsi que son personnel affecté à des fonctions d'ordre général et son personnel administratif. Bien que les produits réalisés par la société aient augmenté considérablement au cours des deux derniers exercices, ses marges d'exploitation ont diminué, à cause de ses investissements accrus dans les ressources humaines, l'infrastructure de réseau et les centres de données pour faciliter sa transformation d'une entreprise qui tire ses revenus de l'octroi de permis d'utilisation de logiciels en un fournisseur de services d'applications. La transformation de la société en un fournisseur de services d'applications exige de celle-ci qu'elle engage des frais de recherche et de développement et des frais pour la mise en place d'une infrastructure de réseau bien avant de toucher des rentrées provenant de ses nouvelles activités. Il en résulte donc un retard dans la réalisation des produits d'exploitation qui seront constatés au cours des cinq prochains exercices à compter de l'exercice 2000. Ces produits reportés sont passés de près de 75 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 à près de 300 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999. En outre, SLM a effectué certaines modifications comptables en vue d'adopter un traitement comptable plus prudent pour les frais de développement de logiciels et la constatation des produits tirés de l'exécution de contrats de longue durée. Sous l'effet conjugué de ces modifications et des investissements mentionnés ci-dessus, la société a inscrit une perte pour l'exercice écoulé.

La direction de la société est d'avis que cette dernière continuera d'investir dans EC-STREET<sup>md</sup> et les autres projets de commerce électronique de la société. La direction de la société estime que les marges et le bénéfice net s'amélioreront à mesure que la stratégie visant à faire de la société un fournisseur de services d'applications de commerce électronique prendra racine.

## **Modification de conventions comptables**

La transformation de la société en un intervenant de premier plan dans le secteur du commerce électronique fait en sorte qu'elle évolue maintenant dans un environnement concurrentiel différent. En devenant une entreprise qui réalise des produits mensuels répétitifs sous forme de frais de transaction, la société a modifié sa méthode comptable pour la constatation des produits réalisés dans le cadre de contrats de longue durée. Ce changement reflète l'interprétation actuelle de la méthode de constatation des produits réalisés sur les contrats de longue durée retenue par la *Securities and Exchange Commission* (SEC).

Conformément à l'interprétation faite dans le *Staff Accounting Bulletin 101* de la SEC (SAB 101) relativement au SOP 97-2, la société a modifié sa méthode de constatation des produits réalisés sur les contrats de longue durée, de manière à constater les produits sur la durée du contrat plutôt que dans l'exercice au cours duquel la vente a été conclue. Cela a eu pour effet de réduire de 14,6 millions de dollars les produits et le bénéfice réalisés au cours de l'exercice 1999. Cette modification a été appliquée avec effet rétroactif aux résultats de l'exercice 1998 et a eu pour effet de réduire de 16,2 millions de dollars les produits d'exploitation et le bénéfice établis antérieurement pour cet exercice. La nouvelle convention comptable permet de refléter la valeur des services que la société fournit à ses clients de façon continue dans le cadre de contrats de licence de longue durée. Il s'agit d'un ajustement portant sur le moment de la constatation sans effet sur la trésorerie, dont l'effet favorable correspondant se répercutera sur les résultats des exercices futurs et sera comptabilisé à titre de produits reportés, tirés de l'exécution de contrats. Cette modification de convention comptable est expliquée plus amplement à la note 2 afférente aux états financiers consolidés qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Se reporter à la rubrique « États financiers consolidés ».

## **Liquidités et ressources en capital**

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation étaient négatifs, à 20,7 millions de dollars, pour l'exercice 1999, alors que des flux de trésorerie positifs de 2 millions de dollars avaient été dégagés pour l'exercice 1998. On estime que les quasi-espèces existantes et les fonds provenant du produit du présent placement privé de 25,65 millions de dollars, effectué après la clôture de l'exercice, seront suffisants pour satisfaire les besoins en liquidités prévus à court terme, et notamment pour rembourser la dette et respecter les obligations financières au titre des contrats de location-acquisition. À la clôture de l'exercice, la société disposait de liquidités et de placements en valeurs mobilières de 3,7 millions de dollars, soit moins que les 6,2 millions de dollars dont elle disposait à la clôture de l'exercice 1998.

Au 31 décembre 1999, le délai moyen de règlement des comptes clients était de 81 jours, contre 263 jours pour l'exercice 1998. Cette diminution du délai s'explique par le fait que la société a adopté une nouvelle convention au titre de la constatation des produits en 1999 et que la durée du processus de recouvrement des créances est maintenant inférieure à 90 jours en général.

## **Résultats d'exploitation**

*Comparaison des trimestres terminés les 31 mars 2000 et 1999*

### **Aperçu**

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2000, la société a continué à s'attacher de nouveaux clients de services bancaires par Internet, notamment Hometown Bank of Carthage, au Missouri, and Metcalf Bank of Overland Park, au Kansas. La société a également signé des contrats avec la First American Bank Texas, SSB et sa sœur, la First American Bank Bryan, SSB pour la fourniture de services de traitement d'images auprès de leurs 71 succursales. Les clients de la First American Bank pourront repérer les images de leurs chèques sur Internet par l'entremise de la technologie portail EC-STREET<sup>md</sup> de la société.

La société a poursuivi sa croissance en concluant des alliances stratégiques. En février, elle annonçait l'entente conclue avec CheckFree Corporation (« CheckFree ») visant la prestation de services de présentation et de paiement électroniques de factures aux clients des services bancaires sur Internet de la société. La solution CheckFree permettra à la société d'étendre ses services bancaires sur Internet avec la technologie de présentation et de paiement électroniques de factures la plus populaire du secteur. En mars, la société annonçait une alliance stratégique avec Q UP

Systems Inc. Cette alliance permet aux clients de Q UP d'accéder au réseau de solutions EC-STREET<sup>md</sup> de la société et à la société d'accéder aux circuits commerciaux de Q UP et aux relations avec les clients de Q UP.

### Produits

Le total des produits réalisés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000 a diminué de 2 % par rapport à celui de 16,3 millions de dollars réalisé au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 1999, pour s'établir à 15,9 millions de dollars. Cette baisse découle essentiellement du départ d'un certain nombre de clients qui ont refusé les hausses de tarifs requises pour rentabiliser les contrats de services de traitement transactionnel. Le départ de ces clients crée une capacité additionnelle aux centres de données qui permet d'accueillir de nouveaux clients plus rentables comme la First American Bank. À l'instar des résultats de la société en 1999, les produits périodiques représentent encore près de 75 % du total des produits du premier trimestre.

### Bénéfice net

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, la société a subi une perte nette de 5,3 millions de dollars sur des produits de 15,9 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 0,7 million de dollars sur des produits de 16,3 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999. La perte par action non diluée s'est établie à 0,40 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, contre une perte par action de 0,05 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999.

La perte accrue est attribuable aux facteurs suivants : i) les investissements de capitaux effectués afin de développer les produits de commerce électronique de la société; ii) l'augmentation des frais de recherche et de développement engagés au cours de la période.

### Charges d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, la société a continué d'engager des frais afin de développer les applications et l'infrastructure de réseau nécessaires pour faire d'elle un fournisseur de services d'applications et de logiciels de commerce électronique. Comme mentionné précédemment, les investissements nécessaires à cette transition ont été réalisés bien avant la constatation des produits. Grâce à ces investissements, la société se trouve dans une situation favorable à l'augmentation de ses produits futurs.

### Centres de données

Les charges d'exploitation des centres de données se sont chiffrées à 8,9 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, comparativement à des charges de 9,2 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999. Elles représentent 85 % du total des produits tirés des services de traitement transactionnel.

Les centres de données ont une capacité non utilisée suffisante pour permettre l'expansion de leurs activités dans l'avenir.

### Frais directs des services d'installation et autres services

Ces frais comprennent les frais de déplacement et autres coûts marginaux engagés dans la prestation de services d'installation et de mise en œuvre dans les sites pour lesquels des clients détiennent une licence. Elles comprennent aussi le coût des produits achetés à des tiers aux fins d'intégration aux solutions d'installation sur place.

Les frais directs des services d'installation et autres services se sont chiffrés à 272 612 dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, comparativement à 381 001 dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999. La réduction de ces charges est imputable aux efficacités réalisées par les bureaux locaux établis au Mexique, en Chine et au Pérou.

#### Frais de recherche et de développement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, la société a investi 2 millions de dollars dans la recherche et le développement, comparativement à 3 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999. Chaque année, elle vise à investir dans la recherche et le développement un montant égal à près de 15 % du total des produits de l'exercice.

#### Frais de vente et de marketing

Les frais de vente et de marketing sont passés de 2,0 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999 à 2,6 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, soit une augmentation de 34 %. Cette hausse reflète le développement de la structure de vente et de marketing de la société, du fait de la croissance interne, ainsi que l'inclusion de frais similaires des sociétés acquises. Les frais de vente et de marketing représentaient 17 % du total des produits de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, en hausse par rapport au pourcentage de 12 % du total des produits de la période de trois mois terminée le 31 mars 1999.

#### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs sont passés de 1,9 million de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999 à 4,3 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, soit une augmentation de 128 %. La hausse est attribuable à un investissement de la Société au niveau de la haute direction effectué tout au long de l'exercice 1999 afin d'atteindre son objectif stratégique, soit celui de devenir un chef de file des fournisseurs mondiaux de commerce électronique et de solutions de traitement transactionnel auprès du secteur des services financiers. Exprimés en pourcentage, les frais généraux et administratifs représentaient 27 % du total des produits de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, en hausse par rapport au pourcentage de 12 % du total des produits de la période de trois mois terminée le 31 mars 1999.

#### Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs ont augmenté au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000 pour atteindre 596 828 \$, alors qu'ils étaient de 299 109 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999. Cette hausse reflète le niveau d'endettement plus élevé, qui est attribuable à la mise en œuvre du plan stratégique de la société et au financement des acquisitions. Les intérêts sur la dette à long terme représentaient 4 % des produits réalisés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, comparativement à 2 % des produits réalisés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 1999.

#### Amortissement

L'amortissement s'établit à 2,5 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, alors qu'il était de 2,9 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1999, soit une baisse de 12 %. Cette diminution résulte d'une réduction de l'actif découlant de la mise à terme de centres de traitement classique d'articles en vue des les transformer en centre de traitement d'articles d'images numériques. Exprimé en pourcentage, l'amortissement représentait 16 % du total des produits réalisés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2000, contre 18 % du total des produits réalisés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 1999.

#### *Comparaison des exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998 (retraité)*

##### Produits

Le total des produits réalisés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 a augmenté de 206 % par rapport à celui de 20,6 millions de dollars réalisé au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1998, pour s'établir à 63,2 millions de dollars. Cette augmentation découle essentiellement d'une hausse de 30 millions de dollars des produits tirés des activités de traitement transactionnel aux États-Unis pendant un exercice complet.

Services de traitement transactionnel – La société traite des opérations pour le compte de ses clients aux États-Unis par l'intermédiaire de son réseau à relais de trames. Elle traite ces opérations par l'entremise de ses dix centres de données situés à différents endroits aux États-Unis. Il s'agit d'opérations sur cartes de débit et de crédit, de débits et de crédits sur comptes de dépôt et de prêts et de services de traitement des chèques et d'imagerie de chèques. La société touche des frais de traitement transactionnel pour le traitement de chaque opération. Une part grandissante du chiffre d'affaires de la société, soit environ 64 % des produits réalisés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, est constituée de frais de traitement transactionnel. La société prévoit que les services de traitement transactionnel continueront de constituer un pourcentage similaire de son chiffre d'affaires dans un avenir rapproché. Les produits tirés des services de traitement transactionnel sont passés de 10,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 à 40,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Droits tirés des licences – La société accorde à ses clients le droit d'utiliser ses logiciels dans leurs bureaux pour une période déterminée, moyennant le versement de droits en vertu d'une licence. Comme cela a été mentionné ci-dessus, la société a modifié sa méthode de constatation des produits tirés des contrats de longue durée, de manière à constater les produits sur la durée du contrat, plutôt que dans l'exercice où la vente a été conclue. Les droits tirés des licences sont constatés lorsque les vendeurs se sont acquittés de leurs principales obligations, les produits et services à fournir sont précisés dans une entente contractuelle, la livraison des logiciels a eu lieu, les droits sont fixes et déterminables et le recouvrement des droits est raisonnablement assuré. Les droits tirés des licences sont passés de 2,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 à 7,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, ce qui représente une augmentation de 150 %. Cette hausse est attribuable essentiellement à la forte croissance interne des activités de base de la société, qui consistent à accorder des licences d'utilisation à forte valeur de sa suite de produits ESP-LINK<sup>md</sup> partout dans le monde. Les droits tirés des licences représentaient 14 % du total des produits de l'exercice 1998, contre seulement 11 % du total des produits de l'exercice 1999, ce qui s'explique par le fait que les résultats de 1999 comprennent les produits tirés des nouveaux services de traitement transactionnel pour un exercice complet.

Contrats de services – Afin de s'assurer que ses clients sont satisfaits de ses logiciels sous licence, la société offre à la clientèle des services de soutien, y compris des services de soutien téléphonique et sur place. Les contrats de services sont généralement offerts au client au moment où il obtient la licence d'utilisation du logiciel, habituellement pour des périodes de cinq ans à compter de la date d'octroi de la licence. La société établit généralement le prix des contrats de services selon un tarif annuel qui varie entre 15 % et 25 % des droits tirés des licences. Les produits tirés des contrats de services ont progressé de 69 % et sont passés de 3,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 à 6,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999. Cette hausse s'explique essentiellement par l'accroissement du nombre de logiciels visés par les licences et par le fait que les clients reconnaissent la valeur des contrats de services que la société leur fournit. Les produits tirés des contrats de services représentaient 18 % du total des produits de l'exercice 1998, contre seulement 10 % du total des produits de l'exercice 1999; cette baisse s'explique par l'effet marqué que les produits tirés des services de traitement transactionnel ont eu sur la composition des produits d'exploitation de la société.

Installation et autres services – La société offre des services d'installation et d'autres services de personnalisation afin d'aider ses clients à intégrer ses logiciels dans leurs systèmes informatiques. Les services avant installation consistent habituellement à évaluer les besoins fonctionnels et les spécifications du système du client en vue de la mise en œuvre du système. Les services d'installation comprennent généralement le développement et la mise en œuvre des interfaces pour le système existant du client et la formation à l'utilisation de ces interfaces. Les produits tirés des services d'installation et autres services se sont accrus de 168 % en 1999 et sont passés de 3,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 à 9,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Les produits d'exploitation réalisés en Amérique du Nord représentaient 89 % du total des produits de l'exercice terminé le 31 décembre 1998, contre 93 % du total des produits de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, hausse qui est attribuable principalement à l'accroissement des ventes de la société aux États-Unis.

En 1999, la majeure partie des produits d'exploitation a été réalisée en Amérique du Nord (93 %), par opposition aux marchés étrangers (7 %). La société estime toutefois que les ventes à l'étranger demeureront une composante importante de son chiffre d'affaires global, car elle continuera de tableer sur sa présence sur les marchés étrangers.

Au Canada et aux États-Unis, la société offre essentiellement ses produits et services à façon, c'est-à-dire qu'elle traite les opérations pour ses clients dans ses propres centres de données. À l'étranger, la société fournit ses produits et ses services principalement dans les installations de ses clients, c'est-à-dire qu'elle accorde aux clients une licence d'utilisation de son logiciel dans leurs installations; dans ces cas, elle touche des droits tirés des licences, ainsi que des honoraires pour les contrats de services, l'installation et d'autres services.

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage des produits réalisés par la société par région géographique pour les exercices indiqués. Les produits tirés des activités aux États-Unis ont augmenté en raison de l'acquisition de Bankline Holdings, Inc. en novembre 1998. Se reporter à la rubrique « Acquisitions ».

### Pourcentage des produits

<u>Région</u>	<u>Exercices terminés les</u> <u>31 décembre</u>		
	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>
Canada .....	37 %	36 %	15 %
États-Unis .....	1 %	53 %	78 %
Autres pays .....	62 %	11 %	7 %
<b>Pourcentage total des produits</b> .....	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

#### Perte nette

Au cours de l'exercice 1999, la société a subi une perte nette de 47,5 millions de dollars sur des produits de 63,2 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 14,8 millions de dollars sur des produits de 20,6 millions de dollars pour l'exercice 1998. La perte par action s'est établie à 3,62 \$ en 1999, contre une perte par action de 1,29 \$ en 1998.

Comme il a déjà été mentionné, la perte est attribuable principalement aux facteurs suivants : i) les investissements effectués afin de développer des produits de commerce électronique à-la-fine-pointe; ii) la modification de la méthode de constatation des produits, de manière à constater les produits tirés des contrats de longue durée sur la durée du contrat plutôt que dans l'exercice où la vente a été conclue; et iii) la modification comptable qui consiste à passer en charges tous les frais de développement de logiciels dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, y compris la radiation, en 1999, de tous les montants capitalisés antérieurement.

En 1999, la société a engagé des frais afin de développer les applications et l'infrastructure de réseau nécessaires pour faire d'elle un fournisseur de services d'applications et de logiciels de commerce électronique. Bien que ces investissements aient été réalisés bien avant que la société puisse tirer des produits de ces activités, ils se traduiront par une importante accumulation de produits qui seront tirés des services de traitement transactionnel au cours des cinq prochains exercices.

#### Charges d'exploitation

Centres de données – Les charges d'exploitation des centres de données comprennent l'ensemble des coûts d'exploitation des centres de données, y compris les frais de personnel, le coût des installations, des fournitures et du matériel. La société exploite dix centres de données situés à différents endroits aux États-Unis où elle offre à la fois des services de traitement de données de base et des services de traitement de données déterminées.

Les charges d'exploitation des centres de données se sont chiffrées à 37,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, et elles représentent 93 % des produits tirés des services de traitement transactionnel au cours de l'exercice 1999. Les centres de données ont une capacité non utilisée suffisante pour permettre l'expansion de leurs activités dans l'avenir.

Ces charges comprennent les frais de déplacement et autres coûts marginaux engagés dans la prestation de services d'installation et de mise en œuvre dans les sites pour lesquels des clients détiennent une licence. Elles comprennent aussi le coût des produits achetés à des tiers aux fins d'intégration aux solutions d'installation sur place.

Les frais directs des services d'installation et autres services se sont chiffrés à 2,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999; ils ont diminué par rapport à l'exercice précédent et ne représentent plus que 31 % des produits tirés des services d'installation et autres services en 1999, contre 59 % de ces produits pour l'exercice 1998. Cette diminution est attribuable aux économies réalisées sur le plan des services d'installation qui sont fournis par les employés de la société travaillant à l'étranger.

Frais de vente et de marketing – Les frais de vente et de marketing sont constitués essentiellement des frais de déplacement et de publicité, des salaires, traitements et commissions versés au personnel de vente et des frais connexes. La société commercialise ses services auprès des institutions financières aux États-Unis et à l'étranger principalement par l'intermédiaire de son équipe de vente directe. Elle entend continuer à élargir son équipe de vente directe afin de soutenir la croissance de ses activités. La société tisse de nouveaux liens avec des distributeurs indépendants sur les marchés étrangers afin d'accroître sa pénétration de ces marchés. Cela lui assurera une plus grande présence sur ces marchés sans pour autant augmenter ses coûts fixes. Les distributeurs indépendants seront rémunérés selon un pourcentage du montant des contrats signés. La société prévoit une augmentation de ses frais de vente et de marketing en chiffres absolus dans l'avenir, mais prévoit aussi qu'ils représenteront, au fil temps, un pourcentage moindre des produits d'exploitation.

Les frais de vente et de marketing sont passés de 5,1 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 à 7,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, soit une augmentation de 44 %. Cette hausse reflète le développement de la structure de vente et de marketing de la société, du fait de la croissance interne, ainsi que l'inclusion de frais similaires des sociétés acquises. Les frais de vente et de marketing ne représentaient plus que 12 % du total des produits de l'exercice 1999, en baisse par rapport au pourcentage de 25 % du total des produits de l'exercice 1998.

Frais de recherche et de développement – Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, la société a investi 12,5 millions de dollars dans la recherche et le développement, comparativement à 13,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 (le montant de 1998 comprend les frais de recherche et de développement capitalisés de 8,9 millions de dollars et les frais de recherche et de développement passés en charges de 4,7 millions de dollars). La diminution est attribuable à l'intégration et à la rationalisation des frais de recherche et de développement des sociétés acquises au cours de 1998. Chaque année, elle vise à investir dans la recherche et le développement un montant égal à près de 15 % du total des produits de l'exercice.

Frais généraux et administratifs – Les frais généraux et administratifs comprennent essentiellement les salaires, les traitements et frais connexes des dirigeants de la société, le coût des installations, les honoraires professionnels, les frais d'assurance, les frais liés aux relations avec les investisseurs, à l'informatique et aux communications, les droits de dépôt réglementaire et d'autres frais connexes. La société prévoit que les frais généraux et administratifs liés aux activités au Canada et à l'étranger augmenteront rapidement en chiffres absolus dans l'avenir, mais qu'ils représenteront, au fil temps, un pourcentage moindre des produits d'exploitation.

Les frais généraux et administratifs sont passés de 9,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 à 24 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, en raison de la croissance interne et de l'inclusion de frais similaires des sociétés acquises. Les frais généraux et administratifs comprennent des charges non récurrentes d'environ 8,7 millions de dollars liés à l'intégration, à la restructuration et à la consolidation des activités. Exprimés en pourcentage des produits, les frais généraux et administratifs ont diminué par rapport à l'exercice précédent; ils représentent 38 % des produits réalisés au cours de l'exercice 1999, comparativement à 46 % des produits réalisés au cours de l'exercice 1998.

Intérêts débiteurs – Les intérêts débiteurs ont augmenté au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1999 pour atteindre 2,6 millions de dollars, alors qu'ils étaient de 769 621 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998. Cette hausse reflète le niveau d'endettement plus élevé, qui est attribuable à la mise en œuvre du plan stratégique de la société et au financement des acquisitions. Les intérêts débiteurs représentent 4 % des produits réalisés au cours de l'exercice 1999 et de l'exercice 1998 également.

Amortissement – L'amortissement représente la répartition du coût du mobilier, de l'équipement, du matériel informatique, des logiciels achetés, des améliorations locatives et des brevets sur leur durée d'utilisation prévue

respective, sur des périodes pouvant atteindre cinq ans. Le coût des logiciels obtenus dans le cadre d'acquisitions est amorti sur une période de sept ans, alors que les frais de développement de logiciels sont amortis sur trois ans.

L'amortissement s'établit à 19,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, alors qu'il était de 4,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998. L'augmentation résulte de la radiation des frais de développement de logiciels, de l'ajout des logiciels acquis et de l'accroissement de l'ensemble des immobilisations. L'amortissement représentait 30 % du total des produits réalisés en 1999, contre 24 % du total des produits réalisés en 1998.

Provision pour impôts sur les bénéfices – Compte tenu de la perte subie au cours de l'exercice écoulé, la société a inscrit une provision pour moins-value relativement aux actifs d'impôts de 4,4 millions de dollars comptabilisés antérieurement. À la clôture de l'exercice, la société disposait de pertes fiscales de 72 millions de dollars qui peuvent être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs.

#### *Comparaison des exercices terminés les 31 décembre 1998 (retraité) et 1997 (retraité)*

##### Produits

Le total des produits est passé de 11,8 millions de dollars pour l'exercice 1997 à 20,6 millions de dollars pour l'exercice 1998, grâce à l'augmentation des ventes qui découle de la forte croissance interne et aux produits d'exploitation additionnels provenant des sociétés acquises. Les produits tirés des activités de base de la société ont été soutenus et représentaient environ 49 % du total des produits. La hausse des ventes résulte de la masse critique accrue de la société, qui l'a aidée à attirer des sociétés clientes de plus grande envergure, et du fait que ses établissements à l'étranger ont su réaliser des ventes dès le départ.

En 1998, les produits périodiques représentaient un pourcentage plus élevé du total des produits réalisés, soit 69 % contre 17 % en 1997. Cette hausse est attribuable à l'acquisition de Bankline Holdings, Inc. Se reporter à la rubrique « Acquisitions ». On prévoit que cette tendance se poursuivra dans l'avenir, en raison de la part croissante du chiffre d'affaires global de la société que représenteront les frais de transaction. En janvier 1999, la société avait accumulé un carnet de commandes de 75 millions de dollars pour l'exercice, qui témoignent de l'existence de flux de trésorerie prévisibles.

Les droits tirés des licences d'utilisation de logiciels ont diminué et sont passés de 8,8 millions de dollars en 1997 à 2,9 millions de dollars en 1998, ce qui représente 14 % du total des produits réalisés en 1998, contre 75 % du total des produits réalisés en 1997. Les produits tirés des contrats de services se sont accrus de 95 % pour atteindre 3,8 millions de dollars, alors qu'ils se chiffraient à 2 millions de dollars pour l'exercice 1997; ils représentaient 18 % des produits réalisés au cours de l'exercice 1998, contre 17 % des produits réalisés au cours de l'exercice 1997. Les produits tirés de la prestation de services d'installation et d'autres services ont plus que triplé et sont passés de 1 million de dollars en 1997 à 3,4 millions de dollars en 1998, ou 16 % des produits réalisés en 1998. Au quatrième trimestre de l'exercice 1998, la société a réalisé pour la première fois des produits périodiques tirés de la prestation de services de traitement transactionnel; ceux-ci se sont chiffrés à environ 10,6 millions de dollars, soit environ 51 % du total des produits réalisés au cours de l'exercice.

Les produits réalisés par la société en Amérique du Nord ont augmenté en 1998 et représentaient 89 % du total des produits réalisés au cours de l'exercice, contre 38 % du total des produits réalisés au cours de l'exercice 1997. Cette hausse s'explique principalement par le fait que les sociétés acquises réalisent la majeure partie de leurs ventes au Canada et aux États-Unis. La répartition géographique des ventes de la société entre l'Amérique du Nord et les marchés étrangers est maintenant plus égale. La société estime toutefois que les ventes à l'étranger demeureront une composante importante de son chiffre d'affaires global, car elle continuera de tabler sur sa forte présence à l'étranger et sur la demande mondiale pour les solutions qu'elle propose.

##### Perte nette

Au cours de l'exercice 1998, la société a enregistré une perte de 14,8 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 2,3 millions de dollars en 1997. L'adoption de la nouvelle méthode de constatation des produits a eu pour effet de réduire le bénéfice, en raison du report de produits non encore encaissés de 16,1 millions de dollars qui

seront gagnés au cours de l'exercice 1999 et des exercices ultérieurs; les coûts d'intégration des sociétés acquises ont aussi eu pour effet de réduire le bénéfice de l'exercice 1998.

#### Charges d'exploitation

Frais de vente et de marketing – Les frais de vente et de marketing sont constitués essentiellement des frais de déplacement et de publicité et des salaires, traitements et commissions versés au personnel de vente. Les frais de vente et de marketing sont passés de 4,8 millions de dollars pour l'exercice 1997 à 5,1 millions de dollars pour l'exercice 1998. Cette hausse reflète le développement de la structure de vente et de marketing de la société, résultat de la croissance interne rapide, ainsi que l'inclusion de frais similaires des sociétés acquises. Les frais de vente et de marketing ne représentaient plus que 25 % du total des produits réalisés au cours de l'exercice 1998, contre 41 % du total des produits réalisés au cours de l'exercice 1997.

Frais de recherche et de développement – Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1998, la société a investi 13,7 millions de dollars dans la recherche et le développement, comparativement à 2,4 millions de dollars pour l'exercice 1997. Chaque année, elle vise à investir dans la recherche et le développement un montant égal à près de 15 % du total des produits de l'exercice.

Frais généraux et administratifs – Les frais généraux et administratifs comprennent essentiellement les honoraires professionnels, les salaires et traitements des dirigeants et du personnel des services financiers et administratifs et les frais connexes liés à la gestion de la société. Les frais généraux et administratifs sont passés de 3 millions de dollars pour l'exercice 1997 à 9,6 millions de dollars pour l'exercice 1998, hausse qui est attribuable en partie aux acquisitions. La société a en outre fait passer son effectif de 190 à 500 personnes afin de soutenir la croissance de ses activités et ses projets d'expansion futurs. Les frais généraux et administratifs représentaient 46 % des produits réalisés au cours de l'exercice 1998, contre 27 % des produits réalisés en 1997.

Intérêts débiteurs – Les intérêts sur la dette à long terme ont augmenté; en 1997, la société a inscrit des intérêts créditeurs de 60 254 \$, alors qu'en 1998, elle a constaté des intérêts débiteurs de 769 621 \$. Cela résulte du niveau d'endettement plus élevé qui est attribuable à la mise en œuvre du plan stratégique de SLM, en partie en ce qui a trait aux acquisitions. Les intérêts sur la dette à long terme représentaient 4 % des produits réalisés au cours de l'exercice 1998.

Amortissement – L'amortissement a augmenté pour s'établir à 4,9 millions de dollars pour l'exercice 1998, alors qu'il était de 1,5 million de dollars pour l'exercice 1997. L'augmentation résulte de la capitalisation de frais de développement de logiciels accrus en raison de l'intensification des activités de développement, de l'ajout des logiciels acquis et de l'accroissement de l'ensemble des immobilisations. L'amortissement représentait 24 % des produits réalisés en 1998, contre 12 % des produits réalisés en 1997.

Provision pour impôts sur les bénéfices – Le recouvrement d'impôts fédéral, provincial et étranger global est passé de 323 475 \$ en 1997 à 293 143 \$ en 1998. Cette baisse est principalement attribuable aux bénéfices de filiales étrangères auxquels la société ne peut appliquer aucune perte fiscale reportée en avant, et elle a été compensée en partie par les taux d'imposition moins élevés et le bénéfice accru de la filiale de vente, de marketing et de distribution de la société, SLM (Barbados) Inc.

À la fin de 1998, la société disposait de pertes fiscales nettes de 17,7 millions de dollars qui peuvent être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur les bénéfices à payer au cours des exercices futurs.

## STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉE

Le tableau suivant et les notes y afférentes présentent la structure du capital consolidée de la société aux dates indiquées et redressée pour tenir compte de la vente des bons de souscription spéciaux (sans toutefois tenir compte de la levée des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes de même que des options de rémunération sous-jacentes, des options de rémunération et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes). *Le tableau suivant est présenté sous réserve de l'information plus détaillée contenue dans les états financiers consolidés figurant ailleurs dans le présent prospectus et il convient de le lire en parallèle avec cette information.*

	<u>Autorisé</u>	<u>En circulation au 31 mars 2000</u> (non vérifié)	<u>En circulation au 30 avril 2000<sup>1)</sup></u> (non vérifié)	<u>En circulation au 30 avril 2000 compte tenu de la levée des bons de souscription spéciaux<sup>2)3)</sup></u> (non vérifié)
<b>Dette</b>				
Dette bancaire .....		13 218 777 \$	12 791 190 \$	12 791 190 \$
Dette à long terme .....		14 061 609	13 993 121	13 993 121
Obligations découlant des contrats de location-acquisition .....		<u>6 362 103</u>	<u>6 248 752</u>	<u>6 248 752</u>
<b>Total de la dette</b> .....		<u>33 642 489</u>	<u>33 033 063</u>	<u>33 033 063</u>
<b>Capitaux propres</b>				
Bons de souscription spéciaux .....	3 800 000	23 085 000 \$ (3 800 000 bons de sous.)	23 085 000 \$ (3 800 000 bons de sous.)	—
Actions à droit de vote limité .....	Illimité	18 181 773 (6 821 773 actions)	18 181 773 (6 821 773 actions)	41 266 773 (10 672 789 actions)
Actions à droit de vote multiple variable .....	Illimité	17 534 142 (6 578 782 actions)	17 534 142 (6 578 782 actions)	17 534 142 (6 578 782 actions)
Actions privilégiées convertibles .....	3 703 682	21 658 054 \$ (3 703 682 actions)	21 658 054 \$ (3 703 682 actions)	21 658 054 \$ (3 703 682 actions)
Actions privilégiées de premier rang .....	Illimité	—	—	—
Bénéfices non répartis .....		<u>(63 281 539)</u>	<u>(66 152 241)</u>	<u>(66 152 241)</u>
<b>Total des capitaux propres</b> .....		<u>17 177 430</u>	<u>14 306 728</u>	<u>14 306 728</u>
<b>Total de la structure du capital</b> .....		<u>50 819 919 \$</u>	<u>47 339 791 \$</u>	<u>47 339 791 \$</u>

<sup>1)</sup> Au 30 avril 2000, les actions suivantes étaient en circulation : (i) 2 364 156 actions DVL et 716 485 actions DVM visées par les options d'achat d'actions (voir « Options portant sur l'achat de titres »); (ii) 225 002 actions DVL et 224 997 actions DVM visées par les bons de souscription; (iii) 127 000 actions DVL et 127 000 actions DVM visées par les droits à remboursement conditionnel; et (iv) 21 092 actions DVL et 21 092 actions DVM visées par les droits de conversion. Dans chaque cas, compte tenu d'un ajustement au titre de la réorganisation de capital, décrite à la rubrique « Description du capital-actions ». Après le 30 avril 2000, SLM a émis des bons de souscriptions visant l'acquisition de 275 000 actions DVL par les détenteurs.

<sup>2)</sup> Compte tenu de l'émission des actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes à la levée ou à la levée réputée des bons de souscription spéciaux, mais compte non tenu de la levée des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et de la levée des options de rémunération sous-jacentes, des options de rémunération et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes. Se reporter à la rubrique « Placement privé et Mode de placement ».

<sup>3)</sup> À la vente des bons de souscription spéciaux, SLM a reçu un produit brut de 25 650 000 \$ et le produit net estimatif devrait s'établir à 23 085 000 \$ (à l'exclusion de tout produit à recevoir à la levée des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des options de rémunération sous-jacentes, des options de rémunération et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes, déduction faite de : a) une commission aux placeurs pour compte de 0,3375 \$ pour chaque bon de souscription spécial vendu, jusqu'à concurrence de 1 282 500 \$; et b) des dépenses liées au placement privé des bons de souscription spéciaux et à la préparation et au dépôt du présent prospectus, estimées à 500 000 \$. SLM n'a reçu aucun produit en espèces à l'émission des options spéciales des placeurs pour compte ou des options de rémunération et ne recevra aucun produit en espèces à la levée ou à la levée réputée des bons de souscription spéciaux ou des options spéciales des placeurs pour compte. Si tous les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes sont levés, SLM recevra un produit brut de 15 200 000 \$. De plus, si toutes les options de rémunération sous-jacentes et les options de rémunération sont levées, SLM recevra un produit brut de 1 915 200 \$ et si tous les bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes sont levés, SLM recevra un produit brut de 1 064 000 \$. Se reporter à la rubrique « Placement privé et Mode de placement ».

## EMPLOI DU PRODUIT

SLM a obtenu pour la vente des bons de souscription spéciaux, un produit brut de 25 650 000 \$ et un produit net estimé à 23 085 000 \$ (compte non tenu des produits qui peuvent être reçus à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ainsi qu'à la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération), déduction faite de : (a) une rémunération des placeurs pour compte de 0,3375 \$ par bon de souscription spécial vendu, soit une rémunération totale de 1 282 500 \$, qui a été versée par SLM sur le produit de la vente des bons de souscription spéciaux et (b) des frais du placement privé des bons de souscription spéciaux et de préparation et de dépôt du présent prospectus, estimés à 500 000 \$, qui seront payés par SLM sur le produit de la vente des bons de souscription spéciaux. SLM n'a reçu aucun produit en espèces de l'émission des options des placeurs pour compte spécial ni des options de rémunération et ne recevra aucun produit en espèces à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux ni à la levée ou à la levée réputée des options des placeurs pour compte spéciales.

Le tableau qui suit précise comment les produits nets de la vente des bons de souscription spéciaux (à l'exclusion de tout produit (compte non tenu des produits qui peuvent être reçus à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ainsi qu'à la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération) ont été ou seront utilisés par SLM, selon le cas :

<b>Emploi du produit</b>	<b>Produit net</b>
Financement du remboursement de dettes .....	8 420 000 \$
Financement de la vente et de la commercialisation du produit EC-STREET <sup>MC</sup> de la société <sup>1)</sup> .....	2 000 000
Financement de la commercialisation du produit de fournisseur de services logiciels de la société <sup>1)</sup> .....	800 000
Financement d'acquisitions stratégiques <sup>1)2)</sup> .....	3 500 000
Versement au fond de roulement <sup>1)</sup> .....	9 147 500
<b>Total</b> .....	<b>23 085 000</b>

<sup>1)</sup> La répartition définitive et le moment de réalisation des dépenses dépendront des occasions commerciales qui se présenteront et de la conjoncture. En attendant ces dépenses, ces produits seront placés dans des instruments de qualité du marché monétaire à court terme, des comptes de dépôt portant intérêt ou des instruments financiers semblables.

<sup>2)</sup> En dehors de l'acquisition décrite sous la rubrique *Acquisitions — Prime Data Services, Inc.*, SLM n'a repéré aucune autre acquisition et aucune négociation n'est actuellement en cours.

Si la totalité des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes sont exercés intégralement, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 15 200 000 \$. En outre, si la totalité des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération sont levées intégralement, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 1 915 200 \$ et si tous les bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes sont exercés intégralement, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 1 064 000 \$. Tout produit reçu par SLM à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ainsi qu'à la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération peut être utilisé pour financer en plus des acquisitions stratégiques et sinon sera ajouté au fonds de roulement de la société.

## DIRECTION

### Dirigeants

Le tableau qui suit présente les noms et municipalités de résidence de tous les dirigeants de SLM ainsi que les postes et fonctions qu'occupent ces personnes chez SLM. Les principaux postes des cinq dernières années de chaque dirigeant sont mentionnés sous le tableau.

<b>Nom et municipalité de résidence</b>	<b>Poste et fonctions</b>
Govin Misir . . . . . Toronto (Ontario)	Administrateur, président du conseil, président et chef de la direction
Dev Misir <sup>3)</sup> . . . . . Toronto (Ontario)	Administrateur, vice-président directeur, Expansion commerciale, chef des services financiers et secrétaire
L'hon. Jack Austin, P.C., c.r. <sup>1)2)</sup> . . . . . Vancouver (Colombie-Britannique)	Administrateur
Stanley Beck, c.r. <sup>1)2)3)</sup> . . . . . Toronto (Ontario)	Administrateur
David Doncaster, FCA <sup>1)2)</sup> . . . . . Port Carling (Ontario)	Administrateur
Jeffrey Horing <sup>3)</sup> . . . . . New York, New York	Administrateur
Howie Wong . . . . . Toronto (Ontario)	Administrateur, secrétaire adjoint
Eddie Law . . . . . Richmond Hill (Ontario)	Vice-président directeur, Développement des produits
Lee Rand Fluitt . . . . . Austin, Texas	Vice-président directeur, Ventes
John French . . . . . Kansas City, Kansas	Vice-président directeur, Traitement — activités de base
Malcolm Anderson . . . . . Winnipeg (Manitoba)	Vice-président directeur, Exploitation — Ouest du Canada
Sheldon Gold . . . . . Toronto (Ontario)	Vice-président, Commerce électronique
Dwayne Mathers . . . . . Mississauga (Ontario)	Vice-président, Stratégie et expansion commerciale
Peter De Albuquerque . . . . . Newmarket (Ontario)	Vice-président principal, Ingénierie et produits (Toronto)
Charles Dow . . . . . Toronto (Ontario)	Vice-président, Systèmes bancaires
Michael Dibden . . . . . Toronto (Ontario)	Vice-président, Systèmes de paiement
Molly Misir . . . . . Toronto (Ontario)	Vice-présidente, Services généraux
Betty Bharratt . . . . . Mississauga (Ontario)	Vice-présidente, Système qualité de l'ingénierie des produits et relations avec la collectivité
Sean Holman . . . . . Toronto (Ontario)	Vice-président, Finances
Corrine Smith . . . . . Lenexa, Kansas	Vice-présidente, Marketing et marques de la société

<sup>1)</sup> Membre du comité de vérification

<sup>2)</sup> Membre du comité de la rémunération

<sup>3)</sup> Membre du comité consultatif sur les finances

*Govin Misir* est administrateur et président de SLM depuis le 13 février 1986 et président du conseil et chef de la direction depuis le 18 avril 1997. Avant de fonder SLM, M. Misir était responsable des services techniques et de l'exploitation des systèmes de la Compagnie de fiducie Canada Permanent d'octobre 1979 à février 1986. M. Misir est aussi administrateur de la Fondation Trillium, organisme du gouvernement de l'Ontario qui finance divers projets sociaux en Ontario.

*Dev Misir* est administrateur et secrétaire de SLM depuis le 13 février 1986 et vice-président directeur depuis le 18 avril 1997. Il est actuellement aussi chef des services financiers. M. Misir, qui est le frère de Govin Misir, est économiste et avocat et enseigne l'économie et le droit des affaires à l'Université York à Toronto. M. Misir est aussi un des associés fondateurs du cabinet Misir Patterson, qu'il a créé en avril 1984. De plus, M. Misir est chef de la direction et président de Integrated Healthcare Services, prestataire privé de services de soins de santé. Il occupe ces postes depuis la création de cette société en mai 1988. M. Misir est titulaire d'un baccalauréat de l'Université York, d'une maîtrise en économie de Queen's University et d'un diplôme en droit de Osgoode Hall, à l'Université York.

*L'honorable Jack Austin, C.P., c.r.* est administrateur de SLM depuis le 18 avril 1997. Le sénateur Austin est conseiller juridique principal chez Boughton Peterson Yang Anderson, cabinet juridique de Vancouver qui a des bureaux à Hong Kong, Taipei et Shanghai. De mai 1970 à mai 1974, le sénateur Austin a été ministre adjoint de l'Énergie des mines et des ressources du gouvernement fédéral du Canada et il est actuellement membre du Sénat du Canada. De septembre 1981 à juin 1984, le sénateur Austin a rempli les fonctions de ministre d'État au Développement social, de mars 1982 à juin 1984, celles de ministre d'État chargé de la Corporation de développement des investissements du Canada, et d'avril 1982 à juin 1984 celles de ministre responsable d'Expo 86. Le sénateur Austin est aussi président du Conseil commercial Canada Chine et a organisé une mission commerciale de l'Équipe Canada en Chine. Le sénateur Austin a aussi été président du conseil d'Elite Insurance Company et président de la division internationale de la Bank of British Columbia. Le sénateur Austin détient un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en droit de la University of British Columbia et une maîtrise en droit de la Harvard Law School.

*Stanley M. Beck, c.r.* est administrateur de SLM depuis le 18 avril 1997. M. Beck est président de Granville Arbitrations Limited et administrateur d'un certain nombre de sociétés dont First Marathon Inc., Philex Gold Inc. et Rio Narcea Gold Mines Ltd. D'avril 1971 à juin 1981, M. Beck a été commissaire à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qu'il a présidé de juin 1985 à juin 1989. De juin 1977 à juin 1982, M. Beck a été doyen de la Osgoode Hall Law School de l'Université York à Toronto. M. Beck est titulaire d'un baccalauréat et d'un baccalauréat en droit (LLB) de la University of British Columbia et d'une maîtrise en droit (LLM) de Yale University.

*David Doncaster, FCA* est administrateur de SLM depuis le 18 avril 1997. M. Doncaster était associé principal chez Ernst & Young, comptables agréés, de septembre 1958 à sa retraite, en janvier 1997. Pendant ses 38 années de carrière chez Ernst & Young, M. Doncaster a été associé principal à la vérification chargé d'une grande variété de grands clients du cabinet et a détenu divers postes de direction dans le cabinet. M. Doncaster est titulaire d'un baccalauréat de Cambridge University. Il détient aussi les titres de CA et de FCA de l'Ontario.

*Jeffrey Horing* est administrateur de SLM depuis le 21 juin 1999. M. Horing est un membre directeur de Insight Capital Partners, société de placement en actions technologiques privée, depuis janvier 1995. De janvier 1990 à janvier 1995, M. Horing travaillait au service de E.M. Warburg, Pincus, société de placement. M. Horing siège aussi au conseil de plusieurs sociétés fermées. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology et détient un diplôme de premier cycle double de la Moore School of Engineering de la University of Pennsylvania et de la Wharton School of Business.

*Howie Wong* est administrateur de SLM depuis le 21 juin 1999 et secrétaire adjoint depuis le 25 février 1999. M. Wong est associé du cabinet juridique Gowling, Strathy & Henderson, pratiquant dans le domaine du droit commercial et des sociétés avec une concentration sur le droit des affaires, les fusions et acquisitions et le financement des sociétés dans le secteur technologique, poste qu'il occupe depuis février 1992. De décembre 1986 à février 1992, M. Wong était associé du cabinet. M. Wong est aussi administrateur d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées et d'organismes de bienfaisance. M. Wong est titulaire d'un diplôme en droit de la Osgoode Hall Law School et est membre de l'association du Barreau canadien et de l'American Bar Association. Il détient aussi un baccalauréat en commerce de la University of Toronto.

*Eddie Law* est vice-président directeur, Ingénierie des produits et services stratégiques depuis le 31 mai 1999. Avant d'avoir été nommé dans les fonctions de vice-président directeur, M. Law a occupé divers rôles au sein de SLM depuis la création de la société, dont le plus récemment, celui de vice-président, Finances, fonction dans laquelle il a été responsable de la planification de l'expansion commerciale. M. Law a joué un rôle essentiel dans la solidité financière et le rendement de SLM ainsi que dans l'intégration harmonieuse de nouvelles acquisitions. Avant d'entrer au service de SLM, M. Law était ingénieur et concepteur de logiciels chez Tandem Computers d'octobre 1982 à septembre 1983, et planificateur divisionnaire de la technologie de l'information du groupe de gestion des services d'information de la Compagnie de fiducie Canada Permanent d'octobre 1983 à avril 1985. M. Law est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia et d'une maîtrise en administration des affaires ainsi que d'une maîtrise en sciences informatiques de Queen's University.

*Lee Rand Fluitt* est membre de la haute direction de SLM depuis le 13 novembre 1998 et il occupe actuellement les fonctions de vice-président directeur, Ventes de SLM. Avant son acquisition par SLM, M. Fluitt était président de Bankline Holdings de mars 1998 à novembre 1999. Avant d'entrer au service de Bankline, M. Fluitt a occupé plusieurs postes de cadre supérieur chez Electronic Data systems, Inc. ou EDS, et Mtech. M. Fluitt a dirigé l'expansion de la division des services financiers de EDS à 30 centres d'informatique, assurant la prestation de services à des banques d'épargne et communautaires et à des coopératives de crédit. M. Fluitt est aussi responsable de projets internationaux au Brésil et au Japon. M. Fluitt est titulaire du diplôme d'associé en programmation informatique et traitement de données du Durham Business College.

*John French* est membre de la haute direction de SLM depuis le 13 novembre 1998 et occupe actuellement les fonctions de vice-président directeur, Traitement — activités de base de SLM. Avant son acquisition par SLM, M. French était président du conseil et chef de la direction de Bankline Holding, qu'il avait fondée en novembre 1985. Avant de fonder Bankline Holding, M. French a été vice-président principal de la division des services informatiques de Allied Bank of Texas de janvier 1980 à mars 1983. De mars 1975 à décembre 1979, M. French a été vice-président de National Share Data et vice-président de la Commercial National Bank de Kansas City. M. French a amorcé sa carrière dans la branche financière du bureau de Kansas City d'IBM en août 1965. Il est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques du Kansas State Teacher's College de la Emporia State University et est diplômé de la School of Banking de la University of Wisconsin.

*Malcolm Anderson* est membre de la haute direction de SLM depuis août 1998 et occupe actuellement les fonctions de vice-président directeur, Exploitation — Ouest du Canada. M. Anderson est entré au service de la société pour diriger l'intégration et la consolidation des acquisitions de SLM au Manitoba et joue un rôle essentiel dans l'expansion commerciale et de la société sur le marché canadien. Auparavant, M. Anderson était chef de la direction de la Centrale de caisse de crédit du Manitoba, de janvier 1986 à août 1998. Il a été commissaire aux Finances de la ville de Winnipeg de janvier 1983 à janvier 1986. M. Anderson a aussi été contrôleur et sous-ministre adjoint aux Finances du Manitoba d'août 1978 à septembre 1981. M. Anderson détient un baccalauréat de l'Université du Manitoba et le titre de comptable agréé de l'Institute of Chartered Accountants of Manitoba.

*Sheldon Gold* est vice-président, commerce électronique de SLM. Avant de se joindre à SLM en 1987, monsieur Gold était le directeur des essais et du contrôle de la qualité des logiciels et le chef d'équipe pour la conception et la mise en œuvre des guichets automatiques en ligne auprès de Fiducie Canada Permanent.

*Dwayne Mathers* est membre de la direction de SLM depuis le 31 mai 1999 et occupe actuellement les fonctions de vice-président, Stratégie et expansion commerciale, dans lesquelles il est responsable de l'élaboration de la stratégie et des fusions et acquisitions. Avant d'entrer au service de SLM, M. Mathers était responsable du secteur des fusions et acquisitions de la pratique stratégique de Deloitte & Touche à Toronto (Braxton Associates). Chez Braxton, M. Mathers était aussi spécialisé dans la stratégie des marchés pour le secteur des services financiers et a mis au point l'analyse du marché des États-Unis pour SLM. Avant d'entrer au service de Deloitte & Touche, M. Mathers a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur de l'Association canadienne de normalisation, y compris celle de secrétaire général international des comités des normes ISO 9000.

*Charles Dow* est membre de la haute direction de SLM depuis juin 1999 et occupe actuellement les fonctions de vice-président, Systèmes bancaires. Avant d'entrer au service de SLM, M. Dow était responsable des technologies d'intégration des applications chez Deloitte Consulting/DRT Systems. M. Dow est actuellement rédacteur en chef et

collaborateur de *IT Ontario*, publication de l'Association canadienne de l'informatique. M. Dow est l'auteur d'articles, conférencier et enseignant des technologies orientées objet et d'autres technologies de l'information.

*Michael Dibden* est entré au service de la société en qualité de vice-président, Systèmes de paiement le 15 novembre 1999. Auparavant, M. Dibden a travaillé cinq ans chez Deloitte Consulting comme directeur principal de la pratique des résultats de chaînes d'approvisionnement. M. Dibden a aussi été conseiller en gestion de Barr Laboratories à New York et a travaillé pendant cinq ans comme superviseur des relations avec la clientèle de la Société Canadian Tire. M. Dibden est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Toronto.

*Molly Misir* est vice-présidente, Services généraux et co-fondatrice de SLM. M<sup>me</sup> Misir a occupé diverses fonctions dans la comptabilité et les ressources humaines de SLM depuis sa création, y compris celle de chef des services financiers jusqu'en 1995. Avant la fondation de SLM en 1986, M<sup>me</sup> Misir était employée dans des fonctions comptables et financières de la Garde côtière canadienne.

*Betty Bharratt* est vice-présidente, Système qualité, de SLM. Les fonctions de M<sup>me</sup> Bharratt comprennent l'établissement et le respect par SLM de l'homologation ISO 9001. Avant d'entrer au service de SLM, M<sup>me</sup> Bharratt a occupé diverses fonctions de direction dans les ressources humaines chez London Transports, Uniforms Registered, Mirolin Industries et Crowntek Business Centers.

*Peter De Albuquerque* est actuellement vice-président principal, Ingénierie et produits, chez SLM. M. De Albuquerque dirige la mise en œuvre des grands projets, dont un système bancaire électronique pour relier les 32 000 succursales de la Banque de Chine dans tout le pays. Avant d'entrer au service de SLM en 1989, M. De Albuquerque a occupé diverses fonctions de direction dans l'exploitation informatique de sociétés de services financiers. Immédiatement avant son entrée chez SLM, M. De Albuquerque était directeur de l'informatique de Household Finance. Auparavant, il avait occupé les fonctions de directeur de l'exploitation informatique de la Compagnie de fiducie Canada Permanent.

*Sean Holman* est vice-président, Finances depuis le 1<sup>er</sup> avril 2000. Avant d'entrer au service de SLM, M. Holman était responsable de la planification financière, de l'analyse et de l'efficacité chez Carswell Legal Publishers. Pendant sa carrière chez Carswell, M. Holman a dirigé la restructuration couronnée de succès du processus d'édition qui a transformé Carswell d'un éditeur de presse classique en grand éditeur professionnel d'informations électroniques au Canada. En outre, M. Holman a dirigé la mise en œuvre couronnée de succès de nombreux projets technologiques d'automatisation des processus manuels répétitifs dans le secteur des finances et dans l'ensemble de la société. Avant ses débuts chez SLM en septembre 1999, M. Holman a contribué à la restructuration des activités américaines pour permettre des améliorations de processus en vue d'accroître la rentabilité. M. Holman a obtenu le titre de comptable agréé alors qu'il travaillait chez Arthur Andersen. Pendant sa carrière chez Arthur Andersen, M. Holman a dirigé la plus importante vérification du cabinet. M. Holman est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de la McMaster University.

*Corrine Smith* est membre de la haute direction de SLM depuis août 1999 et occupe actuellement les fonctions de vice-présidente, Marketing et marques de l'entreprise. Avant d'entrer au service de SLM, M<sup>me</sup> Smith était vice-présidente, Marketing, de NetSales, entreprise de conception de sites de commerce électronique, d'hébergement et d'impartition de la logistique dans la distribution. Avant d'entrer chez NetSales, M<sup>me</sup> Smith était associée principale d'un grand cabinet de marketing du Mid-West.

### **Comités du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a trois comités : le comité de la vérification, le comité de la rémunération et le comité consultatif des finances.

MM. Austin, Doncaster, Horing et Beck, qui sont des administrateurs non reliés et ne sont pas des membres actuels ni d'anciens membres de la haute direction ni du personnel de SLM, sont les seuls membres du comité de vérification. Le comité de vérification se réunit avec les vérificateurs de SLM à intervalles réguliers et avant la remise des états financiers au conseil d'administration. Le comité de vérification est responsable de l'examen et de l'évaluation des pratiques de vérification, du contrôle interne, des enquêtes des vérificateurs sur la coopération, l'accès et la divulgation par la direction ainsi que l'approbation en dernier ressort des états financiers devant être remis au conseil

d'administration et aux actionnaires. Se reporter à la rubrique *Rémunération de la haute direction* pour une description du comité de la rémunération, y compris sa constitution et son mandat.

MM. Stanley Beck, Jeffrey Horing et Dev Misir sont les seuls membres du comité consultatif des finances. Le comité se réunit avec le chef des services financiers à la demande de celui-ci. Le comité a une fonction consultative uniquement et son rôle est d'assister le chef de la direction dans la supervision des activités et des affaires de la société.

Le conseil d'administration peut se constituer lui-même, dans son ensemble, en comité de régie d'entreprise pour examiner les questions se rapportant à la régie d'entreprise. Lorsque ce comité est constitué, M. Austin en est le président.

### Limitation de la responsabilité et indemnisation

Le règlement de SLM prévoit l'indemnisation de tous les dirigeants et anciens dirigeants dans la mesure autorisée par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) de tous les coûts, frais et dépenses engagés de manière raisonnable par eux concernant des poursuites et des réclamations réelles et imminentes découlant de leurs fonctions de dirigeant. Cependant, les dirigeants doivent avoir agi avec intégrité et de bonne foi et au mieux des intérêts de SLM et, dans le cas d'une sanction monétaire imposée dans une poursuite pénale ou administrative, le dirigeant doit avoir eu des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légitime. À l'appui de ces obligations d'indemnisation, SLM a souscrit une assurance maximale de 5 millions de dollars pour chacune de ces demandes d'indemnisation.

## RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

### Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit résume la rémunération totale versée ou payable par SLM pour les derniers exercices financiers terminés de SLM aux chefs de la direction et à chacun des quatre membres de la haute direction les mieux rémunérés (les *membres de la haute direction désignés*) :

Nom et poste principal	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			Toute autre rémunération (\$)
		Salaire (\$)	Prime (\$)	Autre rémunération annuelle (\$)	Primes		Versements	
					Titres visés par des options accordées (nombre)	Actions subalternes ou unités d'actions subalternes (\$)	RILT (\$)	
Govin Misir Chef de la direction et président du conseil	1999	398 462	150 000	Néant	327 527 <sup>1)</sup>	Néant	Néant	Néant
					127 522 <sup>2)</sup>			
	1998	278 846	75 000	Néant	25 251 <sup>3)</sup>	Néant	Néant	Néant
	1997	195 769	Néant	4 853	Néant	Néant	Néant	Néant
Dev Misir Vice-président directeur et chef des services financiers	1999	Néant	2 060 000 <sup>4)</sup>	Néant	225 712 <sup>1)</sup>	Néant	Néant	Néant
					75 706 <sup>2)</sup>			
	1998	Néant	2 078 056 <sup>4)</sup>	Néant	109 881 <sup>3)</sup>	Néant	Néant	Néant
	1997	Néant	118 000 <sup>4)</sup>	207 500	7 912 <sup>3)</sup>	Néant	Néant	Néant
John French vice-président directeur, Traitement — activités de base	1999	253 625	Néant	Néant	233 501 <sup>1)</sup>	Néant	Néant	Néant
					60 999 <sup>2)</sup>			
	1998	270 000	Néant	Néant	122 000 <sup>3)</sup>	Néant	Néant	Néant
Malcolm Anderson Vice-président directeur, Exploitation — Ouest du Canada	1999	223 899	Néant	Néant	46 538 <sup>1)</sup>	Néant	Néant	Néant
					11 538 <sup>2)</sup>			
Lee Rand Fluitt vice-président directeur, Ventes	1999	249 412	Néant	Néant	355 559 <sup>1)</sup>	Néant	Néant	Néant
					233 058 <sup>2)</sup>			
	1998	270 000	Néant	Néant	466 117 <sup>3)</sup>	Néant	Néant	Néant

- <sup>1)</sup> Actions DVL devant être émises à la levée des options accordées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrit sous la rubrique *Description du capital-actions*, mais compte tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital et les options accordées après la date d'effet de cette restructuration du capital.
- <sup>2)</sup> Actions DVM devant être émises à la levée des options attribuées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*, mais compte tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital.
- <sup>3)</sup> Actions ordinaires devant être émises à la levée des options accordées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions* mais compte non tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital, lesquelles options conféreront à leurs porteurs le droit d'acheter, à la levée, des actions DVL et des actions DVM résultant de cette restructuration du capital comme si, à la date de celle-ci, les porteurs avaient été des porteurs inscrits des actions ordinaires devant être émises à la levée de ces options à la date d'entrée en vigueur de cette restructuration du capital, sous réserve des rajustements apportés par la suite conformément aux modalités du régime d'options décrit sous la rubrique *Options d'achat de valeurs mobilières*.
- <sup>4)</sup> M. D Misir n'a pas reçu de salaire de base à titre de rémunération. Le conseil d'administration (constitué sans M. D. Misir) attribuée à M. D. Misir des primes pour les acquisitions et les opérations de financement organisées, négociées et réalisées par lui pour le compte de SLM. Le montant des primes est déterminé en fonction de la valeur ajoutée et des gains de synergie que permettent les opérations. En 1998 et 1999, M. D. Misir a obtenu des primes en espèces et sous forme d'options d'achat d'actions pour la réalisation couronnée de succès des acquisitions décrites sous la rubrique *Acquisitions* et, en 1999, le financement qui a permis de mobiliser environ 30 millions de dollars pour SLM. Se reporter à la rubrique *Rémunération de la haute direction — Contrats d'emploi*.

### Options accordées pendant le dernier exercice terminé

Le tableau qui suit résume les options d'achat ou d'acquisition de titres de SLM ou de ses filiales attribuées pendant le dernier exercice pour les membres de la haute direction désignés.

<b>Nom</b>	<b>Titres visés par les options attribuées (nombre)</b>	<b>Pourcentage du total des options attribuées aux employés pendant l'exercice</b>	<b>Prix de levée ou de base (\$/titre)</b>	<b>Valeur marchande des titres sous-jacents des options à la date d'attribution (\$/titre)</b>	<b>Date d'expiration</b>
Govin Misir .....	200 000 <sup>1)</sup>	9,23	6,50	6,50	18/11/09
	125 002 <sup>1)</sup>	5,77	6,00	6,00	25/02/09
	124 998 <sup>2)</sup>	5,77	6,00	6,00	25/02/09
Dev Misir .....	150 000 <sup>1)</sup>	6,92	6,50	6,50	18/11/09
	16 813 <sup>1)</sup>	0,78	5,65	5,65	25/02/09
	16 812 <sup>2)</sup>	0,77	5,65	5,65	25/02/09
Malcolm Anderson .....	35 000 <sup>1)</sup>	1,62	6,50	6,50	18/11/09
John French .....	20 000 <sup>1)</sup>	0,92	6,50	6,50	18/11/09
	152 500 <sup>1)</sup>	7,04	7,07	7,07	18/11/09
Lee Rand Fluitt .....	25 000 <sup>1)</sup>	1,15	6,50	6,50	18/11/09
	97 500 <sup>1)</sup>	4,50	7,07	7,07	18/11/09

<sup>1)</sup> Actions DVL devant être émises à la levée des options accordées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*, mais compte tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital et les options accordées après la date d'effet de cette restructuration du capital.

<sup>2)</sup> Actions DVM devant être émises à la levée des options attribuées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*, mais compte tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital.

## Total des options levées pendant l'exercice le plus récent terminé et valeur des options à la fin de l'exercice

Le tableau qui suit résume les options levées pendant le dernier exercice terminé par les membres de la haute direction désignés et la valeur financière à la fin de l'exercice des options non levées globalement :

Nom	Titres acquis à la levée (nombre)	Total de la valeur réalisée (\$)	Options non levées à la fin de l'exercice (nombre)		Valeur des options dans le cours non levées à la fin de l'exercice (\$)	
			Susceptibles d'être levées	Non susceptibles d'être levées	Susceptibles d'être levées	Non susceptibles d'être levées
			Govin Misir . . . . .	Néant	Néant	44 193 <sup>1)</sup> 44 190 <sup>2)</sup>
Dev Misir . . . . .	Néant	Néant	61 670 <sup>1)</sup> 61 665 <sup>2)</sup>	164 042 <sup>1)</sup> 14 041 <sup>2)</sup>	166 430,90 <sup>1)</sup> 228 855,60 <sup>2)</sup>	266 200,80 <sup>1)</sup> 52 653,75 <sup>2)</sup>
Malcolm Anderson . . . . .	Néant	Néant	20 288 <sup>1)</sup> 11 538 <sup>2)</sup>	26 250 <sup>1)</sup> Néant	31 446,40 <sup>1)</sup> 33 460,20 <sup>2)</sup>	40 687,50 <sup>1)</sup> s/o
John French . . . . .	Néant	Néant	25 333 <sup>1)</sup> 20 333 <sup>2)</sup>	208 168 <sup>1)</sup> 40 666 <sup>2)</sup>	70 168,93 <sup>1)</sup> 92 718,48 <sup>2)</sup>	310 994,28 <sup>1)</sup> 185 436,96 <sup>2)</sup>
Lee Rand Fluitt . . . . .	Néant	Néant	83 936 <sup>1)</sup> 77 686 <sup>2)</sup>	271 623 <sup>1)</sup> 155 372 <sup>2)</sup>	257 130,40 <sup>1)</sup> 351 927,00 <sup>2)</sup>	739 889,60 <sup>1)</sup> 699 174,00 <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Actions DVL devant être émises à la levée des options accordées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*, mais compte tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital et les options accordées après la date d'effet de cette restructuration du capital.

<sup>2)</sup> Actions DVM devant être émises à la levée des options attribuées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*, mais compte tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital.

## Contrats d'emploi

SLM a conclu des contrats d'emploi avec Govin Misir et chacun des membres de la haute direction désignés pour des durées fixes allant de 3 à 10 ans, dont la majorité seront reconduits automatiquement par la suite à moins d'être résiliés par les parties. Ces contrats prévoient entre autres : (i) la protection des connaissances confidentielles et des secrets commerciaux et (ii) la propriété par SLM de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments d'actif et la technologie mise au point par des employés pendant le cours de leur emploi. Ces conventions ne prendront fin qu'en cas de consentement mutuel des parties ou pour un motif valable.

La convention d'emploi de Govin Misir datée du 14 juillet 1997, telle que modifiée par une convention dans une lettre datée du 25 février 1999 prévoyait un salaire de base de 400 000 \$. Cette convention a été modifiée par une lettre d'accord du 1<sup>er</sup> janvier 2000 prévoyant un salaire de base minimum d'au moins 400 000 \$ pour l'exercice 2000. Le contrat de M. G. Misir est établi pour une durée de 3 ans et contient entre autres des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation pendant deux ans.

La convention de conseiller de M. Dev Misir datée du 14 juillet 1997 ne prévoyait pas de salaire de base, mais prévoyait une prime à concurrence de 4 % des opérations d'acquisition et de financement organisées, négociées et réalisées par lui pour le compte de SLM, dont le montant est déterminé en fonction de la valeur ajoutée et des synergies de ces opérations. La prime était payable en espèces ou en options d'actions. Cette convention a été modifiée par une lettre d'accord datée du 1<sup>er</sup> janvier 2000 prévoyant un salaire de base de 375 000 \$ par an. Sur la base du rendement et des objectifs annuels fixés par le chef de la direction de SLM, M. Dev Misir peut avoir droit à une prime en espèces maximale de 206 250 \$ et maximale de 150 000 options d'achat d'actions à titre d'intéressement dans le cadre du régime d'options de SLM. Le contrat de M. D. Misir est établi pour une durée de trois ans et contient entre autres des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation.

La convention d'emploi de Sheldon Gold datée du 14 juillet 1997, modifiée par une lettre d'accord du 7 juillet 1998, est établie pour une durée de trois ans et prévoit entre autres des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation.

La convention d'emploi de Lee Rand Fluitt datée du 16 octobre 1998 est établie pour une durée de dix ans. Moyennant un préavis écrit, SLM ou M. Fluitt peuvent abréger la durée de la convention à cinq ans. La convention contient entre autres des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation.

La convention d'emploi de John E. French datée du 16 octobre 1998 est établie pour une durée de dix ans. Moyennant un préavis écrit, SLM ou M. French peuvent abréger la durée de la convention à cinq ans. La convention contient entre autres des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation.

### **Comité de la rémunération**

Le comité de la rémunération du conseil d'administration (le *comité de la rémunération*) est composé de trois administrateurs de SLM : MM. Beck (président), Ausin et Doncaster, dont aucun n'est un membre actuel ou ancien de la direction ou du personnel de SLM ou de ses filiales. Le comité de la rémunération examine le rendement des cadres supérieurs, le rendement de SLM (y compris ses divisions et filiales séparées) et fixe les programmes de rémunération des cadres supérieurs.

### **Rapport sur la rémunération de la direction**

La politique de la rémunération de la direction de SLM vise à encourager, rémunérer et récompenser les membres de la haute direction de SLM en fonction du rendement individuel et de celui de l'équipe et de la société. La rémunération se compose d'un salaire de base, d'une possibilité de prime annuelle pour les membres de la haute direction en tant que groupe fondée sur le rendement de SLM et d'une possibilité de prime individuelle fondée sur la contribution de chacun aux objectifs stratégiques et financiers de SLM pendant l'exercice ainsi que la participation au régime d'options de SLM décrit sous la rubrique *Options d'achat de valeurs mobilières*. La participation au régime d'options est considérée comme un élément important de la rémunération de la haute direction pour harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec les intérêts à plus long terme des actionnaires. Le rendement de la société est évalué sur la base de résultats clés tels que les résultats financiers, les résultats d'exploitation, l'innovation et l'apprentissage. Les possibilités de primes individuelles sont fondées sur le rendement exceptionnel individuel. Le chef de la direction, conseillé par les directeurs des employés respectifs, recommande au comité de la rémunération le montant de toute prime, qui est fondée sur les contributions de l'intéressé à la bonne marche de la société.

La rémunération de la haute direction est déterminée sur une base annuelle, par le conseil sur recommandation du comité de la rémunération. Alors que le comité de la rémunération reconnaît que les niveaux de rémunération devraient être concurrentiels avec ceux des sociétés comparables dans le secteur des logiciels, le comité de la rémunération a déterminé que, sauf lorsque les objectifs de la société et individuels ont été atteints, peut de n'augmenter aucun salaire et de n'accorder aucune prime en cas de mauvais rendement financier. Une stratégie de rémunération semblable sur la base du rendement individuel et du rendement de la société s'applique au chef de la direction. La rémunération de M. G. Misir, le président du conseil, président et chef de la direction de SLM est approuvée par le conseil d'administration sur recommandation du comité de la rémunération. Le comité de la rémunération évalue le rendement de M. G. Misir sur la base des résultats financiers de l'entreprise, des résultats d'exploitation et du leadership personnel. Des options et des primes fondées sur les résultats de 1999 ont été attribuées pour 1999 aux membres de la haute direction et aux administrateurs tel qu'indiqué sous la rubrique *Rémunération de la haute direction*.

Le rapport qui précède a été établi par le comité de la rémunération du conseil :

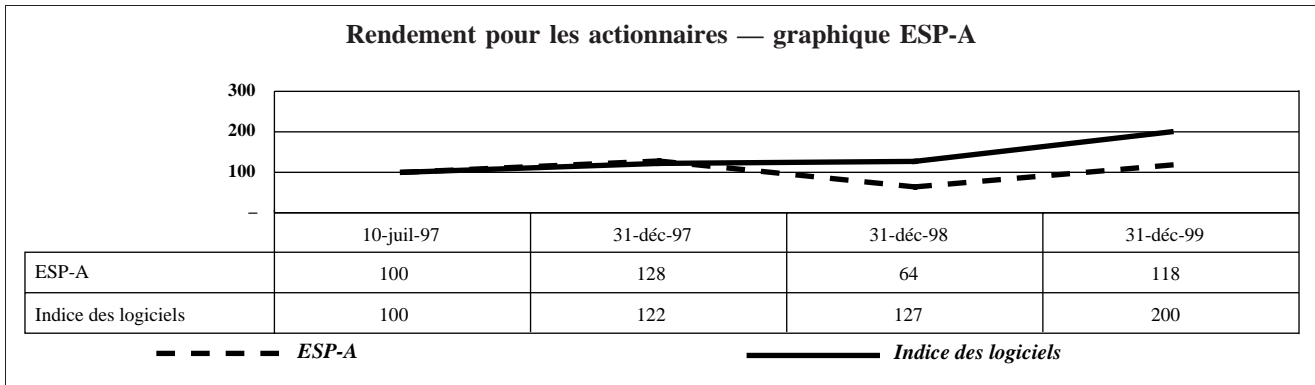
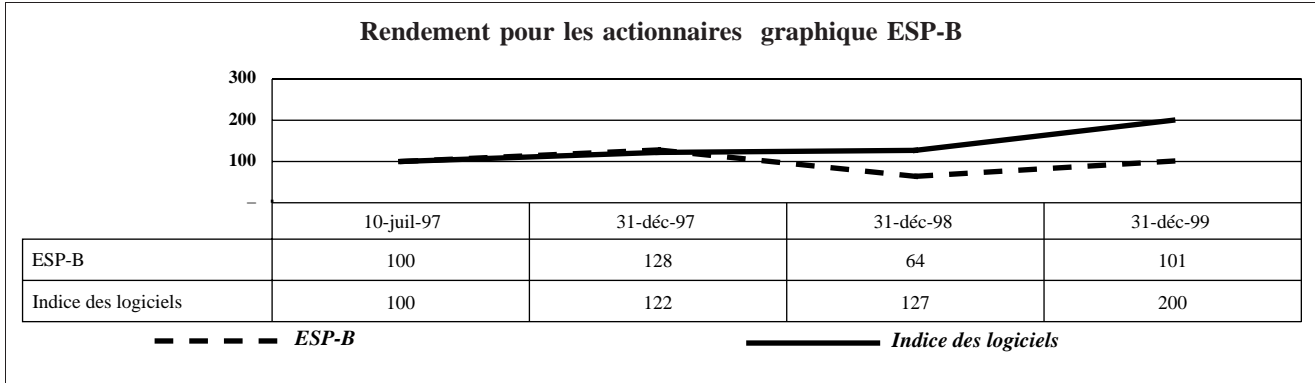
Stanley Beck (président)

Jacob Austin

David Doncaster

## Graphique de rendement

Les graphiques qui suivent comparent les rendements cumulatifs totaux pour les actionnaires de 100 \$ placés dans des actions de SLM le 15 juillet 1997, soit la date de clôture du premier appel public à l'épargne de SLM, avec le rendement total de l'indice TSE 300 pour chacun des exercices terminés par la suite.



<sup>(1)</sup> Le 23 juillet 1999, chacune des actions ordinaires émises et en circulation de SLM a été convertie en une demi-action DVL et une demi-action DVM. Se reporter à la rubrique *Description du capital-actions*.

## Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de SLM, autres que Howie Wong, qui ne sont pas des membres de la direction ou du personnel de SLM, ont droit à une rémunération annuelle de 10 000 \$ plus des jetons de présence de 700 \$ par réunion du conseil ou du comité à laquelle ils participent. Les administrateurs ont droit au remboursement des frais divers engagés pour participer aux réunions et sont admissibles au régime d'options de SLM décrit sous la rubrique *Options d'achat de valeurs mobilières*. Se reporter à la rubrique *Dirigeants et autres personnes intéressés dans des opérations importantes*.

## PRÊTS AUX DIRIGEANTS

Aucune personne qui est ou qui, à tout moment au cours du dernier exercice terminé de SLM, était un administrateur ou un membre de la haute direction de SLM ni aucune personne ayant un lien avec un tel administrateur ou membre de la haute direction n'est endettée ni n'a contracté de dette au cours du dernier exercice terminé envers SLM ou une de ses filiales, autre que les suivantes :

<u>Nom et poste principal</u>	<u>Rôle de l'émetteur</u>	<u>Montant le plus élevé du prêt pendant l'exercice 1999</u>	<u>Encours au 31 mars 2000</u>
Sheldon Gold, vice-président .....	Prêteur	263 500 \$ <sup>1)</sup>	268 833 \$

<sup>1)</sup> La dette est attestée par un billet constatant un capital de 250 000 \$, avec intérêts au taux de 8 % par an, consenti le 29 avril 1999 et exigible sur demande.

## OPTIONS D'ACHAT DE VALEURS MOBILIÈRES

Un régime d'options d'achat d'actions à titre d'intéressement (le *régime d'options*) a été créé par SLM et approuvé par les actionnaires de SLM le 27 mai 1997 et a par la suite été modifié le 29 mai 1998 et le 21 juin 1999 après l'approbation par les actionnaires. Le conseil d'administration a à ce jour accordé des options d'achat de 2 364 156 actions DVL et des options d'achat de 716 485 actions DVM, après rajustement en fonction de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*. Actuellement, 197 777 actions DVL sont disponibles pour émission à la levée d'options en vertu du régime d'options. À la date des présentes, des options d'achat de 8 750 actions DVL avaient été levées.

En règle générale, le prix de levée des options ne peut pas être inférieur au cours de clôture des actions de SLM le dernier jour de bourse ayant précédé immédiatement la date d'attribution, tel que déclaré par une bourse ou par un marché hors cote. Dans la plupart des cas, l'acquisition des options attribuées précédemment est décalé par tranches de sorte qu'un tiers, un quart et un cinquième de ces options ne peuvent être levées qu'après chaque anniversaire de l'attribution, jusqu'à ce que toutes les options aient été acquises. La durée maximale des options accordées en vertu du régime d'options est de dix ans. Le régime d'options prévoit que toutes les options accordées sont incessibles et prennent fin lorsque l'optant cesse d'être un administrateur ou un membre de la haute direction ou du personnel de la société, ou à son décès, étant entendu qu'en cas de décès le représentant personnel légal de l'optant aura jusqu'à six mois pour lever ces options.

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, si une offre publique d'achat est faite sur la totalité ou la quasi-totalité des actions de SLM, le conseil d'administration peut suspendre ou accélérer l'acquisition des options en circulation. Si les options en circulation ne sont pas levées, elles sont automatiquement assujetties à leurs modalités d'acquisition antérieures si cette offre publique d'achat est abandonnée, est retirée ou expire ou si les actions consignées en réponse à cette offre ne sont pas prises en livraison et payées par l'initiateur.

Le tableau qui suit présente les options d'achat de valeurs mobilières de SLM ou de chacune de ses filiales détenues par les personnes mentionnées ci-dessous ou dont il a été proposé qu'elles le soient, à la date des présentes :

<u>Titulaire de l'option</u>	<u>Désignation des titres</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Date d'attribution</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Prix de levée</u>
Membres de la haute direction, collectivement (21) .....	Actions DVM <sup>1)</sup>	11 538	10/08/98	10/08/08	6,50 \$
		40 652	29/05/98	29/05/08	9,90
		1 823	08/04/98	08/04/08	9,90
		294 057	13/11/98	13/11/08	4,84
					4,90
		2 747	06/11/97	05/11/07	14,50
		1 208	04/12/97	03/12/07	12,00
		11 469	26/05/98	26/05/08	9,75
		5 347	29/06/98	29/06/08	7,40
		38 123	22/09/98	22/09/08	3,95
	141 810	25/02/99	25/02/09	5,65	
				6,00	
			<b>548 774</b>		
	Actions DVL <sup>2)</sup>	11 538	10/08/98	10/08/08	6,50 \$
		40 658	29/05/98	29/05/08	9,90
		1 823	08/04/98	08/04/08	9,90
		294 060	13/11/98	13/11/08	4,84
					4,90
		2 748	06/11/97	05/11/07	14,50
		1 209	04/12/97	03/12/07	12,00
11 471		26/05/98	26/05/08	9,75	
5 348		29/06/98	29/06/08	7,40	
38 123		22/09/98	22/09/08	3,95	
141 815	25/02/99	25/02/09	5,65		
			6,00		
		988 750	18/11/99	18/11/09	6,50
		20 000	30/03/00	29/03/10	7,75
		<b>1 557 543</b>			
Administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction, collectivement 4) .....	Actions DVM	97 497	25/02/99	25/02/09	6,00 \$
		28 125	26/05/98	26/05/08	9,75
		9 372	21/08/97	20/08/02	8,50
			<b>134 994</b>		
	Actions DVL	300 000	18/11/99	18/11/09	6,50 \$
		97 503	25/02/99	25/02/09	6,00
		28 125	26/05/98	26/05/08	9,75
		9 378	21/08/97	20/08/02	8,50
			<b>435 006</b>		
	Autres membres du personnel de la société (81) .....	Actions DVM <sup>1)</sup>	20 839	08/04/98	08/04/08
5 811			29/05/98	29/05/08	9,90
6 067			25/02/99	25/02/09	5,15
			<b>32 717</b>		
Actions DVL <sup>2)</sup>		20 850	08/04/98	08/04/08	12,00 \$
		5 812	29/05/98	29/05/08	9,90
		6 068	25/02/99	25/02/09	5,15
		291 500	18/11/99	18/11/09	6,50
		3 000	26/01/00	25/01/10	7,10
		40 377	12/04/00	12/04/03	7,43
4 000	24/04/00	24/04/10	5,75		
		<b>371 607</b>			
<b>Total</b> .....	Actions DVM <sup>1)</sup>	<b>716 485</b>			
	Actions DVL <sup>2)</sup>	<b>2 364 156</b>			

- <sup>1)</sup> Actions DVL devant être émises à la levée des options accordées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*, mais compte tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital et les options accordées après la date d'effet de cette restructuration du capital.
- <sup>2)</sup> Actions DVM devant être émises à la levée des options attribuées avant la date d'entrée en vigueur de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*, mais compte tenu des rajustements en fonction de cette restructuration du capital.

## PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le tableau qui suit présente, à la date du présent prospectus, le nombre de titres de chaque catégorie des titres comportant droit de vote de SLM détenus en qualité de propriétaire inscrit ou de propriétaire véritable, directement ou indirectement, par chaque personne physique ou morale qui détient selon les registres, ou à la connaissance de SLM, en propriété véritable, directement ou indirectement, 10 % ou plus de toute catégorie de ces titres.

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Désignation de la catégorie</u>	<u>Type de participation</u>	<u>Propriété avant l'exercice des bons de souscription spéciaux<sup>1)2)</sup></u>	
			<u>Nombre de titres</u>	<u>Pourcentage de la catégorie</u>
Govin Misir ..... Toronto (Ontario)	Actions DVL	Indirecte <sup>1)</sup>	3 279 733	30,73 %
	Actions DVM	Indirecte <sup>1)</sup>	3 279 732	49,85 %
Dev Misir ..... Toronto (Ontario) .....	Actions DVL	Véritable	418 000	3,92 % <sup>2)</sup>
	Actions DVM	Véritable	418 000	6,35 % <sup>2)</sup>
Administrateurs et membres de la haute ..... direction, collectivement (10)	Actions DVL	Véritable	4 333 700	40,61 %
	Actions DVM	Véritable	4 333 697	65,87 %

<sup>1)</sup> 1 639 866 actions DVL et 1 639 866 actions DVM sont détenues par la société de portefeuille en propriété exclusive de Govin Misir. Les actions restantes sont immatriculées au nom de sociétés de portefeuilles contrôlées par une fiducie familiale qui, aux fins de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), est considérée comme contrôlée par Govin Misir.

<sup>2)</sup> Conformément à une convention de vote de la direction entre Dev Misir, Sheldon Gold, Lee Rand Fluitt et John French, Dev Misir exerce un contrôle ou a une emprise sur un total de 1 091 823 actions DVL et 1 091 822 actions DVM, comprenant 418 000 actions DVM et 418 000 actions DVM détenues en propriété véritable par Dev Misir, soit 10,23 % des actions DVL en circulation et 16,59 % des actions DVM en circulation, compte tenu de l'exercice des bons de souscriptions spéciaux.

## TITRES BLOQUÉS

Le tableau qui suit présente le nombre d'actions de chaque catégorie de titres de SLM comportant droit de vote qui sont, à la connaissance de SLM bloqués entre les mains d'un tiers à la date du présent prospectus :

Dépositaire	Désignation de la catégorie	Propriété après l'exercice des bons de souscription spéciaux	
		Nombre de titres bloqués	Pourcentage de la catégorie
Govin Misir <sup>1)</sup>	Actions DVL	2 195 256	20,57 %
	Actions DVM	2 195 256	33,37 %
Dev Misir <sup>1)</sup>	Actions DVL	279 785	2,62 %
	Actions DVM	279 784	4,25 %
Sheldon Gold <sup>1)</sup>	Actions DVL	236 768	2,22 %
	Actions DVM	236 767	3,60 %
John French <sup>2)</sup>	Actions DVL	143 822	1,35 %
	Actions DVM	143 822	2,19 %
Lee Rand Fluitt <sup>3)</sup>	Actions DVL	110 412	1,03 %
	Actions DVM	110 411	1,68 %
Timothy French <sup>2)</sup>	Actions DVL	100 000	0,94 %
	Actions DVM	100 000	1,52 %
Douglas French <sup>2)</sup>	Actions DVL	100 000	0,94 %
	Actions DVM	100 000	1,52 %
Trevan Fluitt <sup>3)</sup>	Actions DVL	5 000	0,05 %
	Actions DVM	5 000	0,08 %
Trent Fluitt <sup>3)</sup>	Actions DVL	5 000	0,05 %
	Actions DVM	5 000	0,08 %
Tiffany Fluitt <sup>3)</sup>	Actions DVL	5 000	0,05 %
	Actions DVM	5 000	0,08 %

<sup>1)</sup> Parallèlement au premier appel public à l'épargne visant des titres de SLM, Govin Misir, Dev Misir et Sheldon Gold ont conclu une convention de blocage datée du 4 juillet 1997 avec la Société de Fiducie Banque de Montréal conformément à l'Instruction générale 5.9 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux termes de laquelle parmi les actions bloquées restantes, 20 % des actions seront libérées le 4 mai 2000 et le 4 mai 2001, alors que 30 % des actions bloquées seront libérées le 4 mai 2002.

<sup>2)</sup> Le 13 novembre 1998, Lee Rand Fluitt a conclu une convention de blocage avec la Société de Fiducie BMO et SLM aux termes de laquelle 125 411 actions DVM et 125 412 actions DVL ont été bloquées auprès de la Société de Fiducie BMO et seront libérées le 13 novembre 2000. Comme le permet la convention de blocage, le 29 mars 1999, Lee Rand Fluitt a vendu 5 000 actions DVM et 5 000 actions DVL à Trevan, Trent et Tiffany Fluitt chacun. Le 29 mars 1999, Lee Rand, Trevan, Trent et Tiffany Fluitt ont conclu une convention de blocage avec la société de fiducie BMO et SLM aux termes de laquelle ces actions ont été bloquées et seront libérées le 13 novembre 2000, dans chaque cas en fonction de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*.

<sup>3)</sup> Le 13 novembre 1998, John French a conclu une convention de blocage avec la Société de Fiducie BMO et SLM aux termes de laquelle 343 822 actions DVM et 343 822 actions DVL ont été bloquées auprès de la Société de Fiducie BMO et seront libérées le 13 novembre 2000. Comme le permet la convention de blocage, le 29 mars 1999, John French a vendu 200 000 actions DVM et 200 000 actions DVL à Timothy et Douglas French en qualité de fiduciaires en vertu d'une convention de fiducie irrévocable datée du 29 janvier 1999 entre John, Ruth, Douglas et Timothy French. Le 29 mars 1999, John, Douglas et Timothy French ont conclu une convention de blocage avec la société de fiducie BMO et SLM aux termes de laquelle les actions bloquées ont été déposées et seront libérées le 13 novembre 2000, dans chaque cas, après rajustement en fonction de la restructuration du capital décrit sous la rubrique *Description du capital*.

## DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun dirigeant ni membre de la haute direction de SLM ni aucune personne physique ou morale qui était le propriétaire inscrit ou qui à la connaissance de SLM était le propriétaire véritable directement ou indirectement de plus de 10 % de toute catégorie de titres comportant droit de vote de SLM ni aucune personne ayant un lien avec les personnes mentionnées précédemment ni ne faisant partie de leur groupe ne détenait un intérêt important, direct ou indirect, dans une opération depuis trois ans avant la date du présent prospectus ni dans aucun projet d'opération qui a eu un effet important ou aura un effet important sur SLM ou une de ses filiales sauf les suivants :

- SLM a versé un loyer et des charges à Bloor West Investments Limited, société contrôlée par Dev Misir, administrateur et dirigeant de SLM, au montant de 189 000 \$ en 1999 (189 000 \$ en 1998 et 189 000 \$ en 1997), et à Friendship Realty Inc., société contrôlée par John French, membre de la haute direction de SLM au montant de 590 000 \$ en 1999 (355 000 \$ en 1998). SLM croit que les loyers et charges versés à ces sociétés étaient comparables aux loyers et charges que SLM aurait dû verser pour des locaux comparables à un bailleur non relié.
- SLM a versé des honoraires professionnels, des honoraires de consultation et des frais de transaction dans le cadre d'acquisitions et de financements représentant un total de 2 803 320 \$ en 1999 (2 425 000 \$ en 1998) à Dev Misir, aux sociétés de conseils contrôlées par lui et à Misir Patterson, cabinet juridique dont M. Misir est un associé fondateur et un des associés principaux. Sur ce montant 2 060 000 \$ sont décrits plus précisément sous la rubrique *Rémunération de la haute direction — Tableau sommaire de la rémunération*.
- SLM a conclu une convention de consultation avec 87931 Ontario Limited (87931 Co.), société fermée contrôlée par la famille de David Doncaster, administrateur de SLM, pour la prestation de services conseils à SLM à la demande. En 1999, 87931 Co. a reçu un montant total de 315 650 \$ (125 000 \$ en 1998) en vertu de cette convention de consultation.
- SLM a versé des honoraires professionnels au cabinet Gowling, Strathy & Henderson dont Howie Wong, administrateur de SLM, est un associé. SLM croit que les honoraires professionnels versés à Gowling Strathy & Henderson étaient comparables aux honoraires qu'elle aurait dû payer pour des services semblables à un cabinet juridique non relié.

## ACQUISITIONS

Le texte qui suit résume les acquisitions et cessions importantes, représentant des actions ou des éléments d'actif, par SLM et ses filiales au cours des deux exercices ayant précédé la date du présent prospectus :

- *Milkyway Networks Corporation* — Le 8 mai 1988, SLM a fait une offre (l'*offre sur Milkyway*) visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation (les *actions Milkyway*) de Milkyway Networks Corporation (maintenant appelée SLM Networks Corporation) au prix de 1,60 \$ l'action de Milkyway, en échange de 0,80 \$ au comptant et 0,0712 action ordinaire de SLM par action ordinaire de Milkyway, basé sur un prix d'émission de 11,24 \$ par action de SLM. Après l'expiration de l'offre de Milkyway, SLM a pris en livraison environ 8 059 992 actions de Milkyway, représentant approximativement 87,18 % des actions de Milkyway en circulation et a payé ces actions de Milkyway par un versement de 6 447 993,60 \$ au comptant et l'émission de 573 637 actions ordinaires de SLM. Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, SLM a acquis le reste des actions de Milkyway en circulation dans une deuxième opération décrite dans l'offre de Milkyway et a payé ses actions de Milkyway sous forme d'un paiement de 0,80 \$ par action au comptant et de l'émission de 85 156 actions ordinaires de SLM.
- *Rescom Ventures Inc.* — Le 24 juin 1998, SLM a acquis la totalité de l'actif de Rescom Ventures Inc., aux termes d'une convention d'acquisition d'actif datée du 24 juin 1998, pour un prix d'achat total de 1 500 000 \$. Le prix d'achat a été acquitté à raison (i) 1 000 000 \$ au comptant et (ii) le reste, par l'émission de 55 719 actions ordinaires de SLM à un prix d'émission de 8,97 \$ l'action.
- *Infocorp Computer Solutions Ltd.* — Le 30 juin 1998, SLM a fait une offre d'acquisition (l'*offre Infocorp*) sur la totalité des actions ordinaires en circulation (les *actions Infocorp*) de Infocorp Computer Solutions Ltd. en échange de 0,0621 action ordinaire de SLM par action de Infocorp déterminé sur la base de 0,52 \$ par action de Infocorp et 8,37 \$ par action ordinaire de SLM. Après l'expiration de l'offre Infocorp, SLM a pris en livraison 5 440 252 actions d'Infocorp et a payé ces actions d'Infocorp par l'émission de 337 823 actions ordinaires de SLM. Le 18 septembre 1998, SLM a acquis 1 550 800 actions Infocorp de plus dans une deuxième opération décrite dans l'offre Infocorp et a payé ces actions Infocorp par l'émission de 96 165 actions ordinaires de SLM. Compte tenu de l'achat de ces actions Infocorp, SLM détenait en tout 6 996 052 actions Infocorp, ce qui représentait 54,69 % des actions Infocorp en circulation. Les 21 et 26 mars 1999, SLM a acquis 223 000 actions Infocorp et 20 000 actions Infocorp supplémentaires respectivement et a payé ses actions Infocorp par l'émission de 15 090 actions ordinaires de SLM. Compte tenu de l'achat de ces

actions Infocorp, SLM détenait en tout 7 239 052 actions Infocorp, représentant 56,59 % des actions Infocorp en circulation.

Pendant les mois de février et de mars 2000, SLM a effectué un deuxième placement secondaire sur le marché libre par le biais de la BdeT de 400 000 actions Infocorp et 25 000 actions Infocorp, respectivement. Compte tenu de la vente de ces actions, SLM détient en tout 6 814 052 actions Infocorp, représentant 50,8 % des actions Infocorp en circulation.

- *Bankline Holdings, Inc.* — Le 13 novembre 1998, SLM a fait l'acquisition de la totalité des actions privilégiées émises et en circulation de Bankline Holdings, Inc. (société qui a changé de nom pour devenir SLMSOFT.COM, INC.) pour un prix d'achat total de 450 000 \$ US et 52,41 % des actions ordinaires émises et en circulation pour un prix d'achat de 9 204 567 \$ US, aux termes d'une convention d'achat d'actions datée du 11 septembre 1998. Le prix d'achat des actions privilégiées a été payé au comptant et le prix d'achat des actions ordinaires a été payé par l'émission de 938 467 actions ordinaires de SLM, sur la base d'un prix de 9,808 \$ US (environ 15,28 \$). Le 31 mars 1999, SLM a fait l'acquisition du reste des actions ordinaires émises et en circulation pour un prix d'achat total de 6 890 960 \$ US. Le prix d'achat a été réglé au comptant.

## PLACEMENT PRIVÉ ET MODE DE PLACEMENT

### Bons de souscription spéciaux

Le 15 mars 2000, SLM a émis et vendu 3 800 000 bons de souscription spéciaux en vertu d'une dispense de prospectus dans le cadre d'un placement privé auprès d'acquéreurs domiciliés au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les bons de souscription spéciaux ont été vendus aux termes d'une convention de placement pour compte datée du 15 mars 2000 (la *convention de placement pour compte*), entre la Financière Banque Nationale Inc., Yorkton Securities Inc. et Rampart Securities Inc. (collectivement, les *placeurs pour compte*) et SLM et de conventions de souscription établies par les acquéreurs et acceptées par SLM le 15 mars 2000.

Chaque bon de souscription spécial a été émis en vertu d'un acte de fiducie de bons de souscription spéciaux daté du 15 mars 2000 (l'*acte de fiducie des bons de souscription spéciaux*) entre SLM et la Société de Fiducie Banque de Montréal (*Société de Fiducie BMO*) à un prix d'émission de 6,75 \$ le bon de souscription spécial. Le prix d'émission des bons de souscription spéciaux a été fixé par négociation entre SLM et les placeurs pour compte. Le 28 février 2000, dernier jour de bourse avant la détermination du prix d'offre des bons de souscription spéciaux, le cours de clôture des actions DVL à la Bourse de Toronto (la *BdeT*) était de 7,20 \$.

À la vente de bons de souscription spéciaux, SLM a reçu un produit brut de 25 650 000 \$ et un produit net estimé à 23 085 000 \$ (compte non tenu des produits qui peuvent être reçus à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription DVL des placeurs pour compte sous-jacentes ainsi que la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération), déduction faite (a) d'une rémunération pour les placeurs pour compte de 0,3375 \$ par bon de souscription spécial vendu, soit une rémunération totale de 1 282 500 \$, qui a été versée par SLM sur le produit de la vente des bons de souscription spéciaux et (b) des frais du placement privé des bons de souscription spéciaux et de la préparation et du dépôt du présent prospectus, estimés à 500 000 \$ qui seront payés par SLM sur le produit de la vente des bons de souscription spéciaux.

Chaque bon de souscription spécial confère à son porteur, lors de son exercice en bonne et due forme, le droit d'acquérir (sans contrepartie supplémentaire) une action comportant droit de vote limité (individuellement, une *action DVL sous-jacente* et collectivement, les *actions DVL sous-jacentes*) et un demi-bon de souscription d'une action comportant droit de vote limité (individuellement, un *bon de souscription d'action DVL sous-jacente* et collectivement, des *bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes*) sous réserve de rajustement conformément aux modalités et conditions contenues dans l'acte de fiducie des bons de souscription, à tout moment avant 17 h à la première des deux dates suivantes (l'*heure d'expiration*) : (i) cinq jours ouvrables après la date de délivrance d'un visa par la dernière des commissions des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation en valeurs mobilières (les *autorités de réglementation des valeurs mobilières*) au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique (les *territoires visés*) pour un prospectus en forme définitive de SLM (le *prospectus*) visant le placement, entre autres, des actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes pouvant être émis à l'exercice

ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux, et (ii) le 15 mars 2001. Si les droits d'exercice des bons de souscription spéciaux ne sont pas utilisés par un porteur avant l'heure d'expiration, ils sont réputés avoir été exercés par ce porteur immédiatement avant l'heure d'expiration. Des certificats définitifs des actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes seront disponibles pour livraison après l'exercice ou l'exercice présumé des bons de souscription spéciaux. Si les droits d'exercice des bons de souscription spéciaux n'ont pas été utilisés par le porteur avant l'heure d'expiration, ils seront réputés avoir été exercés par ce porteur immédiatement avant l'heure d'expiration. SLM ne recevra aucun produit au comptant à l'exercice ou à l'exercice réputé des droits de souscription spéciaux.

Si un visa n'a pas été délivré pour le prospectus à la dernière des autorités de réglementation des valeurs mobilières dans les territoires visés au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 13 juillet 2000, chaque bon de souscription spécial exercé par la suite donnera à son porteur le droit d'acquérir (sans contrepartie supplémentaire) 1,1 action DVL sous-jacente et 0,55 bon de souscription d'action DVL sous-jacente (en remplacement de 1,0 action DVL sous-jacente et de 0,50 bon de souscription d'action DVL sous-jacente).

Le présent prospectus vise le placement des actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux.

Chaque bon de souscription d'action DVL sous-jacente sera émis conformément à un acte de fiducie de bons de souscription d'actions comportant droit de vote limité daté du 15 mars 2000 (*l'acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL*) conclu entre SLM et la Société de Fiducie BMO. Chaque bon de souscription d'action DVL sous-jacente confèrera à son porteur le droit, à l'exercice en bonne et due forme, de souscrire une action comportant droit de vote limité de SLM (individuellement, un *action au titre des bons de souscription d'actions DVL* et collectivement les *actions au titre des bons de souscription d'actions DVL*) au prix de 8 \$ l'action à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) le 15 septembre 2001, sous réserve de rajustement conformément aux modalités et conditions de l'acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL. Le prix d'exercice des actions au titre des bons de souscription d'actions DVL devant être émises à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes a été fixé par négociation entre SLM et les placeurs pour compte. Le 28 février 2000, dernier jour de bourse avant la fixation du prix d'exercice des actions au titre des bons de souscription d'actions DVL, le cours de clôture des actions comportant droit de vote limité de SLM à la BdeT s'établissait à 7,20 \$. Le porteur de bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes ne sera pas, à ce seul titre, réputé être un actionnaire de SLM ni considéré comme tel et ce porteur n'aura d'autre droit ou participation que ceux expressément prévus dans l'acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL.

Si tous les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes sont exercés au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 15 mars 2001, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 15 200 000 \$.

L'acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL contient des dispositions prévoyant qu'en cas de changement de nombre d'actions de DVL ou de reclassement des actions DVL en d'autres actions, ou si SLM verse un dividende-action sur les actions DVL en circulation ou, dans le cas de la consolidation, du regroupement ou de la fusion de SLM avec une autre société, ou de toute autre restructuration du capital de SLM non couverte par ce qui précède ou de toute vente de biens ou d'éléments d'actif de SLM intégralement à une autre société, les rajustements seront apportés au nombre d'actions de DVL que le porteur serait en droit de recevoir à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes.

Les bons de souscription spéciaux sont assujettis et, au cas où les bons de souscription spéciaux sont exercés avant que SLM n'obtienne le visa pour le prospectus, les actions DVL sous-jacentes et les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes ainsi que les actions au titre des bons de souscription d'actions DVL devant être émises à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes seront assujettis à des délais d'incessibilité ou de restriction de la revente conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et à leurs règlements d'application respectifs dans chacun des territoires visés. Les bons de souscription spéciaux, les actions DVL sous-jacentes, les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et les actions au titre des bons de souscription d'actions DVL devant être émises à l'exercice de bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes seront aussi assujettis à des restrictions de la revente imposés par la BdeT.

Les bons de souscription spéciaux et les actions DVL sous-jacentes ainsi que les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes n'ont pas été ni ne seront inscrits conformément à la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, avec ses modifications (la *Loi de 1933*), ou aux lois sur les valeurs mobilières d'État, et les bons de souscription spéciaux ont été vendus sur la base de dispenses des obligations d'inscription prévues par la Loi de 1933 et ces autres lois. Ces titres n'ont pas été approuvés par la Securities and Exchange Commission et aucune autorité de réglementation des valeurs mobilières d'État ne s'est prononcée sur le bien-fondé du présent placement ou sur l'adaptation ou l'exactitude de ces documents de placement. Les titres sont assujettis à des restrictions de cessibilité et de revente et ne peuvent pas être transférés ou revendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, à une personne aux États-Unis ou à une personne pour le compte ou pour le bénéfice de personne des États-Unis à moins d'être inscrites conformément à la Loi de 1933 et aux lois sur les valeurs mobilières d'État applicables ou à moins d'une dispense de ces obligations d'inscription. Quiconque laisse entendre le contraire commet une infraction.

### **Options spéciales des placeurs pour compte**

À titre de contrepartiste supplémentaire pour les services rendus à SLM par les placeurs pour compte aux termes de la convention de placement pour compte, SLM a accordé et émis des options spéciales aux placeurs pour compte (les *options spéciales des placeurs pour compte*) et des options de rémunération (les *options de rémunération*) sur la base d'une dispense de prospectus dans la province d'Ontario. SLM n'a obtenu aucun produit au comptant pour l'émission des options spéciales des placeurs pour compte ou des options de rémunération.

Les options spéciales des placeurs pour compte donnent aux placeurs pour compte le droit d'acquérir, sans contrepartie supplémentaire, des options de rémunération (les *options de rémunération sous-jacentes*) à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) à la première des dates suivantes (i) cinq jours ouvrables suivant la date de délivrance d'un visa par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour un prospectus en forme définitive de SLM visant le placement d'options de rémunération sous-jacentes devant être émises à la levée ou à la levée réputée des options spéciales des placeurs pour compte et (ii) le 15 mars 2001. Si les options spéciales des placeurs pour compte ne sont pas levées avant ce moment, elles seront réputées avoir été levées par les placeurs pour compte immédiatement avant ce moment. SLM ne recevra aucun produit au comptant à la levée ou à la levée réputée des options spéciales des placeurs pour compte.

Les options de rémunération sous-jacentes permettront aux placeurs pour compte, à la levée en bonne et due forme, d'acheter à SLM 190 000 unités, et les options de rémunération donneront aux placeurs pour compte le droit, à la levée en bonne et due forme d'acheter à SLM un maximum de 76 000 unités, dans chaque cas à un prix de 7,20 \$ l'unité à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) le 15 septembre 2001. Chaque unité se composera d'une action comportant droit de vote limité de SLM (individuellement, une *action DVL de placeur pour compte sous-jacente* et collectivement les *actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes*) et un demi-bon de souscription d'action comportant droit de vote limité (individuellement un *demi-bon de souscription d'action DVL des placeurs pour compte sous-jacente* et collectivement les *bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes*), sous réserve de rajustement conformément aux modalités et conditions des certificats représentant ces options. Chaque bon de souscription d'action DVL des placeurs pour compte sous-jacente conférera à son porteur le droit d'acheter une action comportant droit de vote limité (les *actions DVL au titre des bons de souscription des placeurs pour compte*) au prix de 8 \$ l'action à tout moment avant 17 h (heure de Toronto) le 15 septembre 2001. Le prix de levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération et le prix d'exercice des actions au titre des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte devant être émis à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes a été déterminé par négociation entre SLM et les placeurs pour compte. Le 28 février 2000, dernier jour de bourse avant la détermination du prix de levée des options de rémunération sous-jacentes, des options de rémunération et du prix d'exercice des actions au titre des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte, le cours de clôture des actions DVL à la BdeT était de 7,20 \$.

Si la totalité des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération sont levées intégralement au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 15 mars 2001, SLM recevra le produit brut supplémentaire de 1 915 200 \$ et, si tous les bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes sont exercés au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 15 mars 2001, SLM recevra un produit brut supplémentaire de 1 064 000 \$.

Les certificats représentant les bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte contiennent des dispositions prévoyant que, en cas de changement du nombre d'actions DVL ou de reclassement des actions DVL en d'autres actions ou si SLM verse un dividende-action sur les actions DVL en circulation, ou dans le cas d'une consolidation, d'un regroupement ou d'une fusion de SLM avec une autre société, ou toute autre restructuration du capital de SLM non prévue par ce qui précède ou toute vente des biens et d'actifs de SLM en totalité ou en quasi-totalité à une autre société, des rajustements seront apportés au nombre d'actions DVL que les porteurs seraient en droit de recevoir à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte.

Le présent prospectus vise aussi le placement d'options de rémunération sous-jacentes conférant aux placeurs pour compte le droit d'acquérir 190 000 actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes et 95 000 bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes devant être émis à la levée d'une de ces options de rémunération sous-jacentes. Les actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes et les bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes devant être émis à la levée des options de rémunération et les actions au titre des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte devant être émises à l'exercice de ces bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes seront émises en vertu d'une dispense de prospectus en Ontario et seront assujetties à tout délai d'incessibilité et à toutes les restrictions à la revente prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables de l'Ontario.

## INCIDENCES DE L'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU AU CANADA

### Introduction

De l'avis de Gowling, Strathy & Henderson et de McCarthy Tétrault, le texte qui suit est un résumé des principales incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada s'appliquant en général aux acquéreurs initiaux de bons de souscription spéciaux qui, pour les fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la *Loi de l'impôt*), sont des résidents ou sont réputés être des résidents au Canada, détiennent leurs bons de souscription ou détiendront leurs actions DVL sous-jacentes et leurs bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription à titre d'immobilisations, sans lien de dépendance avec SLM. Les bons de souscription spéciaux et les actions DVL sous-jacentes, ainsi que les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes seront en général considérées comme des biens en immobilisations d'un acquéreur à moins que l'acquéreur ne détienne ces bons de souscription spéciaux et ces actions DVL sous-jacentes ainsi que les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes dans le cadre d'un commerce ou que l'acquéreur n'ait acquis les bons de souscription spéciaux et les actions DVL sous-jacentes ainsi que les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes dans une opération ou une série d'opérations considérées comme commerciales par nature. Ce sommaire ne s'applique pas au porteur qui est une *institution financière* (au sens de la Loi de l'impôt) ni au porteur pour lequel une participation dans ce porteur serait un *abri fiscal déterminé* (au sens de la Loi de l'impôt).

Ce résumé est basé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt, ses règlements d'application (les *règlements*), les projets de modification de la Loi de l'impôt et du règlement annoncés par le ministre des Finances avant la date des présentes (les *projets*) et l'interprétation par les conseillers juridiques des pratiques administratives et des politiques de l'Agence canadienne des douanes et du revenu du Canada (*Revenu Canada*) qui ont été publiés. Rien ne saurait garantir que les projets seront adoptés tel qu'ils ont été avancés, ni qu'ils le seront. Ce résumé ne tient pas compte d'autres changements du droit ni n'en prévoit, que ce soit en vertu de décisions législatives, réglementaires, administratives ou judiciaires ou de mesures ou de modifications des pratiques administratives de Revenu Canada, ne dresse pas la liste exhaustive de toutes les incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada et ne tient pas compte des autres incidences fiscales fédérales ou de la législation ou autres considérations concernant l'impôt sur le revenu provincial ou étranger.

*Ce résumé est d'une nature générale seulement et ne vise pas à être ni ne doit être interprété comme un conseil juridique ou fiscal à un porteur en particulier de bons de souscription spéciaux et aucune déclaration concernant les incidences de l'impôt sur le revenu canadien n'est faite à un porteur en particulier. Par conséquent, les porteurs de bons de souscription spéciaux devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet de leur situation particulière.*

## **Exercice des bons de souscription spéciaux**

L'exercice des droits conférés par un bon de souscription spécial n'est pas une disposition au sens de la Loi de l'impôt, si bien qu'aucun gain ni aucune perte n'est réalisé par le porteur au moment de l'exercice. Le coût total pour le porteur des actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes acquis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription sera égal au prix de base rajusté des bons de souscription spéciaux pour le porteur.

## **Répartition du prix**

Les acquéreurs de bons de souscription spéciaux devront répartir le prix total des bons de souscription spéciaux entre eux les actions DVL sous-jacentes et les bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes acquis à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux sur une base raisonnable afin de déterminer leur coût respectif pour les fins de la Loi de l'impôt. Revenu Canada a pour politique d'exiger que la répartition par les acquéreurs et par SLM soit la même. SLM, pour sa part, attribuera 6,75 \$ à chaque action DVL sous-jacente et une somme nulle aux bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes. SLM croit que cette répartition est raisonnable, mais Revenu Canada n'est pas tenue de l'adopter. Il convient d'établir la moyenne du prix de base rajusté pour un porteur des actions DVL sous-jacentes acquises à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux avec le prix de base rajusté (déterminé immédiatement avant l'exercice des bons de souscription spéciaux) de toutes les autres actions DVL détenues par le porteur comme bien en immobilisations au moment de l'exercice des bons de souscription spéciaux.

## **Exercice ou expiration des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes**

Aucun gain ni aucune perte n'est réalisé par le porteur à l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes devant être émis lors de l'exercice ou de l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux. Le prix pour le porteur d'une action DVL acquise à l'exercice d'un bon de souscription d'action DVL sous-jacente sera la somme du prix de base rajusté du porteur (tel que décrit ci-dessus) du bon de souscription d'action DVL sous-jacente exercé et du prix payé pour l'action DVL (c'est-à-dire le prix d'exercice du bon de souscription d'action DVL sous-jacente). Il convient d'établir la moyenne du prix de base rajusté du porteur d'une action DVL acquise à l'exercice d'un bon de souscription d'action DVL sous-jacente avec le prix de base rajusté (déterminé immédiatement avant l'exercice du bon de souscription d'action DVL sous-jacente) de toutes les autres actions DVL détenues par le porteur comme bien en immobilisations au moment de l'exercice du bon de souscription d'action DVL sous-jacente.

L'expiration d'un bon de souscription d'action DVL sous-jacente non exercé donnera en général lieu à une perte en capital égale au prix de base rajusté pour le porteur du bon de souscription d'action DVL sous-jacente expiré. Si, comme il est indiqué ci-dessus, une contrepartie nulle est attribuée au bon de souscription d'action DVL sous-jacente, aucune perte en capital ne sera réalisée à l'expiration de ce bon de souscription d'action DVL sous-jacente.

## **Disposition d'actions DVL sous-jacentes ou de bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes**

En général, le porteur d'une action DVL sous-jacente ou d'un bon de souscription d'action DVL sous-jacente devant être émis à l'exercice ou à l'exercice réputé d'un bon de souscription spécial, réalise un gain en capital (ou une perte en capital) sur la disposition, ou la disposition réputée de cette action DVL sous-jacente ou de ce bon de souscription d'action DVL sous-jacente (autre qu'une disposition d'un bon de souscription d'action DVL sous-jacente à son exercice ou à son expiration), égal au montant dont le produit de disposition de l'action DVL sous-jacente ou le bon de souscription d'action DVL sous-jacente, selon le cas, déduction faite des frais de disposition, est supérieur (ou est inférieur) au prix de base rajusté de l'action DVL sous-jacente ou du bon de souscription d'action DVL sous-jacente, selon le cas, pour son porteur.

Un acquéreur sera tenu d'inclure dans son revenu deux tiers (réduction par rapport aux trois quarts annoncée dans les projets) du montant de tout gain en capital (gain en capital imposable) réalisé pendant l'année à la disposition des actions DVL sous-jacentes ou des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et aura, en termes généraux le droit de déduire les deux tiers (réduction par rapport aux trois quarts annoncée dans les projets) du montant de toute perte en capital (une *perte en capital déductible*) des gains en capital imposables réalisés pendant l'année de la disposition, les trois années antérieures et toute année subséquente dans la mesure et dans les circonstances prévues par

la Loi de l'impôt. Les projets contiennent des règles qui permettent la déduction des trois quarts d'une perte en capital des gains en capital antérieurs dont les trois quarts avaient été inclus dans le revenu.

En général, dans le cas où le porteur est une société, le montant de toute perte en capital déterminée par ailleurs due à la disposition ou la disposition réputée d'actions DVL sous-jacentes peut être réduit du montant des dividendes reçus précédemment sur celles-ci dans la mesure et dans les circonstances prévues par la Loi de l'impôt. Des règles analogues s'appliquent lorsqu'une société est, directement ou par le biais d'une fiducie ou d'une société de personnes, membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire d'actions DVL sous-jacentes.

Les gains en capital réalisés par un particulier peuvent donner lieu à un impôt minimum à payer.

Une *société privée sous contrôle canadien* au sens défini dans la Loi de l'impôt peut être tenue de payer, en plus de l'impôt exigible par ailleurs en vertu de la Loi de l'impôt, un impôt remboursable de 6 2/3 % de son *revenu de placement total*. Pour cette fin, le revenu de placement est inclus dans les gains en capital imposable.

### **Dividendes sur les actions DVL sous-jacentes**

Les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions DVL sous-jacentes par un particulier (y compris une fiducie) seront inclus dans le calcul du revenu du particulier pour les fins de l'impôt et seront assujettis aux règles de la majoration et du crédit d'impôt sur les dividendes normalement applicables aux dividendes reçus de sociétés canadiennes imposables. Le porteur qui est une société inclut les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions DVL sous-jacentes dans le calcul de son revenu pour les fins de l'impôt et a en général le droit de déduire le montant de ces dividendes dans le calcul de son revenu imposable, si bien qu'il n'aura à payer aucun impôt sur ces dividendes. Certaines sociétés, dont les sociétés privées et les sociétés assujetties (au sens de ces expressions dans la Loi de l'impôt) peuvent être tenues de verser un impôt remboursable en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt au taux de 33 1/3 % des dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions DVL sous-jacentes dans la mesure où ces dividendes sont déductibles du calcul du revenu imposable.

## **FACTEURS DE RISQUE**

*Un placement dans les titres dont le placement est visé par le présent prospectus est spéculatif et assujéti à certains risques. Les épargnants doivent étudier les risques suivants dans l'évaluation des avantages du placement dans ces titres. Les risques et incertitudes décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la société est exposée. D'autres risques et incertitudes qui ne sont pas encore connus de la société ou dont la société pense actuellement qu'ils ne sont pas importants pourraient aussi avoir une incidence négative sur les activités de la société. Un des événements décrits ci-dessous, s'il se matérialisait, pourrait avoir des conséquences négatives pour les activités, la situation financière et l'exploitation de la société. Dans ce cas, la valeur marchande des actions DVL pourrait baisser et vous pourriez perdre tout ou partie de votre placement dans des actions DVL.*

### **Risques se rapportant aux activités de la société**

*La société pourrait ne pas être en mesure de lancer avec succès de nouveaux produits ou de répondre à l'évolution technologique.*

Le marché des logiciels de commerce électronique évolue rapidement en raison des améliorations fréquentes du matériel informatique et des logiciels. La prospérité future de la société dépendra en partie de son aptitude à :

- utiliser des technologies existantes pour mettre au point de nouveaux produits et services et améliorer les produits et services actuels de la société;
- lancer de nouvelles solutions qui soutiendront le rythme de l'évolution des marchés cibles; et
- répondre aux besoins des clients de la société qui évoluent et qui sont de plus en plus élaborés.

En particulier, la société doit répondre rapidement aux besoins des clients de fonctionnalités supplémentaires et de soutien multi plate-forme.

Rien ne saurait garantir que la société réussira à mettre au point et à commercialiser de nouveaux produits ou des améliorations de produits qui répondent au progrès technologique sur le marché ou qu'elle pourra le faire en temps utile. Les produits de la société pourraient ne pas répondre adéquatement ou de manière concurrentielle aux besoins du marché qui évoluent.

La société met constamment au point de nouveaux produits, de nouvelles versions des produits et des caractéristiques individuelles dans de grands systèmes à logiciel complexe. Les projets de développement s'étalent souvent sur de très longues périodes et sont assujettis à des besoins changeants, des difficultés de programmation et des facteurs imprévus qui peuvent entraîner des retards dans le lancement de nouveaux produits, versions ou fonctions. Tout retard de développement peut être coûteux, entraîner des pertes de ventes et nuire gravement à l'activité de la société.

Pour rester concurrentielle, la société peut devoir consacrer une plus grande partie de ses produits d'exploitation à la recherche et au développement des produits que dans le passé. Les résultats de l'exploitation de la société pourraient donc en subir des conséquences négatives importantes.

*Les résultats d'exploitation s'en ressentiraient si le marché des services et des produits bancaires sur Internet ne se développait pas comme prévu par la société.*

Certains produits et services de la société sont actuellement vendus à des institutions financières qui cherchent à offrir des services bancaires et des produits financiers basés sur les technologies Internet. Rien ne saurait garantir que le secteur bancaire continuera d'acheter les logiciels de commerce électronique de la société et ses solutions de services de gestion d'opérations. Si l'utilisation de ses services bancaires sur Internet et produits financiers n'est pas bien accueillie par leurs clients, les institutions financières pourraient diminuer leur demande de logiciels et de services connexes qu'offre la société. Par ailleurs, les institutions financières pourraient aussi mettre au point les logiciels de commerce électronique et solutions de gestion de données elles-mêmes ce qui pourrait réduire les ventes et autres revenus de la société. Tout effet négatif pour ce courant d'affaires avec les institutions financières pourrait retarder ou éliminer les décisions d'achat des services de la société, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités de la société.

*Les affaires de la société pourraient se ressentir d'une incapacité de gestion de sa croissance.*

Pour gérer efficacement la croissance de la société, la direction doit continuer de renforcer les systèmes d'information de gestion, d'exploitation et financiers de la société et accroître, former et gérer son effectif. Rien ne saurait garantir que la société sera en mesure de le faire efficacement et en temps opportun. Tout échec aurait des incidences négatives importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

*La concurrence accrue de tiers et de développeurs internes pourrait entraîner une diminution de la demande et une réduction des prix des produits et des services de la société.*

Le marché des logiciels de commerce électronique et des services de traitement d'opérations est extrêmement concurrentiel. Beaucoup de fournisseurs de logiciels vendent des produits qui visent des segments différents du marché des logiciels de commerce électronique et qui sont en concurrence directe avec diverses composantes des produits ESP-Link de la société. Pour ses services de consultation et de développement de logiciels, la société subit la concurrence d'un grand nombre d'entreprises de services professionnels. Sa direction croit que les solutions de la société répondent à des besoins des clients auxquelles celles des concurrents ne répondent pas. Ces produits et services concurrents pourraient cependant coûter moins cher que les solutions de la société.

Beaucoup d'institutions financières ont des ressources pour établir des capacités de développement de logiciels internes et certaines évaluent périodiquement si elles pourraient mettre au point elles-mêmes leurs propres logiciels de commerce électronique et exécuter le traitement de leurs propres opérations d'une manière plus économique que la société. Une décision par un des grands clients de produire directement des produits et des services actuellement achetés à la société pourrait avoir une incidence négative importante sur les résultats d'exploitation de la société.

Certains des concurrents actuels et potentiels de la société ont des ressources financières, commerciales, techniques et autres beaucoup plus importantes que celles de la société. Des concurrents actuels et potentiels, y compris les fournisseurs de logiciel de gestion d'opérations, de traitement ou de services professionnels pourraient établir des relations de coopération entre elles ou avec des tiers qui leur permettraient de livrer concurrence plus efficacement. Rien ne garantit que la société sera en mesure de livrer concurrence efficacement à des développeurs tiers ou internes ou que la concurrence n'aurait pas un effet négatif important sur ses activités ou ses résultats d'exploitation.

*La société pourrait avoir besoin des fonds supplémentaires et ces fonds pourraient ne pas être disponibles à des conditions économiques.*

SLM peut avoir besoins de mobiliser des capitaux supplémentaires pour financer le développement et la commercialisation des produits de la société. Même si la direction de la société croit que la société a un fonds de roulement suffisant pour un avenir prévisible, ses plans et prévisions actuels pourraient être inexacts ou les flux de trésorerie attendus pourraient être insuffisants pour financer l'exploitation de la société en raison de retards de produits, de frais inattendus ou d'autres difficultés imprévues.

L'aptitude de SLM à obtenir du financement supplémentaire dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture, le rendement de l'exploitation et l'intérêt des épargnants, particulièrement pour les sociétés de logiciels de commerce électronique. Ces facteurs peuvent rendre le moment, le montant, les modalités et les conditions de tout financement inintéressant. Ils peuvent aussi avoir pour résultats d'entraîner un endettement supplémentaire de SLM ou l'acceptation d'une dilution pour les actionnaires. Si les fonds suffisants ne sont pas disponibles ou ne peuvent pas être obtenus à des conditions acceptables, SLM pourrait devoir renoncer à des acquisitions ou à des investissements stratégiques, retarder ses activités de recherche et de développement ou retarder le lancement de nouveaux produits et de nouvelles versions de produit. Chacune de ces mesures pourrait avoir une incidence négative grave sur les activités et les résultats d'exploitation de la société, y compris la capacité de poursuivre les activités normales.

*Les résultats d'exploitation trimestriels de la société peuvent varier de manière importante et pourraient ne pas répondre aux attentes du marché.*

Le choix d'un logiciel de commerce électronique et de services de traitement des opérations par une institution financière repose généralement sur un processus de prise de décision long en raison des implications stratégiques et des coûts importants associés aux licences des logiciels ou à l'achat des services pour l'institution. Étant donné l'importance de la décision, des niveaux supérieurs de la direction de l'institution participent souvent au processus et, dans certains cas, le conseil d'administration de l'institution peut être concerné. Par conséquent, le processus de prise de décision dure habituellement de quatre à six mois et peut, dans certains cas, être beaucoup plus long. Aussi la société ne peut-elle pas contrôler ni prédire le moment de la signature de contrats avec ses clients. En outre, les processus de prise de décision des clients potentiels l'oblige à les informer longuement sur l'utilisation et les avantages de ses produits. Il peut arriver que la société consacre des fonds et des ressources de gestion considérables à un client potentiel sans réaliser aucune vente. Les résultats d'exploitation pendant une période particulière peuvent en être affectés si les ventes prévues pendant la période sont retardées ou ne se matérialisent pas.

En outre, le processus d'implantation s'étale généralement sur deux à quatre mois avant que le logiciel du client soit installé et opérationnel. Si un client retarde ou prolonge le processus d'implantation, les résultats trimestriels peuvent baisser sous les niveaux prévus ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation de la société.

Ces résultats d'exploitation peuvent varier d'un trimestre à l'autre en raison de la longueur des cycles de vente et d'implantation des produits ainsi que des frais fixes se rapportant aux revenus fluctuants de la société, qui sont expliqués ci-dessous. Les résultats trimestriels de la société pourraient subir une incidence négative due à divers autres facteurs dont :

- l'exécution de contrats pendant chaque trimestre et le moment de la signature des contrats;
- le succès de toute acquisition d'entreprise, de technologies ou de produits ou tout investissement ou de toute relation stratégique potentielle future;

- l'aptitude de la société à mettre à niveau et développer les systèmes et l'infrastructure pour répondre à la croissance;
- le montant des sommes à dépenser et le moment des dépenses à engager pour accroître les activités, l'exploitation et l'infrastructure de la société; et
- l'aptitude de la société à attirer du personnel de vente et d'ingénierie des produits.

Par conséquent, les comparaisons d'un trimestre à l'autre des résultats d'exploitation de la société pourraient ne pas donner d'indications précises du rendement futur. Il est possible que pendant une période future les résultats d'exploitation de la société soient inférieurs aux attentes des analystes du marché et des épargnants. Si cela se produisait, le cours des actions DVL pourrait baisser. Se reporter à la rubrique *Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation* pour des renseignements détaillés sur les résultats d'exploitation trimestriels de la société.

La société établit des niveaux de frais pour le développement, la vente et la commercialisation de produits et certaines charges d'exploitation basées principalement sur les prévisions de produits d'exploitation et conditions prévues de la concurrence. La société pourrait ajouter du personnel d'ingénierie des produits ou autres à l'avance pour les nouveaux contrats afin de mettre au point et d'améliorer l'offre de logiciels et de laisser suffisamment de temps pour la formation. Si un courant d'affaires prévu est retardé ou ne se matérialise pas, la société engage des frais mais a un manque à gagner. En outre, la société pourrait augmenter les frais de vente et de commercialisation si les pressions de la concurrence deviennent plus fortes que la société ne le prévoit actuellement. Comme seule une partie des frais de la société varie directement avec ses rentrées réelles, les résultats d'exploitation de la société et sa rentabilité pourraient être affectés de manière disproportionnée si les produits d'exploitation descendaient sous les attentes.

*La société court certains risques dans l'exercice de ses activités internationales qu'elle ne court pas en Amérique du Nord.*

Dans ses activités commerciales internationales, la société court des risques auxquels elle n'est pas exposée au Canada et aux États-Unis. Ces risques pourraient diminuer la demande de produits et services de la société ou avoir d'autres effets négatifs sur les activités de cette dernière. Les risques dont la société dont qu'ils pourraient le plus l'affecter sont notamment les fluctuations des résultats en devises, décrites en détail ci-dessous, et :

- des cycles de paiement plus longs et des problèmes de recouvrement des comptes clients;
- des changements négatifs de la réglementation du commerce extérieur et de la fiscalité, y compris des restrictions à l'importation et à l'exportation de technologies sensibles, telles que les technologies de cryptage, que la société utilise ou pourrait souhaiter utiliser pour ses logiciels;
- l'absence ou le manque important d'une protection juridique des droits de propriété intellectuelle;
- les difficultés de gestion liées à une entreprise implantée dans plusieurs pays et notamment les complications découlant des différences de culture, de langue et d'heures qui peuvent prolonger les cycles de vente et de mise en œuvre; et
- l'instabilité politique et économique.

Pendant les exercices terminés le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999, la société a tiré 11 % et 7 % respectivement de ses produits totaux de la vente à des clients en dehors du Canada et des États-Unis.

*La prospérité de la société dépend de la conservation de son équipe de direction essentielle et de l'attraction et de la conservation dans ses rangs de membres qualifiés du personnel.*

La prospérité future de la société dépend dans une mesure importante du rôle que jouent les membres de sa haute direction. SLM n'a pas d'assurance collaborateurs sur les membres de sa haute direction à l'exception d'un contrat de 1 million de dollars sur la vie de Govin Misir, le chef de la direction de SLM. La prospérité future de la société dépend aussi de l'aptitude à attirer et à conserver dans ses rangs des employés chevronnés sur les plans technique, de la gestion et de la commercialisation, y compris des collaborateurs supplémentaires pour les secteurs de l'amélioration et du développement des produits ainsi que du soutien technique. La concurrence autour de ces professionnels peut être intense. La société a déjà connu des difficultés de recrutement de personnel ayant les qualités requises et pourrait à nouveau connaître de telles difficultés à l'avenir.

La réussite de la stratégie d'acquisition de la société dépend de l'apport de l'équipe de direction. Les acquisitions peuvent présenter des défis importants à la direction en raison du temps et des ressources supplémentaires nécessaires pour bien intégrer la direction, le personnel, le contrôle comptable et les fonctions de gestion de personnel et d'administration. L'incapacité de garder dans ses rangs l'équipe de direction supérieure en place pourrait nuire à l'aptitude de la société à mener à bien sa stratégie d'acquisition, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités de la société.

*L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle par des tiers pourrait nuire gravement aux activités de la société.*

La prospérité de la société dépend largement de sa technologie exclusive. La société s'appuie sur un ensemble de droits contractuels, de marques de commerce, de secrets commerciaux, de brevets et de lois sur le droit d'auteur pour établir ou protéger ses droits exclusifs sur ses produits. Les conventions de licence de la société limitent l'utilisation par les clients de ses logiciels et en interdisent la divulgation à des tiers. Malgré ses restrictions, il peut être possible à des personnes non autorisées d'obtenir des copies de logiciels de la société. La société a déposé les marques de commerce auprès des instances fédérales pour ses noms de produit et autres marques aux États-Unis et au Canada. Rien ne garantit qu'elle obtiendra leur enregistrement ou que des mesures qu'elle prend à cet égard seront suffisantes pour dissuader tout détournement des droits exclusifs de la société ou le développement par des tiers de logiciels d'une technologie équivalente.

Des tiers pourraient violer ou détourner les secrets commerciaux, les droits d'auteur ou autres propriétés intellectuelles de la société ce qui pourrait nuire gravement à l'activité de cette dernière. Les mesures que la société a prises pour protéger ses droits de propriété pourraient ne pas empêcher la violation ou le détournement. La société ne sait pas si elle sera en mesure de défendre ses droits de propriété, en partie parce que la validité, l'applicabilité et la portée de la protection sur les droits exclusifs dans les secteurs reliés à Internet sont incertains et encore en évolution. De plus, la société pourrait s'exposer à des frais importants en cherchant à protéger ses droits de propriété intellectuelle. Les lois de certains pays étrangers sont incertaines et pourraient ne pas protéger les droits de propriété intellectuelle dans la même mesure que les lois des États-Unis et du Canada. Des tiers pourraient faire valoir des plaintes pour violation contre la société. La société pourrait être assujettie aux demandes concernant des allégations de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers. Ces demandes ou les litiges qui s'y rapporteraient le cas échéant pourraient rendre la société redevable de dommages-intérêts importants. De plus, même si la société obtient gain de cause, la défense dans les litiges pourrait nécessiter beaucoup de temps et entraîner beaucoup de frais et elle pourrait se solder par un détournement des ressources de la société, notamment du temps de travail. Les demandes de tiers pourraient aussi limiter l'aptitude de la société à utiliser ses droits de propriété intellectuelle visés par ces plaintes à moins que la société ne soit en mesure de conclure des règlements avec les plaignants. Les réseaux de la société, y compris son réseau à relais de trame, pourraient être vulnérables à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à d'autres problèmes suscitant des perturbations. Une personne qui réussirait à contourner les mesures de sécurité pourrait détourner des informations exclusives de la société ou provoquer des interruptions dans son exploitation. Les prestataires de services Internet et en ligne ont déjà connu dans le passé et pourraient connaître à l'avenir des interruptions de services à la suite de mesures accidentelles ou délibérées d'utilisateurs d'Internet, d'employés ou d'anciens employés ou de tiers. Les violations de la sécurité pourraient engager la responsabilité de la société. Elles pourraient aussi dissuader les banques d'acquiescer ses produits ou dissuader les clients des banques d'utiliser des services et produits financiers de celle-ci qui reposent sur ses services et logiciels. La société pourrait être obligée de

dépenser des capitaux importants et d'affecter d'autres ressources à sa protection contre la menace d'atteinte à la sécurité ou pour résoudre les problèmes causés par de telles atteintes. Les mesures que prend la société pour éliminer les virus informatiques et résoudre les problèmes de sécurité informatique pourraient entraîner des interruptions, des retards ou la cessation de services pour les utilisateurs accédant aux sites Web qui assurent la prestation des services de la société, ce qui pourrait nuire à la réputation et aux activités de la société.

*Les logiciels de la société pourraient contenir des erreurs ou des vices susceptibles d'entraîner des manques à gagner, un accueil tardif ou limité par le marché ou des demandes d'indemnisation au titre de la responsabilité des produits avec des frais de justice importants.*

Les logiciels complexes tels que ceux de la société contiennent souvent des erreurs ou des vices, particulièrement après leur lancement initial et quand de nouvelles versions ou améliorations sont publiées. Malgré des essais internes et des essais par des clients, les produits actuels et futurs de la société pourraient contenir certains défauts. Des défauts ou erreurs graves pourraient entraîner des pertes de revenus ou des retards dans l'acceptation par le marché.

Comme les clients de la société utilisent ses produits pour des applications commerciales cruciales, les erreurs, les défauts et autres problèmes de fonctionnement pourraient entraîner des dommages graves pour eux. Ils pourraient demander à la société des compensations importantes pour les pertes subies. Même si les conventions de licence de la société contiennent habituellement des clauses visant à limiter les risques d'engagement de la responsabilité en matière de produits, les lois existantes ou futures ou des décisions judiciaires défavorables pourraient éliminer ces limites. Même si elle échoue, une réclamation au titre de la responsabilité des produits contre la société pourrait nécessiter du temps et être coûteuse et pourrait porter atteinte à la réputation et aux activités de la société.

*SLM compte effectuer des acquisitions stratégiques et les activités de la société pourraient être affectées de manière importante si la société n'était pas en mesure d'intégrer adéquatement les entreprises acquises.*

Dans le cadre de la stratégie commerciale d'ensemble de la société, SLM compte poursuivre des acquisitions stratégiques qui permettraient des offres de produits et de services supplémentaires, apporteraient un savoir-faire supplémentaire dans le secteur, une plus vaste clientèle ou une présence géographique accrue. Toute acquisition future pourrait nécessiter et l'affectation de sommes importantes, des émissions de valeurs mobilières ayant un effet de dilution, un endettement ou l'amortissement de frais se rapportant à l'achalandage et à d'autres éléments d'actif incorporels, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société. En outre, les acquisitions comprennent de nombreux risques à savoir :

- les difficultés d'assimilation de l'exploitation, des technologies et des produits, ainsi que du personnel acquis;
- le détournement de l'attention de la direction de ses autres activités;
- les risques de pénétrer sur des marchés sur lesquels la société n'a pas d'expérience antérieure ou n'a qu'une expérience antérieure limitée; et
- la possibilité de perdre des membres clés du personnel de la société acquise.

*Les actions DVM confèrent plus de voix que les actions DVL.*

Chaque action DVL donne droit à une voix par action sur les questions sur lesquelles les actionnaires sont habiles à voter. À la suite du reclassement des actions de SLM, qui a été effectué le 23 juillet 1999, chaque porteur d'actions DVM détient dix voix par action, sous réserve d'un rajustement conformément à la formule anti-dilution et chaque porteur d'actions DVL a une voix pour toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habiles à voter, sauf dans le cas d'une offre visant l'achat des actions DVL, auquel cas, les actions DVL seront convertibles en actions DVM assorties de dix voix, sous réserve du rajustement conformément à la formule anti-dilution. Se reporter à la rubrique *Description du capital-actions*.

*Les dirigeants de SLM contrôlent la société.*

À la date du présent prospectus, les administrateurs et membres de la haute direction (et les membres de leurs groupes) sont propriétaires réels, directement ou indirectement, d'environ 63,06 % des actions DVL et 65,87 % des actions DVM, ce qui représentaient approximativement 65,62 % du nombre total de voix rattachées aux actions comportant droit de vote en circulation de SLM (compte non tenu des droits de vote rattachés aux actions privilégiées convertibles) et représentera 63,58 % du nombre total de voix rattachées aux actions comportant droit de vote en circulation de SLM après l'exercice des droits des bons de souscription spéciaux. Se reporter aux rubriques *Principaux actionnaires* et *Description du capital-actions*. Si ces actionnaires agissent collectivement, ils seront en mesure d'adopter des points nécessitant l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs et l'approbation de changements fondamentaux de l'entreprise. Ce contrôle pourrait avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle de SLM, ce qui pourrait entraîner la chute des cours de ses actions.

*La structure du capital et la propriété de SLM rendent une offre publique d'achat non sollicitée difficile.*

La structure du capital de la société et la propriété des actions DVM en circulation pourraient rendre difficile pour un tiers toute tentative d'offre publique d'achat non sollicitée sur SLM. Sous réserve des limites prévues par la loi, le conseil d'administration de SLM a le pouvoir d'émettre un nombre illimité d'actions privilégiées constituant des chèques en blanc et de déterminer le prix, les droits, l'ordre de préférence, les privilèges et les restrictions, y compris des droits de vote, de ses actions sans autre vote ou mesure de la part des actionnaires. À la date du présent prospectus, les actions DVM représentaient environ 90,91 % du nombre total de voix rattachées aux actions comportant droit de vote en circulation de SLM (compte non tenu des droits de vote rattachés aux actions privilégiées convertibles). Voir la rubrique *Description du capital-actions*.

*Les ventes futures d'actions par des actionnaires existants pourraient faire chuter le cours des actions de SLM.*

Le cours des actions de SLM pourrait baisser à la suite de ventes par les actionnaires existants ou de la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu. La vente pourrait aussi rendre beaucoup plus difficile pour SLM la vente de titres de participation à un moment et à un prix que SLM juge appropriés.

*Les investisseurs subiront une dilution immédiate importante.*

Dans la mesure où les options en circulation sont levées ou où les bons de souscription en circulation sont exercés, les épargnants subiront une nouvelle dilution du fait du présent placement. Se reporter à la rubrique *Dilution*.

## **DILUTION**

L'actif corporel net consolidé de la société au 31 décembre 1999 s'élevait à (786 812 \$), soit (0,12 \$) par action DVL. *L'actif corporel net par action* représente le montant de l'actif corporel total de la société moins le montant du passif total de la société, divisé par le nombre des actions en circulation.

Le prix effectif versé pour chaque action DVL par l'achat d'un bon de souscription spécial, soit 6,75 \$, dépassera de 6,19 \$ l'actif corporel net attribuable à chaque action DVL après déduction de la rémunération des placeurs pour compte et de l'estimation des frais du placement, dépassera de comme en témoignent les états financiers consolidés de la société établis au 31 décembre 1999, compte tenu de l'émission de 3 800 000 actions DVL sous-jacentes à l'exercice ou à l'exercice réputé des bons de souscription spéciaux, mais compte non tenu de l'exercice des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL des placeurs pour compte sous-jacentes et de la levée des options de rémunération sous-jacentes et des options de rémunération, ce qui représente une dilution immédiate de 4,60 \$ par action soit un facteur de dilution de 68,1 %.

Le tableau qui suit illustre la dilution par action :

**Par action DVL**

Prix d'offre .....	6,75 \$
Actif corporel net par action au 31 décembre 1999 avant le placement .....	(0,12)\$
Augmentation de l'actif corporel net par action résultant du placement .....	2,27 \$
Actif corporel net par action compte tenu du placement .....	2,15 \$
Dilution pour les épargnants .....	4,60 \$
Pourcentage de dilution par rapport au prix d'offre .....	68,1 %

**DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de SLM se compose d'un nombre illimité d'actions désignées actions comportant droit de vote multiple variable (*actions DVM*), d'un nombre illimité d'actions désignées actions comportant droit de vote limité (*actions DVL*), de 3 703 682 actions désignées actions privilégiées convertibles et d'un nombre illimité d'actions désignées actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries. À la fermeture des bureaux le 30 avril 2000, 6 821 773 actions DVL, 6 578 782 actions DVM, 3 703 682 actions privilégiées convertibles avaient été émises et étaient en circulation. Aucune action privilégiée de premier rang n'avait été émise. À la même date, 2 364 156 actions DVL et 716 485 actions DVM étaient visées par des options d'achat d'actions, 225 002 actions DVL et 224 997 actions DVM étaient visées par des bons de souscription, 127 000 actions DVL et 127 000 actions DVM étaient visées par d'autres droits d'acquisition et 21 092 actions DVL et 21 092 actions DVM étaient visées par des droits de conversion (dans chaque cas après rajustement en fonction de la restructuration du capital décrite sous la rubrique Description du capital-actions). Après le 30 avril 2000, SLM a émis des bons de souscription d'actions donnant à leurs porteurs le droit d'acquérir 275 000 actions DVL.

À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de SLM tenue le 21 juin 1999, les actionnaires ont adopté entre autres des résolutions spéciales autorisant SLM à modifier ses statuts pour : (i) créer une catégorie d'actions désignées actions privilégiées convertibles, (ii) créer une catégorie d'actions désignées actions privilégiées de premier rang et (iii) créer une catégorie d'actions désignées actions DVM et une catégorie d'actions désignées actions DVL ainsi qu'à modifier chacune des actions ordinaires émises et en circulation de SLM à partir de la date de validité du certificat de la résolution extraordinaire en une demi-action DVL entièrement libérée et non susceptible d'appel subséquent et une demi-action DVM entièrement libérée et non susceptible d'appel subséquent, et pour arrondir les fractions d'actions DVL et les fractions d'actions DVM qui avaient été émises autrement à un actionnaires en raison de ces changements au nombre entier supérieur pour les fractions de DVL et inférieur pour le nombre total de fractions d'actions DVM (la *restructuration du capital*). La restructuration du capital a pris effet le 23 juillet 1999, soit la date à laquelle les statuts de modification ont été déposés et un certificat a été contresigné à cet égard en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario).

Le texte qui suit résume les caractéristiques importantes des actions du capital de SLM. *Ce texte n'est qu'un résumé et doit être lu conjointement avec la description plus détaillée paraissant dans les statuts de SLM.*

**Actions comportant droit de vote multiple variable et actions comportant droit de vote limité**

*Généralités*

Les actions DVM et les actions DVL sont inscrites et cotées à la BdeT sous les symboles *ESP.A* et *ESP.B*, respectivement. Sauf en ce qui concerne les droits de vote et de conversion, les actions DVM et les actions DVL ont les mêmes caractéristiques à tous égards.

*Droits de vote*

Les porteurs d'actions DVL et d'actions DVM sont habiles à recevoir avis de toutes les assemblées des actionnaires sur toutes les questions et à y assister, sauf à celles auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série particulière sont habiles à voter. Les actions DVL confèrent au porteur une voix par action DVL détenue. Les porteurs d'actions DVM ont droit à une voix par action comportant droit de vote multiple variable détenue ou, s'il est

supérieur, au nombre de voix de chacune des actions comportant droit de vote multiple variable qui peut être déterminé selon la formule suivante :

$$V = \frac{A}{B} \times \frac{C}{D} \times 10$$

- où
- V = le nombre de voix rattachés à chaque actions DVM émise;
  - A = le nombre d'actions DVL émises au moment de la détermination;
  - B = le nombre d'actions DVL émises au 30 juillet 1999, qui doit être augmenté en cas de fractionnement ou de diminution lors d'un regroupement d'actions de DVL après le 30 juillet 1999 dans les mêmes proportions que ce fractionnement ou ce regroupement;
  - C = le nombre d'actions DVM émises au 30 juillet 1999, qui doit être augmenté en cas de fractionnement ou diminué en cas de regroupement des actions DVL après le 30 juillet 1999 dans les mêmes proportions que ce fractionnement ou ce regroupement;
  - D = le nombre d'actions DVM émises au moment de la détermination.

Les changements nécessaires du nombre de voix rattachées aux actions DVM auront lieu parallèlement au changement du nombre d'actions DVL ou d'actions DVM émises, selon le cas. Malgré ce qui précède, le nombre de voix rattachées aux actions DVM ne sera pas rajusté à la suite d'une augmentation du nombre d'actions DVL émises après le 21 juin 2002 (autre qu'une augmentation à la suite de l'émission d'actions DVL conformément à un droit, une option ou une obligation semblable accordé auparavant) à moins qu'une résolution ait été approuvée au plus tard à cette date à la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions DVL confirmant le maintien de l'application de la formule pour augmenter le nombre de voix rattachées à chaque action DVM. Par la suite, le nombre de voix rattachées aux actions DVM se sera plus rajusté à la suite d'une augmentation du nombre d'actions DVL (autre qu'une augmentation à la suite de l'émission d'actions DVL aux termes d'un droit, d'une option ou d'une obligation semblable accordée avant cette date) à moins qu'une autorisation réglementaire ne soit délivrée et qu'une résolution n'ait été approuvée dans les trois années précédentes à la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions DVL (autres que les porteurs prescrits des actions DVL) confirmant le maintien de l'application de la formule pour augmenter le nombre de voix rattachées à chaque action DVM.

#### *Dividendes*

Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées convertibles, d'actions privilégiées de premier rang et de toute autre catégorie d'actions ayant priorité sur les actions DVL et les actions DVM, les porteurs d'actions DVL et d'actions DVM sont en droit de recevoir, par action, les dividendes qui peuvent être déclarés par le conseil d'administration sur ces actions. Tout dividende ainsi déclaré sera déclaré en même temps et versé de la même manière et en montants par action équivalents pour toutes les actions DVL et les actions DVM alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action sur l'autre.

#### *Liquidation ou dissolution*

Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées convertibles, d'actions privilégiées de premier rang et de toute autre catégorie d'actions ayant priorité sur les actions DVL et les actions DVM, les porteurs d'actions DVL et d'actions DVM seront en droit de recevoir, à parts égales par action, le reliquat des biens de DVL en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou forcée, de SLM, sans préférence ni priorité d'une action sur l'autre.

#### *Conversion d'actions DVL dans certains cas*

Dans le cas où une offre d'achat sur les actions DVM serait faite, qui doit, en raison des lois sur les valeurs mobilières applicables ou des exigences de toute inscription à une bourse des actions DVM, être présentée à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions DVM dans les provinces du Canada auxquelles ces exigences s'appliquent (*l'offre*), les porteurs d'actions DVL seront en droit de convertir, à leur gré, tout ou partie de leurs actions DVL en actions DVM à raison d'une action DVM par action DVL convertie dans le but de participer à l'offre.

Le droit de conversion décrit ci-dessus n'entrera pas en vigueur si (a) les porteurs de plus de 50 % des actions DVM en circulation (autres que celles détenues par l'initiateur et certaines parties liées) ont confirmé qu'ils ne consigneront pas d'actions DVM en réponse à l'offre ou (b) une offre identique, par le prix et le pourcentage des actions prises en livraison, est faite parallèlement et vise l'acquisition d'actions DVL, sans comporter aucune condition autre que le droit de prendre en livraison et de payer les actions DVL consignées si aucune action DVM n'est achetée dans le cadre de la première offre.

Le choix d'exercer le droit de conversion constituera un choix irrévocable par le porteur de consigner les actions visées par l'offre et de reconverter en actions DVL les actions DVM provenant de la conversion d'actions DVL si ces actions sont, au gré du porteur, retirées de l'offre ou, dans le cas d'une offre achevée, ne sont en définitive pas prises en livraison et payées par l'initiateur, ou si l'offre est abandonnée, retirée ou expire ou au cas où moins de 50 % des actions DVM en circulation immédiatement avant l'offre (autres que celles détenues par l'initiateur et certaines parties liées) sont consignées en réponse à l'offre.

#### *Autre*

Si, dans le cours normal de son activité, SLM offre de racheter des actions DVM, elle sera tenue de faire l'offre pour un pourcentage égal d'actions DVL. Cependant, SLM peut lancer une offre sur des actions DVL sans être tenue de l'étendre aux actions DVM.

### **Actions privilégiées convertibles**

#### *Généralités*

Les actions privilégiées convertibles ne sont pas inscrites ni cotées à une bourse et SLM n'a actuellement pas l'intention d'inscrire ces actions privilégiées convertibles à une bourse.

#### *Droits de vote*

Les porteurs d'actions privilégiées convertibles ne sont pas habiles à recevoir avis des assemblées des actionnaires ni à y assister et ne sont pas habiles à voter à ces assemblées à moins qu'ils ne déchargent SLM de son obligation de déclarer et de payer des dividendes sur les actions privilégiées convertibles pour une ou plusieurs périodes de six mois. Dans ce cas, ces porteurs seraient en droit de recevoir l'avis de convocation et d'assister à toute assemblée des actionnaires de SLM pendant cette ou ces périodes de six mois et auraient droit à une voix par action à toutes ces assemblées pendant cette période. À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de SLM qui doit se tenir le 27 juin 2000, les actionnaires seront invités à adopter, entre autres, une résolution extraordinaire autorisant SLM à modifier les statuts de SLM pour qu'ils prévoient que les porteurs d'actions privilégiées convertibles auront droit au nombre de voix par action déterminé sur la base de la conversion.

#### *Dividendes*

Les porteurs d'actions privilégiées convertibles sont en droit de recevoir, selon les conditions de leur déclaration par le conseil d'administration sur les fonds de SLM dûment applicables au versement de dividendes, des dividendes fixes préférentiels et cumulatifs au taux de 0,195 \$ CA par action. Ce dividende, s'il est déclaré, devra être versé annuellement, à raison de 50 % en espèces (moins les retenues d'impôt prévues par la loi) et 50 % en actions DVL (moins les retenues d'impôt prévues par la loi).

#### *Liquidation ou dissolution*

En cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou forcée, de SLM ou d'une autre distribution de son actif dans le but de liquider ses affaires, les porteurs d'actions privilégiées convertibles seraient en droit de recevoir un montant égal du capital libéré pour les actions privilégiées et convertibles alors en circulation, plus tous les dividendes accumulés et impayés par action avant le versement de tout autre montant sur la distribution de l'actif aux porteurs d'actions DVL, d'actions DVM ou d'une autre catégorie d'actions ayant un rang inférieur aux actions privilégiées

convertibles. Par la suite, les porteurs d'actions privilégiées convertibles ne seront plus en droit de recevoir aucun montant ni aucune distribution de l'actif de SLM.

#### *Conversion d'actions convertibles dans certains cas*

La totalité, et uniquement la totalité, des actions privilégiées convertibles pourront être converties :

- au gré de SLM, si à un moment quelconque après le 30 septembre 2000, le cours moyen pondéré de clôture des actions DVL et des actions DVM à la BdeT pendant 30 jours de bourse consécutifs dépasse trois fois le cours de conversion de 6,50 \$ l'action, sous réserve de rajustement conformément aux modalités des actions privilégiées convertibles, à tout moment après le dernier jour de cette période de 30 jours, en une demi-action DVL entièrement libérée et non susceptible d'appel subséquent et une demi-action DVM entièrement libérée et non susceptible d'appel subséquent pour chaque action privilégiée convertible effectivement convertie; ou
- au gré du porteur, à tout moment après la date d'un changement de contrôle de SLM mais au plus tard le 30 septembre 2000, en une demi-action DVL entièrement libérée et non susceptible d'appel subséquent et une demi-action DVM entièrement libérée et non susceptible d'appel subséquent pour chaque action privilégiée convertible effectivement convertie.

Des rajustements seront apportés au cours de conversion et, dans certains cas, au nombre d'actions devant être émises à la conversion des actions privilégiées convertibles si certains événements se produisent, notamment un fractionnement, une fusion ou un regroupement des actions DVL et des actions DVM en circulation, l'émission d'actions DVL et d'actions DVM supplémentaires à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs de ces actions au moyen d'un dividende en actions extraordinaire, l'émission de droits, bons de souscription ou options à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions DVL et d'actions DVM, l'émission d'actions de toute catégorie autre que les actions DVL et actions DVM, ou droits, options ou bons de souscription, ou créance ou de tout bien et autre élément d'actif à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions DVL et d'actions DVM, un reclassement ou un changement de désignation des actions DVL et des actions DVM en cas de regroupement ou de fusion, ou l'émission d'actions DVL et d'actions DVM à un prix inférieur au cours de conversion des actions privilégiées convertibles.

#### **Actions privilégiées de premier rang**

##### *Généralités*

Les actions privilégiées de premier rang ne sont inscrites ni cotées à aucune bourse et SLM n'a actuellement pas l'intention de faire inscrire ces actions privilégiées de premier rang à une bourse. Le conseil d'administration sera en droit d'émettre, par résolution, des actions privilégiées de premier rang en série et de fixer les droits, les privilèges, les conditions, les restrictions se rattachant à chaque série d'actions privilégiées.

##### *Dividendes*

Les actions privilégiées de premier rang de chaque série auront, pour le versement de dividendes, un rang égal avec des actions privilégiées de premier rang de toutes les autres séries et donneront droit à une priorité sur les actions DVL et les actions DVM mais pas sur les actions privilégiées convertibles.

##### *Liquidation ou dissolution*

Les actions privilégiées de premier rang de chaque série seront, à l'égard de toute distribution d'actif en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou forcée, de SLM ou de toute autre distribution de l'actif de SLM entre ses actionnaires, dans le but de liquider ses affaires, classées à un rang égal avec des actions privilégiées de premier rang de toutes les autres séries et seront prioritaires sur les actions DVL et les actions DVM mais pas sur les actions privilégiées convertibles. En cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou forcée, ou à la distribution d'autres actifs de SLM, les porteurs des actions privilégiées de premier rang seront en droit de recevoir le montant versé sur ces actions majoré de tous les dividendes accumulés et non payés avant le versement de toute somme aux porteurs d'actions DVL et d'actions DVM mais non d'actions privilégiées convertibles.

## POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDE

SLM n'a encore jamais versé de dividendes. SLM compte continuer de conserver les bénéfices futurs pour financer la poursuite de l'expansion de son entreprise et, par conséquent, ne prévoit pas de verser de dividendes sur ses actions DVL et ses actions DVM dans un avenir prévisible. Cependant, les porteurs de ses actions privilégiées convertibles sont en droit de recevoir, selon les conditions de leur déclaration par le conseil d'administration, des dividendes privilégiés fixés cumulatifs au taux de 0,195 \$ par action, payables annuellement, à raison de 50 % en espèces et de 50 % en actions DVL. Se reporter à la rubrique *Description du capital-actions*. En outre, la convention de crédit de SLM interdit le versement de dividendes sauf avec le consentement de son prêteur, lequel a été obtenu pour les actions privilégiées convertibles.

## VENTES ANTÉRIEURES D' ACTIONS DVL

Le tableau ci-dessous présente les ventes antérieures d'actions DVL au cours des douze derniers mois avant la date du présent prospectus qui ont été vendues à des prix différents de ceux auxquels les bons de souscription ont été vendus :

<u>Description de la vente</u>	<u>Date</u>	<u>Prix</u>	<u>Nombre d'actions DVL vendues</u>
Émission d'actions DVL en échange d'actions Milkyway <sup>1)</sup> .....	26/04/00	11,24 \$	4
Émission d'actions DVL en règlement d'honoraires de consultation .....	24/02/00	7,75 \$	203 774
Émission d'actions DVL en remboursement d'une dette <sup>1)</sup> .....	15/03/00	7,35 \$	30 414
Émission d'actions DVL à la conversion d'un billet .....	24/03/00	8,00 \$	11 719
Émission d'actions DVL à la levée d'options .....	07/03/00	6,50 \$	8 750

- 1) SLM a aussi émis des bons de souscription d'actions visant 25 000 actions DVL à un prix d'exercice de 7,10 \$ l'action en remboursement de cette dette.
- 2) Le 21 juillet 1999, SLM a exercé ses droits de conversion et a converti pour 24 073 935 \$ de capital des débetures non garanties subordonnées convertibles à 3 % en 3 703 682 actions privilégiées convertibles à 6,50 \$ l'action. Les actions privilégiées convertibles sont convertibles en actions DVL et en actions DVM après rajustement en fonction de la restructuration du capital décrite sous la rubrique *Description du capital-actions*, à un cours de conversion de 6,50 \$ l'action. Se reporter à la rubrique *Contrats importants*.
- 3) Le 8 juin 2000, SLM a émis des bons de souscription pour l'acquisition de 250 000 actions DVL au prix d'exercice de 8 \$ l'action.

## ANTÉCÉDENTS BOURSIERS

Les actions DVL sont inscrites et cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole *ESP.B*. Le tableau qui suit présente les fourchettes de cours et les volumes d'actions DVL négociées selon les rapports de la BdeT pendant les périodes indiquées dans les présentes.

Année trimestre/mois	Fourchette		Volume
	Haut	Bas	
<b>1998</b>			
1 <sup>er</sup> trimestre .....	12,75	9,00	315 227
2 <sup>e</sup> trimestre .....	12,75	7,00	896 908
3 <sup>e</sup> trimestre .....	8,40	3,50	513 807
4 <sup>e</sup> trimestre .....	7,10	3,75	814 702
<b>1999</b>			
1 <sup>er</sup> trimestre .....	7,85	4,85	1 175 642
2 <sup>e</sup> trimestre .....	7,80	5,75	828 848
3 <sup>e</sup> trimestre .....	9,50	6,75	237 878
Octobre .....	7,85	6,90	41 276
Novembre .....	7,45	5,00	90 445
Décembre .....	8,25	5,80	161 481
<b>2000</b>			
Janvier .....	8,05	6,80	155 138
Février .....	8,00	6,70	209 368
Mars .....	9,90	7,00	648 093
Avril .....	7,80	5,25	279 843
Mai .....	6,35	4,00	74 663
Juin (du 1 <sup>er</sup> au ● ) .....	●	●	●

<sup>1)</sup> Le 23 juillet 1999, chaque action ordinaire émise et en circulation de SLM a été échangée contre une demi-action DVL et une demi-action DVM. Se reporter à la rubrique *Description du capital-actions*.

## CONTRATS IMPORTANTS

Le texte qui suit résume les seuls contrats que SLM ou une de ses filiales a conclus au cours des deux années ayant précédé la date du présent prospectus, qui peuvent, avec raison, être considérés comme des contrats actuellement importants pour les porteurs de bons de souscription spéciaux et qui n'ont pas été conclus dans le cours normal des activités de la société :

- *Rescom Ventures Inc.* — Convention d'achat d'actif conclue le 24 juin 1998 entre 3796974 Manitoba Inc., Coopers & Lybrand Limited, Manitoba Capital Fund Limited Partnership et la Banque de développement du Canada, mentionnée sous la rubrique *Acquisitions*.
- *Bankline Holdings, Inc.* — Convention d'achat d'actions conclue le 11 septembre 1998 entre SLM et John E. French, mentionnée sous la rubrique *Acquisitions*.
- *Bankline Holdings, Inc.* — Convention d'achat d'actions conclue le 11 septembre 1998 entre SLM et Lee Rand Fluitt, mentionnée sous la rubrique *Acquisitions*.
- *Bankline Holdings, Inc.* — Convention d'achat d'actions conclue le 22 septembre 1998 entre SLM et Sun Belt Bancshares Corporation, Woodforest Bancshares, Inc. et Woodforest National Bank, mentionnée sous la rubrique *Acquisitions*.
- *Rescom Ventures Inc.* — Convention de blocage datée du 24 juin 1998 entre SLM Software Inc., Manitoba Capital Fund Limited Partnership, la Banque de développement du Canada et la Société de Fiducie Banque de Montréal, mentionnée sous la rubrique *Titres bloqués*.
- *Bankline Holdings, Inc.* — Convention de blocage datée du 13 novembre 1998 entre SLM Software Inc., John E. French et la Société de Fiducie Banque de Montréal, mentionnée sous la rubrique *Titres bloqués*.

- *Bankline Holdings, Inc.* — Convention de blocage datée du 13 novembre 1998 entre SLM Software Inc., Lee Rand Fluitt et la Société de Fiducie Banque de Montréal, mentionnée sous la rubrique *Titres bloqués*.
- La convention d'achat de débetures datée du 11 mars 1999 entre SLM et Insight Venture Associates, III, L.L.C., cédée à Insight Capital Partners III, L.P., Insight Capital III (Cayman) L.P. et UBS Capital Inc., aux termes de laquelle SLM a émis pour un capital de 24 073 935 \$ de débetures subordonnées convertibles à 3 % et 201 779 bons de souscription et pour un capital de 5 753 053 \$ de débetures subordonnées convertibles rachetables à 16 % et 48 220 bons de souscription.
- Convention de placement pour compte, mentionnée sous la rubrique *Placement privé et mode de placement*.
- Acte de fiducie des bons de souscription spéciaux, mentionné sous la rubrique *Placement privé et mode de placement*.
- Acte de fiducie des bons de souscription d'actions DVL, mentionné sous la rubrique *Placement privé et mode de placement*.

On peut consulter des copies de ces conventions pendant les heures d'ouverture à l'établissement principal de SLM pendant la durée du placement des actions DVL sous-jacentes et des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes dont le placement est visé par le présent prospectus.

## LITIGES EN COURS

Le texte qui suit résume les seuls litiges importants pour SLM auxquels SLM ou une de ses filiales est partie ou qui visent un de leurs biens :

- *La Fédération des Caisses Populaires du Manitoba Inc. et Tele-Pop Inc.* — En novembre 1998, la Fédération des Caisses Populaires du Manitoba Inc. (FCP) et sa filiale en propriété exclusive, Tele-Pop Inc, ont engagé une action contre SLM et sa filiale en propriété exclusive, FMR Systems, Inc. (FMR), devant la Cour du banc de la Reine, province du Manitoba, Canada. FCP et Tele-Pop allèguent que FMR et SLM ont manqué à leur obligation de mettre au point certains logiciels pour Tele-Pop et réclament des dommages-intérêts de près de 4 millions de dollars pour le prétendu manquement. FCP et Tele-Pop ont désigné SLM défendeur en raison de déclarations prétendues de SLM qu'elle garantirait les obligations de FMR. SLM et FMR ont déposé une défense et une demande reconventionnelle le 22 mars 1999 dans laquelle FMR réclame des dommages-intérêts non déterminés pour une résiliation fautive de son contrat avec Tele-Pop. SLM entend défendre vigoureusement dans cette action. SLM est d'avis que l'action engagée contre SLM n'est pas fondée et est de nature tactique pour faire pression sur SLM afin de régler l'affaire. SLM est d'avis que la demande contre FMR n'est pas fondée ou aboutira à des dommages-intérêts nettement inférieurs au montant demandé.
- *Liberty Mutual Health Insurance Company.* — En août 1998, Liberty Mutual Insurance Company a engagé une action contre SLM, sa filiale en propriété exclusive, GSA Consulting Group, Inc. (GSA), et un tiers non relié, Beneflex, Inc. devant la Cour supérieure de l'Ontario, province d'Ontario, Canada. Liberty prétend que GSA a manqué à son obligation de mettre au point un certain logiciel pour Liberty et demande des dommages-intérêts d'environ 17 millions de dollars pour rupture de contrat, déclaration fautive ou trompeuse et motifs connexes. Le 5 mars 1999, GSA et SLM ont déposé une défense et une demande reconventionnelle contre Liberty demandant des dommages-intérêts de 5 millions de dollars pour rupture de contrat. SLM compte défendre vigoureusement dans cette action. SLM est d'avis que la demande contre SLM n'est pas fondée et est de nature tactique pour faire pression sur SLM afin de régler l'affaire. Les interrogatoires préalables (dépositions) ont été prévus provisoirement pour juin 2000 et l'automne 2000. Le procès, si l'affaire n'est pas réglée par ailleurs, n'aurait vraisemblablement pas lieu avant le milieu ou la fin de 2001. SLM est d'avis que la demande contre GSA n'est pas fondée ou résultera en des dommages-intérêts nettement inférieurs au montant demandé.
- *Rescom Ventures Inc.* — En février 2000, les anciens administrateurs de Rescom Ventures Inc. et Rescom Interactive Inc. (collectivement *Rescom*) ont engagé une poursuite contre SLM, sa filiale en propriété exclusive SLM Technologies Inc., Manitoba Capital Fund Limited Partnership (*Manitoba Capital Fund*), la

Banque de développement du Canada (*BDC*) et PricewaterhouseCoopers devant la Cour du banc de la Reine, province du Manitoba, Canada. Les anciens administrateurs de Rescom réclament environ 250 000 \$ à titre de salaires impayés, d'indemnités de congé et d'indemnités de préavis, montant pour lequel lesdits anciens directeurs eux-mêmes font l'objet d'une poursuite de la part du ministère du Travail du Manitoba (la *demande Rescom*). Cette demande découle de l'achat par SLM en 1998 de l'actif de Rescom (l'*actif de Rescom*) à PricewaterhouseCoopers, le receveur et syndic de faillite de Rescom, qui a été nommé par Manitoba Capital Fund et la BDC. En vertu du contrat d'achat, Manitoba Capital Fund et la BDC se sont engagés à indemniser SLM Technologies Inc. de toute demande datant d'avant la conclusion de l'achat et la vente de l'actif de Rescom, y compris, sans limite, la demande de Rescom. Par conséquent, SLM est d'avis que son risque dans cette poursuite est minime ou nul du fait de l'indemnisation.

- *Arthur Silber*. — En mars 2000, Arthur Silber, actionnaire dissident de SLM a engagé une poursuite contre SLM devant la Cour de justice de l'Ontario (division générale), province d'Ontario, Canada. M. Silber demande une détermination de la juste valeur de ses 47 525 actions ordinaires de SLM en date du 18 juin 1999 et le paiement de cette juste valeur ou, en remplacement, une déclaration selon laquelle la résolution extraordinaire autorisant la restructuration du capital est abusive, injustement préjudiciable ou ignore injustement les intérêts de M. Silber et une ordonnance obligeant SLM à convertir ses actions en actions DVM. Cette demande découle de l'objection de M. Silber à la résolution extraordinaire autorisant la restructuration du capital. SLM a déposé une offre écrite de règlement de 7,00 \$ l'action pour les actions de M. Silber, soit un montant considéré par les administrateurs de SLM comme leur juste valeur à la fermeture des bureaux le 18 juin 1999, dernier jour ouvrable avant l'adoption des résolutions extraordinaires. M. Silber n'a pas demandé au tribunal de fixer la juste valeur dans les délais prévus par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). SLM considère que le montant offert par elle en règlement des actions de M. Silber représente leur juste valeur.

#### **VÉRIFICATEURS, AGENT CHARGÉ DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS**

Les vérificateurs de SLM sont Arthur Andersen s.r.l., Maritime Life Tower, 20<sup>e</sup> étage, 79 Wellington Street West, Toronto (Ontario), M5J 1G8.

L'agent des transferts des actions DVL et des actions DVM de SLM est la Société de Fiducie BMO. L'agent des bons de souscription spéciaux et l'agent des bons de souscription d'actions DVL sous-jacentes est la Société de Fiducie BMO. L'adresse de la Société de Fiducie BMO est 129, rue Saint-Jacques, Niveau B nord, Montréal (Québec), Canada H2Y 1L6, et son numéro de téléphone est le (514) 877-2500.

#### **DROIT CONTRACTUEL DE POURSUITE EN RÉOLUTION**

Si le porteur d'un bon de souscription spécial, qui acquiert des actions DVL sous-jacentes et des actions DVM sous-jacentes lors de l'exercice ou de l'exercice réputé des droits de conversion rattachés aux bons de souscription spéciaux, tel que prévu dans le présent prospectus, a ou acquiert le droit, en vertu de la législation applicable sur les valeurs mobilières, d'exercer un recours en résolution parce que le présent prospectus ou toute modification lui étant apportée contient des informations fausses ou trompeuses, ce porteur pourra résoudre non seulement l'exercice de ses bons de souscription spéciaux, mais également l'opération de placement privé aux termes de laquelle les bons de souscription avaient été initialement acquis, et pourra, dans le cadre de cette résolution, obtenir le remboursement intégral de la contrepartie totale versée à la société lors de l'acquisition des bons de souscription spéciaux. Si ce porteur est un cessionnaire autorisé de l'intérêt du souscripteur initial du bon de souscription spécial, il pourra exercer les droits de résolution et de remboursement accordés en vertu des présentes comme s'il était un souscripteur initial. Les droits précités s'ajoutent à tout autre droit ou recours offert au porteur des bons de souscription spéciaux en vertu de l'article 130 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) ou des dispositions correspondantes d'autres lois sur les valeurs mobilières ou autrement en droit.

## **DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES**

Les lois établies par diverses autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de  
SLMSOFT.COM INC.,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de SLMSOFT.COM INC. au 31 décembre 1999 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 1998 et pour l'exercice terminé à cette date, avant le redressement lié à la modification de la convention comptable au titre de la constatation des produits décrite à la note 2, ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans restriction dans leur rapport daté du 5 avril 1999. Nous avons vérifié les redressements apportés aux états financiers consolidés de 1998. À notre avis, ces redressements sont, à tous les égards importants, appropriés et ont été correctement apportés.

●  
Comptables agréés

Toronto, Canada  
Le 8 mai 2000  
(le ● 2000 pour la note 6)

### Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de  
SLMSOFT.COM INC.,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de SLMSOFT.COM INC. (auparavant SLM Software Inc.) aux 31 décembre 1998 et 1997 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (déficit) et des flux de trésorerie des exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997, 1996 et 1995. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 1998 et 1997 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 1998, 1997, 1996 et 1995 selon les principes comptables généralement reconnus.

●  
Comptables agréés

Toronto, Canada  
Le 5 avril 1999,  
(le 8 mai 2000 pour les notes 1 et 2)

SLMsoft.COM INC.

BILANS CONSOLIDÉS

	Aux 31 mars		Aux 31 décembre		
	2000	1999	1999	1998 retraité	1997 retraité
<b>ACTIFS</b>					
		(non vérifié)		(vérifié)	
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Encaisse . . . . .	7 637 676 \$	6 464 557 \$	— \$	46 404 \$	2 118 328 \$
Placements à court terme (note 7) . . . . .	—	5 806 130	3 698 072	6 177 747	—
Débiteurs . . . . .	11 773 880	13 906 803	14 061 843	14 849 012	10 916 290
Frais payés d'avance et autres actifs . . . . .	5 912 352	3 320 766	3 036 737	3 702 197	1 960 798
Autres actifs à court terme . . . . .	—	1 114 470	—	—	—
Crédits d'impôt à l'investissement . . . . .	1 768 374	—	—	—	—
Impôts à recouvrer . . . . .	167 578	159 533	170 765	160 432	1 134 773
	<u>27 259 860</u>	<u>30 772 259</u>	<u>20 967 417</u>	<u>24 935 792</u>	<u>16 130 189</u>
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS (note 3) . . . . .	—	11 692 802	—	9 774 356	2 410 377
IMMOBILISATIONS (note 4) . . . . .	41 139 653	42 355 060	43 887 044	42 987 228	7 544 671
CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT . . . . .	2 000 000	—	3 768 300	—	—
ACTIF D'IMPÔTS FUTURS (note 5) . . . . .	—	8 488 168	—	8 488 168	1 668 116
	<u>70 399 513 \$</u>	<u>93 308 289 \$</u>	<u>68 622 761 \$</u>	<u>86 185 544 \$</u>	<u>27 753 353 \$</u>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)</b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Dette bancaire (note 6) . . . . .	13 218 777 \$	— \$	16 459 012 \$	9 482 808 \$	2 468 303 \$
Créditeurs et charges à payer . . . . .	16 050 147	19 063 712	21 466 254	15 465 114	3 273 435
Produits reportés . . . . .	3 529 447	4 403 197	4 440 944	4 911 915	660 991
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14) . . . . .	1 970 706	1 204 260	2 458 458	1 282 178	113 805
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7) . . . . .	80 000	2 708 646	3 033 281	2 609 883	103 000
	<u>34 849 077</u>	<u>27 379 815</u>	<u>47 857 949</u>	<u>33 751 898</u>	<u>6 619 534</u>
<b>OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE</b>					
LOCATION-ACQUISITION (note 14) . . . . .	4 391 397	1 097 237	4 523 915	1 396 780	55 785
DETTE À LONG TERME (note 7) . . . . .	13 981 609	11 331 860	17 814 520	22 462 271	525 000
AVANTAGE FISCAL LIÉ À L'ACQUISITION REPORTÉ (note 8) . . . . .	—	4 604 606	—	4 604 606	—
	<u>53 222 083</u>	<u>44 413 518</u>	<u>70 196 384</u>	<u>62 215 555</u>	<u>7 200 319</u>
<b>CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS) (note 1)</b>					
ACTIONS PRIVILÉGIÉES CONVERTIBLES (notes 9 et 10) . . . . .	21 658 054	25 685 300	21 658 054	—	—
BONS DE SOUSCRIPTION SPÉCIAUX . . . . .	23 085 000	—	—	—	—
CAPITAL-ACTIONS (note 10) . . . . .	35 715 915	34 213 494	34 795 950	34 265 618	16 016 287
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) . . . . .	(63 281 539)	(11 004 023)	(58 027 627)	(10 295 629)	4 536 747
	<u>17 177 430</u>	<u>48 894 771</u>	<u>(1 573 623)</u>	<u>23 969 989</u>	<u>20 553 034</u>
	<u>70 399 513 \$</u>	<u>93 308 289 \$</u>	<u>68 622 761 \$</u>	<u>86 185 544 \$</u>	<u>27 753 353 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,

(signé) DEV MISIR  
Administrateur

(signé) HOWIE WONG  
Administrateur

SLMsoft.COM INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT)

	Trois mois terminés les 31 mars		Exercices terminés les 31 décembre				
	2000	1999	1999	1998 retraité	1997 retraité	1996 retraité	1995
	(non vérifié)		(vérifié)				
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT), au début de l'exercice, données non retraitées .....	(58 027 627)\$	5 854 589 \$	5 854 589 \$	8 063 511 \$	3 960 091 \$	1 575 315 \$	760 326 \$
RETRAITEMENT DES DONNÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS (note 2) ...	—	(16 150 218)	(16 150 218)	(3 526 764)	(1 742 750)	—	—
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT), retraités .....	(58 027 627)	(10 295 629)	(10 295 629)	4 536 747	2 217 341	1 575 315	760 326
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) .....	(5 253 912)	(708 397)	(47 512 791)	(14 832 376)	2 319 406	642 026	814 989
INTÉRÊTS COURUS SUR LES DÉBENTURES CONVERTIBLES (avant la conversion).....	—	—	(219 207)	—	—	—	—
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT), à la fin de l'exercice .....	<u>(63 281 539)\$</u>	<u>(11 004 026)\$</u>	<u>(58 027 627)\$</u>	<u>(10 295 629)\$</u>	<u>4 536 747 \$</u>	<u>2 217 341 \$</u>	<u>1 575 315 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**SLMsoft.COM INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

	Trois mois terminés les 31 mars		Exercices terminés les 31 décembre				
	2000	1999	1999	1998 retraité	1997 retraité	1996 retraité	
	(non vérifié)		(vérifié)				
<b>PRODUITS</b>							
Droits tirés des licences .....	2 399 626 \$	2 094 450 \$	7 134 074 \$	2 851 754 \$	8 800 441 \$	7 237 001 \$(1)	4 714 610 \$(1)
Contrats de services .....	1 972 135	1 522 441	6 413 450	3 800 514	1 951 255	—	—
Installations et autres services .....	1 130 100	1 670 543	9 116 320	3 405 288	1 020 516	—	—
Services de traitement transactionnel ...	10 439 693	10 978 367	40 566 448	10 585 782	—	—	—
	<u>15 941 554</u>	<u>16 265 801</u>	<u>63 230 292</u>	<u>20 643 338</u>	<u>11 772 212</u>	<u>7 237 001</u>	<u>4 714 610</u>
<b>FRAIS DIRECTS</b>							
Exploitation d'un centre de données ....	8 886 141	9 182 230	37 908 387	8 755 889	—	—	—
Installations et autres services .....	272 612	381 001	2 849 892	2 000 554	396 399	— (1)	— (1)
	<u>9 158 753</u>	<u>9 563 231</u>	<u>40 758 279</u>	<u>10 756 443</u>	<u>396 399</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u>6 782 801</u>	<u>6 702 570</u>	<u>22 472 013</u>	<u>9 886 895</u>	<u>11 375 813</u>	<u>7 237 001</u>	<u>4 714 610</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
Recherche et développement, montant net .....	1 977 917	373 846	12 483 927	4 724 712	—	—	—
Vente et marketing .....	2 647 286	1 981 464	7 312 320	5 086 554	4 828 069	3 395 191	1 796 104
Frais généraux et administratifs .....	4 314 809	1 893 043	23 986 154	9 580 222	3 031 732	1 387 410	1 023 685
	<u>8 940 012</u>	<u>4 248 353</u>	<u>43 782 401</u>	<u>19 391 488</u>	<u>7 859 801</u>	<u>4 782 601</u>	<u>2 819 789</u>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AVANT INTÉRÊTS, AMORTISSEMENT ET IMPÔTS .....</b>							
	<u>(2 157 211)</u>	<u>2 454 217</u>	<u>(21 310 388)</u>	<u>(9 504 593)</u>	<u>3 516 012</u>	<u>2 454 400</u>	<u>1 894 821</u>
Intérêts débiteurs .....	596 828	299 109	2 589 913	769 621	60 254	132 250	91 415
Amortissement .....	2 499 873	2 855 147	19 168 227	4 851 305	1 459 827	920 124	600 473
	<u>3 096 701</u>	<u>3 154 256</u>	<u>21 758 140</u>	<u>5 620 926</u>	<u>1 520 081</u>	<u>1 052 374</u>	<u>691 888</u>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<u>(5 253 912)</u>	<u>(700 039)</u>	<u>(43 068 528)</u>	<u>(15 125 519)</u>	<u>1 995 931</u>	<u>1 402 026</u>	<u>1 202 933</u>
(note 5) .....	—	8 358	4 444 263	(293 143)	(323 475)	760 000	387 944
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ....</b>	<u><u>(5 253 912)\$</u></u>	<u><u>(708 397)\$</u></u>	<u><u>(47 512 791)\$</u></u>	<u><u>(14 832 376)\$</u></u>	<u><u>2 319 406 \$</u></u>	<u><u>642 026 \$</u></u>	<u><u>814 989 \$</u></u>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) NON DILUÉ(E) PAR ACTION (note 11) .....</b>							
	(0,40)\$	(0,05)\$	(3,62)\$	(1,29)\$	0,25 \$	0,08 \$	0,10 \$
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DILUÉ(E) PAR ACTION (note 11) .....</b>							
	(0,40)\$	(0,05)\$	(3,62)\$	(1,29)\$	0,24 \$	0,08 \$	0,10 \$

(1) Au cours des exercices terminés les 31 décembre 1996 et 1995, les registres de la société ne présentaient pas la ventilation des produits tirés des droits de licences, des contrats de services antérieurs, des installations et des autres services ou des frais directs connexes. Tous les produits étaient donc présentés au poste Droits de licences.

*Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.*

**SLMsoft.COM INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

	Trois mois terminés les 31 mars		Exercices terminés les 31 décembre				
	2000	1999	1999	1998 retraité	1997 retraité	1996 retraité	1995
	(non vérifié)		(vérifié)				
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>							
Bénéfice net (perte nette) .....	(5 253 912)\$	(708 399)\$	(47 512 791)\$	(14 832 376)\$	2 319 406 \$	642 026 \$	814 989 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie							
Amortissement des frais de développement de logiciels .....	—	1 073 661	9 774 356	2 830 257	1 146 786	692 835	276 978
Amortissement des immobilisations .....	2 499 873	1 781 486	9 393 871	2 021 048	313 041	227 289	323 495
Crédit d'impôt à l'investissement .....	—	—	(3 768 300)	—	—	—	—
Impôts sur les bénéfices reportés .....	—	—	—	—	—	(406 709)	96 489
Charge (économie) d'impôts futurs .....	—	—	4 444 263	(759 762)	(1 308 747)	561 487	—
Radiation d'immobilisations .....	—	—	—	—	—	—	28 778
	(2 754 039)	2 146 748	(27 668 601)	(10 740 833)	2 470 486	1 716 928	1 540 729
Variation nette des éléments d'exploitation hors caisse (note 13) .....	(6 912 146)	3 299 953	6 972 465	12 741 453	(8 060 834)	(1 424 155)	(1 282 016)
	(9 666 185)	5 446 701	(20 696 136)	2 000 620	(5 590 348)	292 773	258 713
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>							
Dette à long terme .....	(6 786 193)	(11 031 647)	(4 224 353)	12 122 180	(1 091 072)	—	—
Émission de capital-actions, déduction faite des frais d'émission .....	919 965	(52 124)	530 332	1 963 821	14 809 674	—	—
Émission d'actions privilégiées convertibles, déduction faite des frais d'émission .....	—	25 685 300	—	—	—	—	—
Émission de bons de souscription spéciaux, déduction faite des frais d'émission .....	23 085 000	—	—	—	—	—	—
Crédits d'impôt à l'investissement .....	—	—	—	—	—	648 430	1 072 268
Emprunt bancaire à terme convertible .....	—	—	—	—	(750 000)	750 000	—
Avances des actionnaires, montant net .....	—	—	—	—	(543 397)	342 273	(22 506)
Emprunts sur matériel .....	—	—	—	—	—	236 603	(80 550)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition .....	(620 270)	(377 461)	4 303 415	620 074	(111 920)	(33 914)	(193 367)
Intérêts courus sur les débetures convertibles .....	—	—	(219 207)	—	—	—	—
Débetures convertibles, déduction faite des frais d'émission .....	—	—	21 658 054	—	—	—	—
	16 598 502	14 224 068	22 048 241	14 706 075	12 313 285	1 943 392	775 845
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>							
Frais de développement de logiciels, montant net .....	—	(2 992 107)	—	(8 952 937)	(2 427 851)	(1 956 040)	(1 657 937)
Achat d'immobilisations, montant net .....	247 518	(1 149 318)	(10 854 388)	(8 869 619)	(408 366)	(228 659)	(1 477)
Autres actifs à long terme .....	—	—	—	—	—	(334 159)	—
Placements à court terme .....	3 698 072	371 617	2 479 675	—	—	—	—
Acquisition de filiales, déduction faite de l'encaisse acquise (note 8) .....	—	—	—	(6 492 887)	(2 923 431)	—	—
Acquisition d'actifs (note 8) .....	—	—	—	(1 477 681)	—	—	—
	3 945 590	(3 769 808)	(8 374 713)	(25 793 124)	(5 759 648)	(2 518 858)	(1 659 414)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES .....</b>	10 877 907 \$	15 900 961 \$	(7 022 608)\$	(9 086 429)\$	963 289 \$	(282 693)\$	(624 856)\$
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, au début de l'exercice .....</b>	(16 459 012)	(9 436 404)	(9 436 404)	(349 975)	(1 313 264)	(1 030 571)	(405 715)
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, à la fin de l'exercice .....</b>	(5 581 105)\$	6 464 557 \$	(16 459 012)\$	(9 436 404)\$	(349 975)\$	(1 313 264)\$	(1 030 571)\$

SLMsoft.COM INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE — (suite)

	Trois mois terminés les 31 mars		Exercices terminés les 31 décembre				
	2000	1999	1999	1998 retraité	1997 retraité	1996 retraité	1995
	(non vérifié)				(vérifié)		
LES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES SE COMPOSENT DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :							
Encaisse .....	7 637 676 \$	6 464 557 \$	— \$	46 404 \$	2 118 328 \$	— \$	— \$
Dette bancaire .....	(13 218 777)	—	(16 459 012)	(9 482 808)	(2 468 303)	(1 313 264)	(1 030 571)
	<u>(5 581 101)\$</u>	<u>6 464 557 \$</u>	<u>(16 459 012)\$</u>	<u>(9 436 404)\$</u>	<u>(349 975)\$</u>	<u>(1 313 264)\$</u>	<u>(1 030 571)\$</u>
LES VERSEMENTS EN ESPÈCES SUIVANTS ONT ÉTÉ EFFECTUÉS :							
Intérêts .....	— \$	— \$	2 988 756 \$	947 278 \$	204 166 \$	145 622 \$	109 003 \$
Impôts sur les bénéfices .....	—	—	50 000	—	—	—	—

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## SLMsoft.COM INC.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)

#### 1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de SLMsoft.COM INC. (auparavant SLM SOFTWARE INC.) ET DE SES FILIALES (LA « SOCIÉTÉ »). LE 23 JUIN 1999, LA SOCIÉTÉ A ADOPTÉ LA NOUVELLE DÉNOMINATION SOCIALE SLMsoft.COM INC. TOUTES LES OPÉRATIONS ET TOUS LES SOLDES INTERSOCIÉTÉS ONT ÉTÉ ÉLIMINÉS.

##### *Financement postérieur au bilan*

Le 15 mars 2000 la société a conclu un placement privé dans le cadre duquel la société a émis des bons de souscription spéciaux pour un produit de 25 650 000 \$. Ce placement privé comporte 3 800 000 bons de souscription spéciaux visant l'acquisition a) sans contrepartie additionnelle, d'une action à droit de vote limité de la société et b) d'un demi bon de souscription d'une action à droit de vote limité de la société, à tout moment avant 17 h à la première des dates suivantes : i) au premier anniversaire de la clôture du placement privé; et ii) cinq jours ouvrables après l'émission d'un visa par la dernière commission des valeurs mobilières pour un prospectus (définitif) se qualifiant pour la distribution des actions à droit de vote limité et des bons de souscription d'actions à droit de vote limité. Chaque bon entier de souscription d'actions à droit de vote limité autorise le porteur à acheter une action à droit de vote limité à 8,00 \$ l'action.

#### 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

##### *Modifications de conventions comptables*

##### *a) Constatation des produits*

En 1999, la société a modifié rétroactivement sa convention comptable portant sur la constatation des produits qu'elle utilisait dans ses états financiers consolidés.

La nouvelle convention comptable est conforme à la prise de position 97-2 (SOP 97-2) de l'American Institute of Certified Public Accountants. En vertu de cette convention, les droits tirés des licences sont constatés lorsque les vendeurs se sont acquittés de leurs principales obligations, les produits et services à fournir sont précisés dans une entente contractuelle, la livraison des logiciels a eu lieu, les droits sont fixes et déterminables et le recouvrement des droits est raisonnablement assuré. La principale modification par rapport à la convention antérieure de la société a trait aux contrats prévoyant des droits tirés de licences dont les modalités de paiement s'échelonnent sur plus de douze mois. La société estime que de tels honoraires, dont font partie les droits tirés de licences, ne sont ni fixes ni déterminables. Les droits tirés de licences aux termes d'un contrat sont constatés au prorata sur la durée du contrat.

L'incidence de cette modification, avec application rétroactive, est la suivante :

<u>Poste aux états financiers</u>	<u>(Diminution)</u>
Bénéfices non répartis au 1 <sup>er</sup> janvier 1997 .....	(2 092 972)\$
Bénéfices non répartis au 31 décembre 1997 .....	(4 105 663)
Bénéfices non répartis au 31 décembre 1998 .....	(16 150 218)
Produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996 .....	(2 092 972)
Produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 .....	(2 293 559)
Produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 .....	(16 150 218)
Bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 décembre 1998 .....	(16 150 218)
Actif — Débiteurs au 31 décembre 1998 .....	(16 150 218)

L'incidence de cette modification, en 1999, est la suivante :

<u>Poste aux états financiers</u>	<u>(Diminution)</u>
Produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 .....	(14 596 072)\$
Bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 .....	(14 596 072)
Actif — Débiteurs au 31 décembre 1999 .....	(14 596 072)

##### *b) Comptabilisation des impôts sur les bénéfices*

La société a adopté, avec prise d'effet le 31 décembre 1998, le chapitre 3465 du *Manuel de l'ICCA* portant sur la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Ce chapitre prévoit le recours à une approche axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

### Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)

cette approche, des actifs ou des passifs d'impôts futurs sont constatés pour prendre en compte l'incidence fiscale découlant des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs au bilan (écarts temporaires).

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux dont il est prévu qu'ils s'appliqueront aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés.

L'incidence sur les actifs ou les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition est portée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces taux entrent en vigueur officiellement.

Les actifs d'impôts futurs sont évalués tous les ans et si leur réalisation n'est pas considérée plus probable qu'improbable, l'ajustement de leur valeur sera imputé aux résultats.

Auparavant, la société comptabilisait ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du report d'impôts fixe décrite au chapitre 3470 du *Manuel de l'ICCA*. Cette méthode rattache la provision pour impôts sur le revenu au revenu comptable de l'exercice. Selon cette méthode, l'écart entre la provision pour impôts et le montant exigible représentait le report à des exercices ultérieurs d'un avantage réalisé ou d'une dépense engagée dans l'exercice en cours. Le report était donc calculé aux taux alors en vigueur.

Le solde cumulatif, créditeur ou débiteur, de la provision pour impôts (connu sous le nom d'impôts reportés) n'était pas redressé pour tenir compte des changements subséquents des taux d'impôt. De même, les avantages fiscaux découlant des pertes comptables pouvaient être constatés dans l'exercice où la perte était subie seulement dans la mesure où la réalisation de ces avantages était quasiment certaine.

L'incidence de cette modification, appliquée rétroactivement, est la suivante :

<u>Poste aux états financiers</u>	<u>Augmentation (Diminution)</u>
Bénéfices non répartis au 1 <sup>er</sup> janvier 1997 .....	350 222 \$
Bénéfices non répartis au 31 décembre 1997 .....	785 681
Provision pour impôts sur le revenu pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 .....	(435 459)
Bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 .....	(435 459)
Actif d'impôts futurs au 31 décembre 1997 .....	1 211 100
Passif — Impôts reportés au 31 décembre 1997 .....	(495 437)
Actif — Logiciels acquis dans le cadre d'acquisitions au 31 décembre 1997 .....	(864 343)
Actif — Actions au 31 décembre 1997 .....	56 513

#### *c) Frais de démarrage*

La société a adopté, à compter du 31 décembre 1998, une convention visant à imputer les charges de pré-exploitation des nouveaux établissements ou des nouvelles filiales à l'étranger aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Auparavant, en vertu du CPN-27 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, la société reportait ces frais de démarrage. Ils étaient amortis sur une période de trois ans à compter du moment où le niveau d'activité normal était atteint.

L'incidence de cette modification, appliquée rétroactivement, s'établit comme suit :

<u>Poste aux états financiers</u>	<u>Augmentation (Diminution)</u>
Bénéfices non répartis au 31 décembre 1997 .....	(206 782)\$
Frais de vente, de marketing et d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 .....	382 930
Bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 .....	(206 782)
Provision pour impôts sur le revenu pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 .....	(176 148)
Actif — Frais payés d'avance et autres actifs au 31 décembre 1997 .....	(382 930)
Actif — Actif d'impôts futurs au 31 décembre 1997 .....	176 148

#### *Utilisation d'estimations*

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments de passif éventuels aux 31 décembre 1999 et 1998, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de ces exercices.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)

Par conséquent, les mesures de la société se fondent sur les meilleures estimations établies à partir des connaissances actuelles de la direction, lesquelles reflètent les plans d'actions prévus et la conjoncture économique probable. Il est donc possible que les faits réels diffèrent de ceux prévus. De tels écarts auraient une incidence sur la valeur comptable des actifs de même que sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie futurs.

### *Constatation des produits*

Les droits tirés des licences sont constatés lorsque les vendeurs se sont acquittés de leurs principales obligations, les produits et services à fournir sont précisés dans une entente contractuelle, la livraison des logiciels a eu lieu, les droits sont fixes et déterminables et le recouvrement des droits est raisonnablement assuré. Dans le cas des contrats prévoyant des droits tirés de licences dont les modalités de paiement s'échelonnent sur plus de douze mois, la société estime que de tels droits ne sont ni fixes ni déterminables. Les droits tirés de licences aux termes d'un contrat sont constatés au prorata sur la durée du contrat.

Les produits des contrats de services sont constatés au prorata sur la durée du contrat.

Les produits tirés de l'installation et des autres services, notamment l'adaptation, la mise en œuvre et la conversion, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les produits tirés des services de traitement transactionnel et des activités connexes sont constatés au moment où les services sont rendus selon les modalités des contrats.

### *Frais de développement de logiciels*

Avant qu'il ne soit prouvé qu'un nouveau produit logiciel est techniquement faisable, les frais de développement sont passés en charges dans l'exercice où ils sont engagés. Lorsque du point de vue technique, la faisabilité d'un produit est démontrée et que la société estime qu'elle pourra en tirer des produits financiers importants, les frais de développement additionnels sont capitalisés. Ces frais capitalisés sont amortis sur la moindre des périodes suivantes : la durée de vie prévue de la technologie ou de l'application et trois ans. L'amortissement commence au cours de l'exercice suivant la capitalisation. Les dépenses et les frais de développement capitalisés antérieurement qui sont peu susceptibles de dégager des avantages futurs ou qui sont considérés comme une nouvelle technologie ou une recherche d'applications possibles sont passés en charges.

La société déclare tous ses frais de développement, déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant.

### *Immobilisations*

Les immobilisations sont présentées au coût moins l'amortissement cumulé. Les taux et les méthodes d'amortissement dont se sert la société pour passer en charges la valeur des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative s'établissent comme suit :

Logiciels acquis . . . . .	amortissement linéaire jusqu'à concurrence de 7 ans
Mobilier et équipement . . . . .	amortissement dégressif à 20 % ou amortissement linéaire sur 5 ans
Matériel informatique . . . . .	amortissement dégressif à 30 % ou amortissement linéaire sur 5 ans
Logiciels achetés . . . . .	amortissement dégressif à 30 % ou amortissement linéaire sur 3 ans
Améliorations locatives . . . . .	sur la durée du contrat de location
Brevets . . . . .	amortissement linéaire sur 5 ans

Les valeurs attribuées aux logiciels dans le cadre des acquisitions sont incluses dans les immobilisations. Ces soldes sont amortis sur la moindre des périodes suivantes : la durée de vie utile prévue d'un produit logiciel donné de la société acquise ou sept ans. L'amortissement commence au troisième trimestre suivant le parachèvement de l'acquisition.

### *Crédits d'impôt à l'investissement*

Les crédits d'impôts à l'investissement sont déduits du coût des immobilisations en cause ou passés en charges au cours de l'exercice où ils deviennent disponibles à condition que l'on soit raisonnablement assuré que les crédits se matérialiseront.

### *Frais d'obtention de capitaux*

Les coûts marginaux engagés pour obtenir des capitaux sont déduits du produit des capitaux obtenus.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

### *Produits reportés*

Les montants comptabilisés au titre des produits reportés découlent de contrats de services et sont crédités aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des contrats de services en cause.

### *Contrats de location-acquisition*

Lorsque, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés à la société, celle-ci comptabilise les deux volets de l'opération, à savoir l'acquisition d'un bien et la prise en charge d'une obligation.

### *Conversion des devises*

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change du dollar canadien en vigueur à la clôture de l'exercice et les postes de l'état des résultats, au taux de change moyen de l'exercice.

Les états financiers des filiales étrangères intégrées tant sur le plan financier qu'opérationnel sont convertis selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change du dollar canadien en vigueur à la clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif non monétaires, au taux en vigueur à la date de l'opération, et les postes de l'état des résultats, au taux de change moyen de l'exercice.

### *Impôts sur les bénéfices*

La société suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation de ses impôts sur les bénéfices. Elle constitue une provision pour moins-value visant à réduire l'actif d'impôts futurs lorsqu'il devient probable que l'actif ne pourra pas se matérialiser.

### *Frais de démarrage*

Les charges de pré-exploitation des nouveaux établissements ou des nouvelles filiales à l'étranger sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

### **3. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS**

Les frais capitalisés dans le cadre du développement de logiciels d'application et d'exploitation qui servent aux activités de vente de licences s'établissent comme suit :

	<b>31 mars</b>		<b>31 décembre</b>		
	<b>2000</b>	<b>1999</b>	<b>1999</b>	<b>1998</b>	<b>1997</b>
Frais de développement des logiciels d'application et d'exploitation cumulés .....	15 624 731 \$	18 616 838 \$	15 624 731 \$	15 624 731 \$	6 671 794 \$
Valeur attribuée aux frais de développement des logiciels acquis (note 8) .....	1 241 299	1 241 299	1 241 299	1 241 299	—
	16 866 030	19 858 137	16 866 030	16 866 030	6 671 794
Moins					
Crédits d'impôt à l'investissement demandés .....	2 134 329	2 134 329	2 134 329	2 134 329	2 134 329
Amortissement cumulé .....	14 731 701	6 031 006	14 731 701	4 957 345	2 127 088
	16 866 030	8 165 335	16 866 030	7 091 674	4 261 417
Valeur comptable nette .....	— \$	11 692 802 \$	— \$	9 774 356 \$	2 410 377 \$

En raison de l'évolution rapide de la technologie, des innovations dans le secteur des logiciels et de la nécessité d'investir sur une base continue en recherche et développement, la société a réduit à néant \$ la valeur de ses frais de développement de logiciels en 1999 afin de mieux refléter la valeur nette de réalisation.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

**4. IMMOBILISATIONS**

<u>31 mars 2000</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Logiciels acquis .....	26 688 157 \$	(4 759 205)\$	21 928 951 \$
Matériel informatique .....	22 712 703	(11 791 605)	10 921 099
Logiciels achetés .....	7 229 520	(2 535 228)	4 694 292
Mobilier et équipement .....	3 042 663	(1 896 090)	1 146 573
Améliorations locatives .....	3 640 867	(1 286 516)	2 354 351
Brevets .....	195 395	(101 008)	94 387
	<u>63 509 305 \$</u>	<u>(22 369 652)\$</u>	<u>41 139 653 \$</u>
<u>31 mars 1999</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Logiciels acquis .....	27 845 932 \$	(985 281)\$	26 860 651 \$
Matériel informatique .....	17 661 622	(8 139 756)	9 521 866
Logiciels achetés .....	4 931 832	(2 269 688)	2 662 144
Mobilier et équipement .....	2 661 225	(1 193 342)	1 467 883
Améliorations locatives .....	2 599 559	(764 024)	1 835 535
Brevets .....	42 983	(36 002)	6 981
	<u>55 743 153 \$</u>	<u>(13 388 093)\$</u>	<u>42 355 060 \$</u>
<u>31 décembre 1999</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Logiciels acquis .....	27 958 745 \$	3 718 850 \$	24 239 895 \$
Matériel informatique .....	21 914 249	10 918 157	10 996 092
Logiciels achetés .....	8 238 015	3 437 576	4 800 439
Mobilier et équipement .....	2 928 327	1 736 637	1 191 690
Améliorations locatives .....	3 652 792	1 099 660	2 553 132
Brevets .....	195 395	89 599	105 796
	<u>64 887 523 \$</u>	<u>21 000 479 \$</u>	<u>43 887 044 \$</u>
<u>31 décembre 1998</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Logiciels acquis .....	27 544 262 \$	492 025 \$	27 052 237 \$
Matériel informatique .....	17 010 059	7 326 930	9 683 129
Logiciels achetés .....	4 872 033	1 999 453	2 872 580
Mobilier et équipement .....	2 536 262	1 150 929	1 385 333
Améliorations locatives .....	2 590 304	608 788	1 981 516
Brevets .....	40 916	28 483	12 433
	<u>54 593 836 \$</u>	<u>11 606 608 \$</u>	<u>42 987 228 \$</u>
<u>31 décembre 1997</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Logiciels acquis .....	5 863 505 \$	— \$	5 863 505 \$
Matériel informatique .....	2 905 294	1 939 515	965 779
Matériel informatique faisant l'objet de contrats de location-acquisition .....	423 612	380 264	43 348
Logiciels .....	977 201	812 134	165 067
Mobilier et équipement .....	701 885	439 527	262 358
Mobilier et équipement faisant l'objet de contrats de location-acquisition .....	132 601	92 714	39 887
Améliorations locatives .....	296 149	91 422	204 727
	<u>11 300 247 \$</u>	<u>3 755 576 \$</u>	<u>7 544 671 \$</u>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

Le coût des logiciels acquis est constitué des valeurs attribuées dans le cadre des acquisitions suivantes :

GSA Consulting Group Inc. ....	3 813 823 \$
FMR Systems Inc. ....	2 049 682
SLM Technologies Inc. ....	1 777 681
Infocorp Computer Solutions Ltd. ....	6 230 502
Bankline Holdings, Inc. ....	14 087 057
	<b>27 958 745 \$</b>

### 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La différence entre la provision pour impôts sur les bénéfices et la charge d'impôts que l'on obtiendrait en appliquant les taux prévus par la loi s'explique comme suit :

	31 mars		31 décembre				
	2000	1999	1999	1998	1997	1996	1995
Impôts au taux de base combiné fédéral et provincial prévu par la loi .....	● \$	● \$	(19 811 523)\$	(6 957 739)\$	918 128 \$	631 000 \$	536 550 \$
Ajustements découlant des éléments suivants :							
Écarts permanents .....	●	●	412 085	—	—	298 000	(32 000)
Crédits d'impôt des provinces et pertes reportées en avant .....	—	—	—	—	—	(169 000)	(116 606)
Impôt sur les bénéfices des filiales étrangères à un taux d'imposition inférieur .....	●	●	695 901	—	(1 241 603)	—	—
	●	●	(18 703 537)	(6 957 739)	(323 475)	760 000	387 944
Provision pour moins-value .....	●	●	23 147 800	6 664 596	—	—	—
	● \$	● \$	4 444 263 \$	(293 143)\$	(323 475)\$	760 000 \$	387 944 \$

La charge (l'économie) d'impôts liée aux activités poursuivies s'établit comme suit :

	31 mars		31 décembre				
	2000	1999	1999	1998	1997	1996	1995
Exigibles .....	— \$	— \$	— \$	— \$	985 272 \$	48 000 \$	291 455 \$
Futurs .....	—	8 358	4 444 263	(293 143)	(1 308 747)	712 000	96 489
	— \$	8 358 \$	4 444 263 \$	(293 143)\$	(323 475)\$	760 000 \$	387 944 \$

La nature et les incidences fiscales des écarts temporaires qui donnent lieu à des tranches importantes de l'actif et du passif d'impôts futurs se présentent comme suit :

	31 mars		31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
L'actif d'impôts futurs se compose des éléments suivants :					
Pertes reportées en avant, déduction faite de la provision pour moins-value .....	31 249 186 \$	18 449 118 \$	31 249 186 \$	18 149 118 \$	1 795 439 \$
Obligations découlant des contrats de location-acquisition .....	—	282 000	—	282 000	—
Immobilisations .....	1 542 845	—	1 542 845	—	—
Frais d'émission d'actions .....	1 794 294	1 352 145	1 794 294	1 352 145	1 038 813
Autres .....	40 253	552 418	40 253	352 418	7 517
	34 626 578 \$	20 635 681 \$	34 626 578 \$	20 135 681 \$	2 841 769 \$

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

	31 mars		31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
Le passif d'impôts futurs se compose des éléments suivants :					
Écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des frais					
de recherche et de développement .....	— \$	4 395 423 \$	— \$	3 895 423 \$	1 108 773 \$
Immobilisations .....	—	1 051 302	—	1 051 302	64 880
Autres .....	—	36 192	—	36 192	—
	—	5 482 917	—	4 982 917	1 173 653
Actif d'impôts futurs .....	34 626 578	15 152 764	34 626 578	15 152 764	1 668 116
Moins : Provision pour moins-value .....	(34 626 578)	(6 664 596)	(34 626 578)	(6 664 596)	—
Actif d'impôts futurs, montant net .....	— \$	8 488 168 \$	— \$	8 488 168 \$	1 668 116 \$

Infocorp Computer Solutions Ltd., filiale de la société, dispose de pertes autres qu'en capital de quelque 3 090 000 \$, qui échoient entre 2000 et 2012 et peuvent servir à abaisser son revenu imposable futur. Aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté à l'égard de ces pertes.

La société dispose de pertes reportées en avant de 72 millions de dollars pouvant servir à diminuer le revenu imposable futur. Ces pertes reportées en avant échoient comme suit :

2002 .....	2 394 000 \$
2003 .....	8 225 000
2004 .....	4 568 000
2005 .....	21 955 000
2006 à 2019 .....	34 858 000
	72 000 000 \$

### 6. DETTE BANCAIRE

Au 31 décembre 1999, la société ne respectait pas certaines clauses restrictives portant sur des ratios financiers. Elle a toutefois obtenu une dispense auprès des banques respectives concernant la violation de ses engagements au 31 décembre 1999. Ces dispenses cesseront toutefois de s'appliquer au cours des périodes après le 31 décembre 1999. La société a conclu, après la fin de l'exercice, de nouvelles ententes bancaires et a remboursé les lignes de crédit auxquelles les clauses restrictives s'appliquaient.

Les nouvelles ententes bancaires comportent les caractéristiques suivantes :

- a) Marge de crédit d'exploitation : 10 000 000 \$

La société dispose d'une marge de crédit d'exploitation d'un maximum de 10 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % par année.

- b) Prêt à tempérament à vue : 5 000 000 \$

Le prêt à tempérament porte intérêt au taux préférentiel, majoré de 2,5 % par année et est remboursable sur demande. Ce prêt est remboursable sur une base mensuelle; seuls les intérêts sont exigibles pour les 12 premiers mois, puis des paiements mensuels égaux de 138 890 \$ sont exigibles sur les trois exercices suivants.

Ces facilités sont garanties par un contrat de garantie générale, une subordination de réclamation de 5 765 000 \$ du détenteur de la débenture subordonnée rachetable de 16 % (note 7) et une entente entre créanciers avec le prêteur de la dette à terme subordonnée de premier rang mentionnée ci-dessous.

- c) Dette à terme subordonnée de premier rang : 5 000 000 \$

La dette à terme subordonnée de premier rang de 5 000 000 \$ porte intérêt au taux de 3 % par année, pour une période de quatre ans. Cette dette est remboursable comme suit : seuls les intérêts sont exigibles pour la première année, puis des paiements trimestriels égaux de 416 667 \$ sont exigibles sur les trois exercices suivants. En outre, le prêteur recevra des bons de souscription visant l'achat de 250 000 actions à droit de vote limité à 8,00 \$ l'action, en tout temps au cours de la période de quatre ans suivant la clôture.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

**7. DETTE À LONG TERME**

	31 mars		31 décembre		
	2000	1999	1999	1998	1997
La dette à long terme est constituée comme suit :					
Prêts remboursables liés à l'acquisition de FMR Systems					
Inc. (i).....	337 500 \$	525 000 \$	525 000 \$	525 000 \$	525 000 \$
Somme sans intérêt à payer le 31 mars 1999 relativement à l'acquisition de Bankline Holdings, Inc. (ii) (note 8) .....					
	—	—	—	10 598 352	—
Prêt remboursable en versements mensuels au titre du capital de 125 000 \$ plus intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,5 %, jusqu'en février 2003 (iii) (note 8) .....					
	—	5 802 747	4 802 387	6 177 747	—
Prêt à terme de 5 333 000 \$ US (3 750 000 \$ US en 1998) portant intérêt au taux préférentiel moins 0,25 %, remboursable en versements mensuels au titre du capital et des intérêts de près de 170 000 \$ (117 975 \$ US) jusqu'en juillet 2004 (iv).....					
	5 944 709	5 665 875	7 752 556	5 756 250	—
Gouvernement du Canada — diversification de l'économie de l'Ouest (v) .....					
	2 014 085	2 046 884	2 014 805	2 014 805	—
Débentures subordonnées remboursables à 16 %, échéant en mars et en avril 2004 (note 9).....					
	5 765 314	—	5 753 053	—	—
Emprunts sur matériel .....					
	—	—	—	—	103 000
	<u>14 061 608</u>	<u>14 040 506</u>	<u>20 847 801</u>	<u>25 072 154</u>	<u>628 000</u>
Moins : Tranche à court terme .....					
	<u>(80 000)</u>	<u>(2 708 646)</u>	<u>(3 033 281)</u>	<u>(2 609 883)</u>	<u>(103 000)</u>
Solde au 31 décembre .....					
	<u><u>13 981 609 \$</u></u>	<u><u>11 331 860 \$</u></u>	<u><u>17 814 520 \$</u></u>	<u><u>22 462 271 \$</u></u>	<u><u>(525 000)\$</u></u>

- i) Ces effets ont été émis dans le cadre de l'acquisition de FMR Systems Inc. Ils portent intérêt à un taux de 5 % par année et sont remboursables le 6 octobre 2001. Ces effets à payer sont convertibles au gré des porteurs en actions ordinaires entièrement libérées de la société à tout moment après le 6 octobre 1999. Après 1999, une tranche de 187 500 \$ de ce solde a été convertie en 11 718 actions à droit de vote multiple variable et en 11 719 actions à droit de vote limité.
- ii) Même si ce prêt était remboursable le 31 mars 1999, il n'a pas été inclus dans la tranche à court terme puisqu'il a été remplacé par un financement à long terme conclu le 31 mars 1999 (note 9).
- iii) Les placements à court terme ont été donnés en garantie partielle de ce prêt (note 8). Après 1999, ce prêt a été remboursé à même le produit du placement privé (note 1).
- iv) Après 1999, la société a remboursé une somme de 1 000 000 \$US à même le produit du placement privé (note 1).
- v) Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999, Infocorp Computer Solutions Ltd. (note 8) s'est engagée à faire des versements mensuels au titre du capital et de l'intérêt de 24 000 \$. Ces versements seront portés à 40 000 \$ au cours de la période du 1<sup>er</sup> octobre 1999 au 1<sup>er</sup> décembre 2005. Le prêt porte intérêt à un taux d'environ 8 %. Le solde impayé est exigible le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Les remboursements de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2000 .....	3 033 281 \$
2001 .....	3 971 887
2002 .....	3 908 713
2003 .....	2 266 888
2004 .....	7 147 888
Par la suite.....	519,144
	<u><u>20 847 801 \$</u></u>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

### 8. ACQUISITIONS

#### *Acquisitions de 1998*

Les acquisitions de 1998 constatées selon la méthode de l'achat pur et simple se présentent comme suit :

<u>Acquisition</u>	<u>Date</u>
Milkyway Networks Corporation (« Milkyway ») .....	5 juin 1998
Infocorp Computer Solutions Ltd. (« Infocorp ») .....	18 septembre 1998
Bankline Holding, Inc. (« Bankline ») .....	13 novembre 1998

La société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Milkyway et de Bankline de même qu'une participation de 55 % dans Infocorp.

Les actifs acquis, les passifs pris en charge et les contreparties reçues dans le cadre des acquisitions s'établissent comme suit :

	<u>Milkyway</u>	<u>Infocorp</u>	<u>Bankline</u>	<u>Total</u>
Encaisse .....	7 547 499 \$	(43 083)\$	(1 894 071)\$	5 610 345 \$
Placements à court terme (i) .....	6 573 307	—	—	6 573 307
Autres actifs à court terme .....	733 670	908 587	7 343 841	8 986 098
Immobilisations .....	1 471 788	596 360	4 745 081	6 813 229
Frais de développement de logiciels (note 3) .....	—	437 406	803 893	1 241 299
Logiciels acquis .....	—	6 317 202	13 585 874	19 903 076
Actif d'impôts futurs .....	6 074 324	—	—	6 074 324
	<u>22 400 588</u>	<u>8 216 472</u>	<u>24 584 618</u>	<u>55 201 678</u>
Passif .....	(2 293 481)	(4 025 110)	(5 777 353)	(12 095 944)
Passif d'impôts futurs .....	—	—	(127 276)	(127 276)
Avantage fiscal reporté (ii) .....	(4 604 606)	—	—	(4 604 606)
Prix d'achat .....	15 502 501	4 191 362	18 679 989	38 373 852
Coût de l'opération .....	(1 866 045)	(869 125)	(1 713 137)	(4 448 307)
Contrepartie reçue par les vendeurs .....	<u>13 636 456 \$</u>	<u>3 322 237 \$</u>	<u>16 966 852 \$</u>	<u>33 925 545 \$</u>
Prix d'achat réglé comme suit :				
Espèces .....	8 314 039 \$	869 125 \$	2 920 068 \$	12 103 232 \$
Prêt des vendeurs (note 7) .....	—	—	10 598 352	10 598 352
Actions ordinaires (note 10) .....	<u>7 188 462</u>	<u>3 322 237</u>	<u>5 161 569</u>	<u>15 672 268</u>
	<u>15 502 501 \$</u>	<u>4 191 362 \$</u>	<u>18 679 989 \$</u>	<u>38 373 852 \$</u>
Espèces versées, montant net .....	<u>766 540 \$</u>	<u>912 208 \$</u>	<u>4 814 139 \$</u>	<u>6 492 887 \$</u>

En plus des acquisitions d'actions des sociétés décrites ci-dessus, le 25 juin 1998, la société a acquis, par l'entremise d'une filiale nouvellement constituée, SLM Technologies Inc., certains actifs de RESCOM Ventures pour une contrepartie totale de 1 977 681 \$ dont une somme de 1 777 681 \$ a été attribuée aux logiciels acquis et la somme restante, aux autres actifs. La contrepartie se compose de 55 719 actions ordinaires d'une valeur de 500 000 \$ et de 1 477 681 \$ en espèces, lesquels représentent des frais de transaction de 477 681 \$ et un versement de 1 000 000 \$ au vendeur.

- i) Ces placements ont été donnés en garantie partielle du prêt décrit à la note 7 qui a servi à financer 7 500 000 \$ de la composante en espèces de cette acquisition.
- ii) La société a constaté les économies d'impôts mises à sa disposition par suite de l'acquisition de Milkyway, qui représentent des avantages découlant des pertes subies par Milkyway avant l'acquisition et susceptibles de réduire le revenu imposable futur de cette filiale.
- iii) Dans le cadre de l'acquisition de Bankline, la société a accepté de verser une contrepartie additionnelle composée de 254 000 bons de souscription visant l'achat de 127 000 actions à droit de vote multiple variable et de 127 000 actions à droit de vote limité qui doivent être détenues par un tiers. Les bons de souscription d'actions seront libérés en faveur des vendeurs de Bankline lorsque ceux-ci atteindront certains objectifs de performance financière établis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001. Au cours de l'exercice, aucun des bons de souscription entiers n'a été remis à leur disposition par la société.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

### 9. DÉBENTURES CONVERTIBLES

En mars et en avril 1999, la société a procédé à un placement privé qui lui a permis d'obtenir des capitaux de 26 299 996 \$ (déduction faite des frais d'émission de 3 526 992 \$, voir la note 16). Dans le cadre de ce placement, la société a émis pour 24 073 935 \$ de débentures convertibles à 3 %, 5 753 053 \$ de débentures subordonnées remboursables à 16 % et 249 999 bons de souscription d'actions ordinaires.

Conformément à ses droits en vertu des débentures convertibles, en juillet 1999, la société a converti les débentures subordonnées convertibles à 3 % en 3 703 682 actions privilégiées convertibles à un prix de conversion de 6,50 \$. La moitié du dividende cumulatif de 3 % est remboursable en espèces, 25 % en actions à droit de vote multiple variable (ou en l'absence de l'approbation de l'organisme de réglementation concerné, en actions à droit de vote limité) et 25 % en actions à droit de vote limité au cours en vigueur. Les 3 703 682 actions privilégiées convertibles émises et en circulation sont convertibles, au gré du porteur, en 1 851 841 actions à droit de vote multiple variable et en 1 851 841 actions à droit de vote limité au cours en vigueur.

Si les actions ordinaires de la société se négocient pendant 30 jours consécutifs à un cours égal à trois fois le prix de conversion de 6,50 \$, soit à 19,50 \$, la société peut, à son gré, convertir ces actions privilégiées convertibles en circulation en tout temps jusqu'à leur échéance.

Les débentures subordonnées remboursables portent intérêt à 16 % par année. La moitié de cet intérêt est remboursable en espèces, 25 % en actions à droit de vote multiple variable (ou en l'absence de l'approbation de l'organisme de réglementation concerné, en actions à droit de vote limité) et 25 % en actions à droit de vote limité au cours en vigueur. Les débentures sont remboursables en mars et avril 2004.

Chaque bon de souscription d'actions ordinaires permet au porteur d'acquérir 1/2 action à droit de vote multiple variable et 1/2 action à droit de vote limité à un prix de levée global de 6,50 \$ en tout temps d'ici le troisième anniversaire de la date d'émission (en mars ou avril 2002).

### 10. CAPITAL-ACTIONS

#### Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang  
Nombre illimité d'actions à droit de vote multiple variable  
Nombre illimité d'actions à droit de vote limité  
3 703 682 actions privilégiées convertibles

<u>Émis</u>	<b>31 décembre 1999</b>	
	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Montant</b>
Actions ordinaires <sup>(a)</sup> .....	—	— \$
Actions à droit de vote multiple variable <sup>(b)</sup> .....	6 567 061	17 397 905
Actions à droit de vote limité <sup>(c)</sup> .....	6 567 112	17 398 045
	<b>13 134 173</b>	<b>34 795 950 \$</b>
Actions privilégiées convertibles <sup>(d)</sup> .....	3 703 682	21 658 054 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

<u>Émis</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Montant</u>
a) Actions ordinaires		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1997 .....	8 360 000	100 \$
Émises dans le cadre de la convention de fiducie d'employés (i) .....	155 625	156
Émises à la conversion du prêt bancaire .....	125 000	750 000
Émises aux administrateurs pour un montant nominal .....	37 500	375
Émises dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne .....	1 700 000	13 600 000
Émises dans le cadre d'une attribution excédentaire du premier appel public à l'épargne .....	255 000	2 040 000
Émises à l'acquisition de FMR Systems Inc. (note 8) .....	61 316	550 000
Émises à l'acquisition de GSA Consulting Group Inc. (note 8) .....	47 695	600 000
Moins : frais d'émission des actions de 2 822 860 \$, déduction faite des économies d'impôts futurs de 1 298 516 \$ .....	10 742 136	17 540 631
	—	(1 524 344)
Solde au 31 décembre 1997 .....	10 742 136	16 016 287
Émises dans le cadre du placement privé (ii) .....	200 000	2 210 000
Acquisition de Milkyway Networks Corporation (note 8) .....	658 789	7 188 462
Acquisition de l'actif (note 8) .....	55 719	500 000
Acquisition de Infocorp Computer Solutions Ltd. (note 8) .....	434 436	3 322 237
Acquisition de Bankline Holdings Inc. (note 8) .....	938 467	5 161 569
	13 029 547	34 398 555
Moins : Frais d'émission des actions de 246 179 \$ déduction faite de l'économie d'impôts futurs de 113 242 \$ .....	—	(132 937)
Solde au 31 décembre 1998 .....	13 029 547	34 265 618
Émises aux actionnaires de Milkyway .....	86 589	476 240
Émises à Infocorp .....	15 090	82 995
	13 131 226	34 824 853
Frais d'émission des actions .....	—	(52 124)
	13 131 226	34 772 729
Actions offertes pour conversion en actions à droit de vote multiple variable et en actions à droit de vote limité .....	(13 131 226)	(34 772 729)
Solde au 31 décembre 1999 .....	—	— \$
b) Actions à droit de vote multiple variable		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1999 .....	—	— \$
Converties à partir d'actions ordinaires .....	6 565 588	17 386 298
Émises aux actionnaires de Milkyway .....	71	391
Bons de souscription levés par le preneur ferme .....	1 402	11 216
Solde au 31 décembre 1999 .....	6 567 061	17 397 905 \$
Émises .....	11 718	93 744
Total des actions à droit de vote multiple variable .....	6 578 779	17 491 649 \$
c) Actions à droit de vote limité		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1999 .....	—	— \$
Converties à partir d'actions ordinaires .....	6 565 638	17 386 431
Émises aux actionnaires de Milkyway .....	71	390
Bons de souscription levés par le preneur ferme .....	1 403	11 224
Solde au 31 décembre 1999 .....	6 567 112	17 398 045 \$
Émises .....	254 657	1 965 585
Total des actions à droit de vote limité .....	6 821 769	19 363 630 \$
d) Actions privilégiées convertibles		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1999 .....	—	— \$
Émises à la conversion des débetures convertibles .....	3 703 682	24 073 935
	3 703 682	24 073 935 \$
Moins : Frais d'émission des débetures convertibles .....	—	(2 196 674)
Moins : Intérêts courus (avant la conversion) .....	—	(219 207)
Total des actions privilégiées convertibles .....	3 703 682	21 658 054 \$

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

### Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)

#### Options d'achat d'actions

La société a octroyé diverses options d'achat d'actions aux employés et aux administrateurs visant l'achat d'une action ordinaire par option. Les options viennent à échéance lorsque l'employé quitte la société ou aux diverses dates suivantes :

	<b>Nombre</b>	<b>Prix de levée</b>	<b>Date d'échéance</b>
Options d'achat d'actions ordinaires émises et en circulation			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1997 .....	—		
Émises en 1997 .....			20 août 2002
	26 662	8,50 \$ – 14,50 \$	au 6 novembre 2008
Solde au 31 décembre 1997 .....	26 662		
Émises en 1998 (iii) .....			26 mai 2008
	955 581	3,95 \$ – 12,00 \$	au 10 août 2008
Échues en 1998 .....	(19 912)		
Solde au 31 décembre 1998 .....	962 331		
Émises en 1999 avant le reclassement des actions ordinaires .....	491 760	5,65 \$ – 6,00 \$	25 février 2009
	1 454 091		
Reclassement des options dans le cadre du reclassement des actions ordinaires .....	(1 454 091)		
Solde au 31 décembre 1999 .....	—		
	<b>Nombre</b>	<b>Prix de levée</b>	<b>Date d'échéance</b>
Options d'achat d'actions à droit de vote multiple variable émises et en circulation			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1999 .....	—		
Émises au moment du reclassement .....			20 août 2002
	727 046	4,84 \$ – 14,50 \$	au 25 février 2009
Échues en 1999 .....	(18 564)		
Solde au 31 décembre 1999 .....	708 482		
Options d'achat d'actions à droit de vote limité émises et en circulation			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1999 .....	—		
Émises au moment du reclassement .....			20 août 2002
	727 045	4,84 \$ – 14,50 \$	au 25 février 2009
Émises en 1999 .....	1 675 000	6,50 \$	18 novembre 2009
Échues en 1999 .....	(18 568)		
Solde au 31 décembre 1999 .....	2 383 477		

Le 21 juin 1999, les actionnaires de la société ont approuvé le reclassement des actions ordinaires dans le cadre duquel chaque action ordinaire a été convertie en 1/2 action à droit de vote multiple variable et en 1/2 action à droit de vote limité.

Comme les actions à droit de vote multiple variable et les actions à droit de vote limité sont identiques en tout point sauf pour ce qui est du nombre de vote auquel le porteur a droit; le bénéfice par action ne fait pas l'objet d'un calcul distinct pour ces deux catégories d'actions. Les porteurs des actions à droit de vote multiple variable, en tant que catégorie, ont droit à dix fois le nombre de votes rattachés aux actions à droit de vote limité, en tant que catégorie.

- i) La société a émis, avec prise d'effet le 13 mai 1997, 135 625 actions ordinaires pour une contrepartie nominale à un fiduciaire au nom de certains employés. Ces actions seront acquises par les employés au premier, deuxième et troisième anniversaires du 4 juillet 1997. Toutes les actions qui ne sont pas acquises, par suite du départ d'un employé, doivent être retournées à la société pour être annulées.
- ii) 200 000 bons de souscription sont rattachés aux actions émises dans le cadre du placement privé de 2 210 000 \$ décrit ci-dessus. Chaque bon de souscription donne le droit au porteur d'acheter 1/2 action à droit de vote multiple variable et 1/2 action à droit de vote limité à un prix de levée global de 16,58 \$, jusqu'au 28 avril 2001.
- iii) Comprend des options visant l'acquisition de 111 000 actions ordinaires. Ces options peuvent être levées au cours du marché des actions de la société à la date de l'octroi. Les frais de transaction des acquisitions décrites à la note 8 intègrent ces options. Dans le cadre du reclassement des actions, ces options visent l'acquisition de 55 500 actions à droit de vote multiple variable et de 55 500 actions à droit de vote limité.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

### *Régime d'options d'achat d'actions*

Au cours de l'exercice, 245 874 options d'achat d'actions à droit de vote multiple variable et 1 920 886 options d'achat d'actions à droit de vote limité (844 550 options d'achat d'actions ordinaires en 1998) ont été octroyées dans le cadre de ce régime.

### 11. BÉNÉFICE PAR ACTION

#### *Bénéfice par action non dilué*

Le bénéfice (perte) par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré des actions à droit de vote multiple variable et à droit de vote limité en circulation au cours de l'exercice, soit 13 124 064 actions (11 532 610 actions ordinaires en 1998; 9 358 325 en 1997).

La perte diluée par action n'a pas été calculée car elle aurait eu un effet d'antidilution.

### 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers de la société sont présentés à leur juste valeur.

La société s'expose à un risque de change en raison de la conversion en dollars canadiens (voir la note 2) d'un prêt bancaire à court terme (4 333 000 \$ US), d'un prêt bancaire à long terme (5 333 000 \$ US), de débiteurs (9 600 000 \$ US) et de crédateurs (8 180 000 \$ US) qui seront réglés en dollars américains.

Un gain ou une perte de change sera constatée dans la mesure où les montants du règlement définitif diffèrent de ceux constatés en raison des fluctuations des taux de change.

Les taux d'intérêt, les échéances et les garanties ayant une incidence sur le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit liés aux actifs et aux passifs financiers de la société sont présentés aux notes 6, 7 et 14.

### 13. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION HORS CAISSE

La variation nette des actifs et des passifs hors caisse découlant de l'exploitation s'explique comme suit :

	<b>31 mars</b>		<b>31 décembre</b>				
	<b>2000</b>	<b>1999</b>	<b>1999</b>	<b>1998</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
Diminution (augmentation) des débiteurs . . . . .	519 589 \$	942 210 \$	787 169 \$	3 652 286 \$	(4 529 515)\$	(2 678 285)\$	(1 656 069)\$
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et autres actifs . . .	(1 107 315)	(733 039)	665 460	(240 309)	(1 260 735)	(62 470)	19 038
Diminution (augmentation) des impôts à recouvrer . . . . .	3 187	900	(10 333)	974 341	(220 951)	214 252	(470 027)
Augmentation (diminution) des crédateurs . . . . .	(5 416 111)	3 598 600	6 001 140	6 015 448	(2 032 930)	1 366 073	152 968
Augmentation (diminution) des produits reportés . . . . .	(911 497)	(508 718)	(470 971)	2 339 687	(16 703)	(263 725)	672 074
	<u>(6 912 146)\$</u>	<u>3 299 953 \$</u>	<u>6 972 465 \$</u>	<u>12 741 453 \$</u>	<u>(8 060 834)\$</u>	<u>(1 424 155)\$</u>	<u>(1 282 016)\$</u>

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

### 14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

#### *Engagements*

##### **Contrats de location**

La société exerce ses activités dans des locaux loués et a contracté des contrats de location de matériel d'exploitation non résiliables. Au 31 décembre 1999, les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location à effectuer sont les suivants :

2000.....	4 514 553 \$
2001.....	3 151 557
2002.....	2 290 385
2003.....	1 522 642
2004.....	887 683
Par la suite .....	<u>1 052 946</u>
	<u><u>13 419 766 \$</u></u>

La société doit également s'acquitter de la part des frais d'entretien des bureaux qui lui incombe.

##### **Contrats de location-acquisition**

Les engagements de la société en vertu de divers contrats de location-acquisition de matériel l'obligent à effectuer des versements égaux au titre du capital et de l'intérêt.

Les paiements minimums annuels exigibles en vertu des contrats de location-acquisition sont les suivants :

2000.....	3 135 330 \$
2001.....	2 395 246
2002.....	1 660 495
2003.....	386 549
2004.....	<u>298 803</u>
	7 876 423
Moins : montant des intérêts .....	<u>894 050</u>
Obligation, montant net .....	6 982 373
Moins : tranche à court terme .....	<u>2 458 458</u>
Solde au 31 décembre 1999 .....	<u><u>4 523 915 \$</u></u>

Comme mentionné à la note 4, le matériel informatique couvert par ces contrats de location et dont la valeur comptable se chiffre à quelque 1 800 000 \$ figure dans les immobilisations.

#### *Éventualités*

En 1998, deux réclamations découlant du cours normal des activités d'octroi de licences ont été déposées contre des filiales acquises par la société. Comme les procédures sont encore au stade préliminaire et que des demandes reconventionnelles ont été déposées dans chaque cas, le montant définitif de la perte, le cas échéant, ne peut être déterminé à la date des présents états financiers. Le règlement, s'il en est, sera imputé aux résultats de l'exercice où il sera déterminé.

### 15. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Les mesures et les valeurs comptables figurant dans les présents états financiers consolidés traduisent les meilleures estimations de la direction, lesquelles se fondent sur les plans d'action et la conjoncture économique prévus. Il est toutefois possible que les résultats réels diffèrent des résultats prévus. Toute différence pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs et les résultats d'exploitation ultérieurs comme suit :

#### *Logiciels acquis*

La durée de vie utile prévue des logiciels acquis dont il est question à la note 4 repose sur l'estimation décrite à la note 2. Il est impossible de la prévoir avec certitude.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

### *Débiteurs*

La société a constitué une provision pour créances douteuses de près de 4 173 479 \$ (2 500 000 \$ en 1998; 665 000 \$ en 1997) en se fondant sur sa meilleure estimation du caractère recouvrable des créances et sur sa connaissance actuelle de ses clients. Il est impossible de prévoir avec certitude la radiation réelle qu'elle devra effectuer à l'égard des débiteurs.

### *Coûts estimatifs d'achèvement des travaux*

La société a comptabilisé des coûts estimatifs d'achèvement des travaux de 540 000 \$ (400 000 \$ en 1998; 70 000 \$ en 1997) en se fondant sur le statut des travaux et des prévisions de coûts. Il est impossible de prévoir avec certitude les coûts réels qu'elle devra engager pour achever ces travaux.

## 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société loue dans le cours normal des activités certains de ses locaux de sociétés contrôlées par des dirigeants de la société, dont l'un d'eux est administrateur. La contrepartie établie et approuvée par les parties se rapproche de la juste valeur marchande. Les montants du loyer et des frais d'entretien pour l'exercice courant totalisent 779 000 \$ (544 000 \$ en 1998; 189 000 \$ en 1997, 1996 et 1995).

En 1998, la société a versé une somme de 218 000 \$ à des apparentés pour des améliorations locatives apportées dans certains de ses locaux dans le cadre normal des activités. La contrepartie établie et approuvée par les parties se rapproche de la juste valeur marchande.

Dans le cours normal des activités, la société verse à des dirigeants et à des administrateurs de SLMsoft.com Inc. des honoraires professionnels, des honoraires de consultation et des frais de transaction liés aux acquisitions et aux financements qui totalisent près de 3 118 970 \$ (2 550 000 \$ en 1998). Une partie de ce montant, soit 2 240 000 \$ (2 425 000 \$ en 1998), est incluse dans les frais de transaction décrits à la note 9 et 563 320 \$ sont imputés aux résultats. La contrepartie établie et approuvée par les parties se rapproche de la juste valeur marchande. Dans le cadre des acquisitions et des financements, la société a également octroyé certaines options, décrites à la note 10, au lieu de versements en espèces.

Certains actionnaires ont cédé leurs polices d'assurance-vie comme garantie additionnelle sur les prêts bancaires de la société. Aucuns frais n'ont été chargés à cet égard.

## 17. INFORMATION SECTORIELLE

En 1999, la société compte deux unités d'exploitation dont les résultats d'exploitation sont revus sur une base régulière par la direction afin d'évaluer la performance et d'affecter les ressources en conséquence.

La situation des unités d'exploitation de la société est la suivante :

	<b>Octroi de licences liées aux logiciels et activités connexes</b>	<b>Traitement transactionnel</b>	<b>Total</b>
Produits . . . . .	22 666 515 \$	40 563 777 \$	63 230 292 \$
Perte nette . . . . .	(37 039 076)\$	(10 473 715)\$	(47 512 791)\$
Total de l'actif . . . . .	49 403 543 \$	19 219 218 \$	68 622 761 \$

En 1998, la société comptait deux unités d'exploitation dont les résultats d'exploitation étaient revus sur une base régulière par la direction afin d'évaluer la performance et d'affecter les ressources en conséquence.

La situation des unités d'exploitation de la société était la suivante :

	<b>Octroi de licences liées aux logiciels et activités connexes</b>	<b>Traitement transactionnel</b>	<b>Total</b>
Produits . . . . .	10 057 555 \$	10 585 783 \$	20 643 338 \$
Bénéfice net (perte nette) . . . . .	(14 863 366)\$	30 990 \$	(14 832 376)\$
Total de l'actif . . . . .	68 028 932 \$	18 156 612 \$	86 185 544 \$

Avant 1998, toutes les activités de la société étaient concentrées dans le secteur Octroi de licences liées aux logiciels et activités connexes.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)**

**Aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996 et 1995 et  
aux 31 mars 2000 et 1999 (non vérifié)**

*Information sectorielle sur une base géographique*

	Trois mois terminés les 31 mars		Exercices terminés les 31 décembre				
	2000	1999	1999	1998	1997	1996	1995
<b>Produits</b>							
Canada . . . . .	1 967 568 \$	2 376 358 \$	9 544 178 \$	7 380 473 \$	4 397 000 \$	1 085 550 \$	1 651 610 \$
États-Unis . . . . .	12 366 595	12 685 148	49 061 102	10 944 855	61 000	—	—
Autres pays . . . . .	1 607 391	1 204 295	4 625 012	2 318 010	7 314 000	6 151 451	3 063 000
	<u>15 941 554 \$</u>	<u>16 265 801 \$</u>	<u>63 230 292 \$</u>	<u>20 643 338 \$</u>	<u>11 772 000 \$</u>	<u>7 237 001 \$</u>	<u>4 714 610 \$</u>
<b>Immobilisations</b>							
Canada . . . . .	31 146 008 \$	36 038 288 \$	34 167 739 \$	36 675 427 \$	7 409 000 \$		
États-Unis . . . . .	8 859 785	4 679 339	8 433 117	4 166 561	—		
Autres pays . . . . .	1 133 860	1 637 433	1 286 188	2 145 240	136 000		
	<u>41 139 653 \$</u>	<u>42 355 060 \$</u>	<u>43 887 044 \$</u>	<u>42 987 228 \$</u>	<u>7 545 000 \$</u>		

Avant 1997, la totalité des immobilisations étaient situées au Canada.

*Renseignements sur les principaux clients*

En 1999 et 1998, aucuns des produits tirés d'un client particulier n'excédait 10 % du total des produits.

**ATTESTATION DE SLMsoft.COM INC.**

En date du 19 juin 2000

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux valeurs offertes dans le présent prospectus, selon les exigences de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), de la partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta), de la partie 7 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), et des règlements respectifs en vertu desdites lois. Le présent prospectus ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

(signé) GOVIN MISIR  
Chef de la direction

(signé) DEV MISIR  
Chef des services financiers

Au nom du conseil d'administration

(signé) STANLEY BECK  
Administrateur

(signé) HOWIE WONG  
Administrateur

## ATTESTATION DES PLACEURS POUR COMPTE

En date du 19 juin 2000

Au meilleur de notre connaissance, information et croyance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux valeurs offertes dans le présent prospectus, selon les exigences ), de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), de la partie 8 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta), de la partie 7 de la loi intitulée *Securities Act* (Colombie-Britannique), et des règlements respectifs en vertu desdites lois. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fautive ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement, selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

### FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Par : (signé) Jean-Philippe Morin

### YORKTON SECURITIES INC.

Par : (signé) Alkarim Jivraj

### RAMPART SECURITIES INC.

Par : (signé) Nicolas Tsakonakos

Le texte suivant comporte le nom de toutes les personnes ou sociétés ayant une participation directe ou indirecte dans la mesure d'au moins 5 % dans le capital de :

Financière Banque Nationale Inc. : filiale indirecte en propriété exclusive d'une banque à charte canadienne; et

Rampart Securities Inc. : Rampart Mercantile Inc.

*SLM*SOFT.COM